650547

DE L'ETABLISSEMENT DES CONNOISSANCES HUMAINES, ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Par P. L. LACRETELLE.

A PARIS,
Chez DESENNE, Libraire, au Palais-Royal.

1791.

DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

S'IL fut jamais une époque où les destinées d'un peuple aient dû dépendre de ces grands ouvrages qui créent l'esprit nouveau d'un siécle; où le pouvoir qui fait les loix ait dû tout emprunter de cet autre pouvoir, qui, en agissant sur les esprits et les ames, prépare les dispositions et assouplit les volontés; c'est celle où une enquête générale s'est établie pour savoir ce qui étoit bon ou mauvais dans la société; où la raison s'est fait entendre avec ce despotisme qui ne doit appartenir qu'à elle seule; où rien ne fait obstacle à la destruction du mal, à la fondation du bien, que la connoissance plus ou moins étendue que l'on a du bien et du mal.

Par quel renversement du cours naturel des choses, par quelle contradiction entre les causes & les effets, voyons-nous donc une entière régénération s'accomplir sans ces secours qui lui paroissoient

nécessaires? Cette singularité peut étonner, mais n'a rien qui ne s'explique aisément.

Tout a été si extraordinaire dans notre révolution, que les règles communes ne peuvent s'y appliquer. Comment écrire des ouvrages profondément médités, embrassant un grand ensemble, au milieu de mouvemens si impétueux? Comment des ouvrages de cette nature auroient-ils pu avoir leur effet, toujours aussi lent qu'universel, sur une nation bouleversée par les plus violens orages, et absorbée à chaque instant dans un objet nouveau? Comment le patriotisme du talent se seroit-il retiré dans des méditations calmes et silencieuses, lorsque l'affaire de chaque jour demandoit le travail de chaque jour?

Mais ce qui nous a manqué pour environner chaque chose à faire des connoissances qu'elle appelloit, nous l'avons trouvé dans nos progrès antérieurs. Il falloit un événement comme celui-ci pour nous révéler combien il y avoit d'instruction et de talens répandus dans toutes les classes de la nation, dans toutes les par-

ties de l'empire. Ce qui nous a manqué pour faire l'application de nos lumières à une entreprise unique parmi les hommes, a été suppléé par l'énergie subite que nous avons tirée d'une situation aussi grande que terrible. Rien ne détache des préjugés, rien n'élève aux vérités les plus sublimes, comme ces momens où les peuples rentrent dans leurs droits, reprennent leur dignité, et se font à eux-mêmes leurs destins. Enfin les grands principes de notre rénovation sociale une fois saisis, une fois posés, nous ont peut-être plus sûrement conduit, que ces longues discussions que nous ne pouvions attendre.

C'est ainsi que l'ouvrage le plus désordonné a cependant la grandeur d'une vaste création; qu'une constitution faite pièce à pièce se relie par la domination suprême de ses principes régénérateurs; que pour recevoir tout son ensemble, elle a plus besoin de s'achever que de se refondre; que ce qu'on doit y placer encore changera ce qui est à réformer, sans dénaturer ce qui est fait. C'est ainsi que tant de travaux d'une analyse supé-

rieure, d'une haute éloquence, ont pu sortir des comités de l'assemblée nationale, se faire entendre à sa tribune, d'où ils ont exercé le double empire de la philosophie et de la législation; que jamais l'esprit de la nation n'a montré plus de ressources, opéré de plus grandes choses, que dans ces momens où il ne pouvoit ni rassembler toutes ses forces, ni se déployer dans toute son étendue.

Ces réflexions sont le fruit des efforts que j'ai tentés, autant que des faits que j'ai pu observer. Vivement ému du prodigieux changement qui s'opéroit dans ma patrie; frappé de l'immense carrière qu'il ouvroit à la pensée; regardant comme un devoir d'apporter ma foible contribution dans cet immense travail; avant ces momens périlleux où chaque citoyen a dû se dévouer à la sûreté publique; pendant et depuis ces momens, j'ai voulu rassembler mes idées sur les grands objets qui se traitoient. Mais toujours j'appercevois que les méditations de la retraite ne pouvoient ni marcher aussi vîte que les événemens, ni marcher d'accord avec eux.

Voyant d'ailleurs la force et les ressources de ceux qui étoient obligés de soumettre leurs pensées à ce mouvement qui les entraînoit, j'avois jugé que les ouvrages étrangers à ce génie qui naissoit de tous les chocs, pour vaincre toutes les résistances, ne pouvoient avoir qu'une foible influence et une utilité douteuse; qu'il étoit plus sage de tout attendre de cette assemblée, qui suffisoit à tout, et dont peut-être il eût été dangereux de déranger ou de retarder la marche. M'éloignant ainsi du cours de cette grande action, par le respect et l'intérêt même qu'elle m'inspiroit; lié au présent par toutes les sollicitudes de mon ame, je m'étois jetté dans un avenir prochain par mes travaux. Mettant à profit le loisir que me laissoit l'organisation des pouvoirs publics, qui, en donnant aux uns des fonctions pour l'emploi de leur mérite, accorde aux autres le repos pour prix de leur désintéressement sur les honneurs, j'avois embrassé des plans, qu avoient pour but l'utilité d'une autre époque.

Telle étoit ma détermination, lorsque M. l'évêque d'Autun, chargé par le comité de constitution de lui présenter un plan d'éducation nationale, s'est servi sur moi de l'ascendant d'une ancienne amitié, pour me faire croire que je pourrois concourir à un si beau travail, a ranimé mon courage, en me laissant appercevoir tous les secours que je puiserois dans ses lumières et son talent, et m'a introduit dans le sujet par le développement qu'il a donné à mes idées, en me communiquant les siennes.

Jamais il ne fut indifférent de lire dans l'ame de celui dont on consent de méditer les idées; et toujours il lui fut permis de développer avec candeur les motifs qui l'ont animé. Ce qui étoit convenable autrefois, le devient bien davantage aujourd'hui que tous les citoyens ont acquis une patrie; que les écrivains voyent luire un nouveau jour dans leur carrière, comme dans la vie civile; que de plus grands droits leur imposent des devoirs plus sévères; et que la puérile vanité de parler de soi disparoît sous le juste intérêt de rendre compte et de son silence et de ses discours, sous

le noble desir de mériter l'estime de ses concitoyens par la nature de ses pensées, comme par la nature de ses actions. Ce vœu, ancien dans mon ame, de rendre plus utile et plus recommandable la profession que j'avois cultivée, dominera dans cet ouvrage; il en a créé les principes, inspiré les sentimens; en me pénétrant de la beauté de ce travail, il m'a soutenu dans les difficultés qui naissent de sa nouveauté, de son étendue, de son importance.

Ce seroit déjà beaucoup d'avoir à examiner les moyens et les ressources de l'esprit humain, pour mettre un enfant au niveau de l'instruction de ses maîtres, pour amener l'homme au point d'aller au-delà de ce qu'il a appris; pour préparer un enfant à tout ce qu'il lui importe d'apprendre dans la société, pour conduire l'homme à rassembler en lui toutes les connoissances de son siècle. C'est ce qui a déjà été tenté dans plusieurs beaux ouvrages, lesquels, par la distance des temps où ils ont paru, par la variété de leurs principes et de

leurs méthodes, montrent assez combien une pareille étude demande d'observations et de génie. Tout ce que nous avons acquis à cet égard est une richesse qui pourra être employé dans le plan d'une éducation nationale, mais n'en forme pas le système.

Ce plan offre peut-être un plus grand problême à résoudre. Il s'agit de savoir d'une part, comment une nation, par ses institutions, peut se saisir de l'intelligence ordinaire, des penchans naturels des hommes, pour leur apprendre ce qu'ils doivent pratiquer; pour leur faire aimer ou haïr ce qui leur est bon ou funeste; pour les soumettre à ses loix, pour les faire entrer dans sa direction: et d'une autre part, comment elle peut s'emparer de la science humaine dans toute son étendue et sa fécondité; comment elle doit l'organiser, pour qu'elle fournisse sans cesse à l'ordre social tous les moyens de perfection dont il a besoin; pour que toutes les richesses de la science s'appliquent continuellement à cette destination.

Si je proposois une institution si pré-

cieuse à une société naissante, à un peuple peu étendu, où toute direction est simple, toute surveillance sans embarras; où les effets naissent immédiatement de leurs causes; où les règles s'appliquent directement aux choses qu'elles doivent gouverner, je serois sûr de mieux faire avec bien moins d'efforts. Mais je la propose à un peuple qui a reçu tous les accroissemens d'une longue existence, toutes les modifications d'une foule de positions diverses; qui a acquis dans la durée de son développement tous les progrès de l'esprit humain; et c'est-là ce qui rend mon travail si difficile.

J'aurois moins de peines encore, si je trouvois déjà affermie une constitution, digne de cet établissement, qu'il ne s'agiroit plus que de lui approprier. L'esprit connu, le mouvement imprimé de cette constitution me dirigeroient et me seconderoient. Mais cette institution, d'un genre nouveau, il faut la porter dans une constitution qui se fait encore, qui ne ressemble à nulle autre; de sorte que je ne puis unir ces deux choses que par leurs

rapports spéculatifs, et sans le secours de l'expérience. Je n'ai donc pas à méditer mon institution seule, mais encore toute cette constitution, dont elle doit faire une partie essentielle. C'est de ces difficultés mêmes que je suis parti pour m'efforcer d'embrasser tout mon sujet, pour saisir les vues principales auxquelles je devois soumettre et rapporter toutes mes idées.

Cherchant le but auquel je devois tendre dans la nature seule des choses, je me suis demandé ce que devoit être l'institution des connoissances humaines dans le siècle le plus éclairé, dans une constitution qui peut mettre à profit tous les progrès d'un siècle pareil; et tout ce qu'on pouvoit en obtenir, j'ai osé l'espérer.

J'ai reconnu que la société devoit reposer sur la science humaine; que la science humaine devoit être l'ame du corps politique; que l'éducation, loin d'être séparée dans son cours du développement de la science, n'étoit que son principal instrument, et pour s'éten-

dre, et pour agir sur les hommes et les choses; que la science, le meilleur des élémens de la société, le plus ferme appui d'une constitution, ne devoit connoître d'autres bornes que celles de l'intelligence humaine; qu'elle devoit avoir pour moyens toutes les forces d'une société bien ordonnée. Enfin, la prenant où elle est pour la conduire jusques où elle peut aller, j'ai conçu que, soit dans sa manière de conserver ses richesses, soit dans celle de les augmenter, soit dans celle de les répandre, elle pouvoit recevoir une rénovation aussi heureuse que celle qui s'opère aujourd'hui dans notre système social.

J'avois à craindre que des idées, qui me sembloient aussi évidentes qu'utiles, ne parussent plutôt de beaux rêves que des réalités admissibles. J'ai commencé par les rapprocher des choses, dont elles devoient changer la marche; des principes, dont elles devoient recevoir l'influence; résolu de les abandonner, si elles ne pouvoient soutenir cette épreuve; d'affermir ma conviction, si elles pouvoient

s'identifier avec ces choses, s'organiser par ces principes. J'ai voulu enfin ne pas offrir uniquement des vues à examiner, mais des vues à exécuter. Insensiblement, un plan conforme au but que je me proposois, où les principes présidoient à tous les détails, où les détails s'arrangeoient autour des principes, est sorti de mes longues recherches. J'ai eu plus de peine à en rassembler toutes les combinaisons, qu'à les unir; à vérifier leur justesse, qu'à saisir leurs résultats. Il m'a semblé que je parvenois à simplifier et à abréger, à proportion que je remontois plus haut, et que j'atteignois plus d'objets.

C'est une entreprise nouvelle pour la philosophie de chercher ainsi ce qui est à faire dans ce qui est le mieux en soi. Jusqu'ici nous n'avions pu accomplir à la fois ces deux objets. Lorsqu'oubliant des obstacles qui paroissoient invincibles, nous ne puisions nos idées que dans l'ordre éternel des choses, nous sentions bien que nous essayons plutôt de frapper l'imagination des hommes que de soumettre leur raison; et tour-à-tour un regret

profond dégradoit nos spéculations, ou un désespoir réfléchi les portoit au-delà des mesures sociales. Si nous voulions nous rapprocher de ce qu'on consentiroit à adopter, il falloit ne montrer les principes, que pour les faire fléchir, conserver les abus par les remèdes mêmes qui les affoiblissoient. Mais, en marchant en concurrence, ces deux procédés ont tout sauvé. Par les petites réformes, nous avons été retenus dans l'espérance d'arriver à de plus grandes ; par les grandes vues, nous avons été entretenus dans l'habitude de tenir nos pensées au dessus de nos efforts. C'est ainsi que nous avons été préparés à ce moment heureux et glorieux, où ces deux procédés ne doivent plus en faire qu'un.

Un plan obtenu par de longues méditations, a besoin d'être expliqué à ceux qui n'ont pas fait ces méditations. Un auteur en ce genre doit faire pour ses lecteurs, ce qu'il a fait pour lui-même. Pour qu'ils suivent ses idées, il faut qu'il les fasse entrer dans ses vues. Il est naturel que le développement d'un plan sui-

ve l'ordre des idées qui le composent, de manière que chaque pensée de l'auteur fasse pressentir une disposition du plan, et que le plan s'arrange, pour ainsi dire, de lui-même, dans l'intelligence de celui à qui on en présente l'explication. C'est avec peine que je me suis vu forcé de tenir une autre marche. Mais cette infraction de l'ordre usité m'a été imposée par une différence particulière à mon plan. Il embrasse tout le développement des connoissances humaines et de l'instruction publique ; mais il doit être ordonné d'après l'organisation nouvelle que reçoit l'empire. Par-là, j'ai été obligé de rompre la chaîne philosophique de mes idées, pour les faire entrer dans ce cadre politique où elles devoient se réunir. D'ailleurs, j'ai reconnu que l'explication détaillée d'un plan étendu, où les idées se tiennent plutôt par l'objet où elles aboutissent, que par leur analogie naturelle, pourroit entraîner quelque confusion, en me forçant à dire sur un article ce qui convient aussi à un autre ; à dire sur chacun plus ou moins qu'il ne lui appartient ; que, dans cette

espèce de travail, les dispositions avoient un système différent de celui des principes. Enfin, j'ai reconnu que voulant conduire à des vues, pour lesquelles les choses me semblent plus disposées que les esprits ne sont préparés, je n'avois pas seulement des idées à enchaîner, mais des impressions à donner; et qu'une marche plus libre et plus abandonnée m'étoit nécessaire. J'ai donc fait un ouvrage sur mon plan, qui s'y applique sans cesse, qui le développe tout entier, sans en observer la méthode. Alors, en classant mes idées dans l'ordre qui leur est propre, je les ai vu se ranger sous trois divisions principales.

Il est dans tout objet à ordonner, un système de vues générales, d'où tout émane, auxquelles tout doit se rapporter; elles sont à la fois les principes qui gouvernent les détails, et les bases sur lesquelles toutes les parties doivent s'appuyer. Je commence par chercher ces vues fondamentales de mon plan, par les étudier dans les choses qui doivent les faire naître, puisqu'elles sont celles

où elles doivent s'appliquer. Ayant, pour ainsi dire, à constituer la science humaine, à la constituer dans une grande nation, et un siècle très-riche en progrès et en lumières, j'examine quels sont les rapports de la science avec la société; comment ces rapports se modifient dans une société très-étendue, très-civilisée; les services que la société peut obtenir de la science par une instruction publique, qui, en développant toutes les ressources de celle-ci, les applique toutes entières aux besoins de celle-là. Ayant à approprier la culture des connoissances humaines, et l'instruction publique à la constitution nouvelle de l'empire français, j'ai recherché les avantages de la science, les secours de l'instruction, pour affermir et perfectionner une semblable constitution.

Considérant ensuite la science en elle-même, mais relativement à cet emploi social auquel tout doit la ramener, j'en examine toutes les parties, j'en cherche les liens; je montre comment ces liens se renforcent par cette destination commune. Je cherche dans leurs principes éternels,

éternels, dans leur développement actuel, quelle doit être leur direction ; quelle elle doit être dans une société qui en feroit l'instrument de sa prospérité ; comment elles doivent y être cultivées, enseignées, administrées, pour se conserver, se perfectionner et s'accroître ; pour augmenter sans cesse leur utilité par leur gloire. C'est de toutes ces considérations que j'ai tiré l'esprit, la marche, les principes et le but de leur institution. J'explique ces vues générales dans le premier livre.

Les bâses du développement et de l'enseignement des connoissances humaines une fois trouvées, j'ai mis en doute si la constitution pouvoit confier l'exécution de ses vues à la concurrence et à l'émulation des citoyens, ou si elle devoit y pourvoir elle-même par un établissement public. Après avoir reconnu la nécessité d'un établissement public pour remplir ce dessein, je m'occupe d'en former l'organisation. Mais renvoyant au plan des détails très-multipliés, je me contente, dans l'ouvrage, d'en poser les principes. Tirant ces principes secondai-

res de mes vues générales, je me replace entre la science et la société; je m'attache à concilier la liberté que l'une doit conserver, avec les services que l'autre doit obtenir. Je me place sur-tout au milieu du nouvel ordre de choses que la constitution vient de fixer, pour y conformer le régime de l'instruction nationale. Dressant mon établissement sur l'ordre constitutionnel du royaume, je lui donne pour principal objet le premier intérêt de la constitution, celui d'élever le peuple jusqu'à ses principes, de préparer, par l'amélioration du peuple, la perfection où elle doit tendre elle-même. J'ai soin qu'en conduisant toutes nos connoissances à leur plus grande hauteur, il les simplifie, pour les répandre par-tout où elles peuvent se communiquer; qu'il porte dans chaque lieu les notions utiles; qu'il réserve celles qui ne font qu'ajouter à la richesse de l'esprit humain, pour les lieux où elles peuvent être convenablement recueillies; qu'il appelle tous les hommes qui lui sont nécessaires; qu'il rejette tous ceux qui lui seroient inutiles; qu'il récom-

pense les talens avec grandeur, les travaux avec justice; qu'il éclaire les loix dans la direction qu'elles exercent sur lui; que de nombreux corps de savans, distribués dans les capitales du royaume, deviennent toujours plus utiles à la science, sans être jamais inquiétans pour l'ordre politique; en un mot, que cet établissement tire toute sa force de sa liberté, toute sa subordination de son intérêt, toute sa gloire de ses services; que la simplicité de ses mouvemens assure l'activité de ses travaux; qu'il soit toujours dans l'état le plus puissant de ses moyens, et le plus flexible de ses instrumens. C'est l'objet du second livre.

Je ne me suis pas dissimulé ce qu'un projet, qui tend à la fois à rassembler toutes les acquisitions de l'esprit humain, pour les épurer et les accroître, à les répandre dans toutes les parties de la société, pour en améliorer et en annoblir la condition humaine, peut exciter de défiance, et rencontrer d'obstacles, par tout ce qu'il suppose d'efforts à faire, de changemens à opérer. J'aurois été sans cesse

arrêté dans les combinaisons de ce plan, si les moyens de l'exécuter n'avoient précédé, dans mon esprit, l'examen des effets que je voulois en obtenir; si les difficultés dont il m'effrayoit, ne s'étoient dissipées, par la découverte des ressources que l'espèce même de ces difficultés m'aidoit à trouver. Vivement frappé du grand intérêt pour une société qui refait sa constitution, d'éclairer les hommes qu'elle gouverne, de faire sortir la prospérité où elle les conduit, des soins qu'elle donne à leur perfectibilité naturelle, j'ai aussi apperçu tous les droits que lui donne sur eux un but si utile et si grand, tous les secours qu'elle peut tirer de l'esprit public, d'une reconnoissance sans cesse animée par des bienfaits continuels. J'ai conçu tout ce qu'une si vaste culture de la science doit entraîner de dépenses; mais j'en ai vu aussi les bénéfices réels. Les sciences sont productives de leur nature, puisqu'elles entrent dans le commerce social. Quand tout favorise leur développement, quand leurs propres richesses reviennent à la source qui les a

produites, elles peuvent trouver en elles-mêmes tous les secours dont elles ont besoin. J'ai reconnu qu'un ordre public, qui seconde tout, en ne gênant rien; qu'une économie libérale, qui attend toujours les services pour distribuer les récompenses, étoient ce qui avoit toujours manqué aux sciences, et ce qui suffiroit à tous les prodiges qu'elles peuvent enfanter. Appellant de toutes parts des hommes dignes de concourir à ce superbe et immense travail, j'ai senti qu'il les réuniroit, parce qu'il leur offroit ce qui doit le plus les attirer, la liberté et la gloire; qu'il les multiplieroit, parce qu'en les liant à la chose publique, leur zèle en recevroit toute la protection; qu'il les élèveroit au-dessus de ce qu'ils ont jamais été, parce qu'il donneroit une plus grande activité à leur émulation, la plus généreuse et la plus féconde des passions. Rapprochant mon plan du siécle où nous sommes, j'ai senti qu'il en recevoit la direction, puisque c'est l'état même de nos connoissances qui nous en montre la nécessité et l'utilité. Le rapprochant

des circonstances présentes, j'ai senti qu'il s'unissoit aux grandes choses que nous venons de faire ; qu'il avoit le caractère de cette régénération universelle, qu'on ne fait qu'une fois ; qu'il avoit besoin de ce courage de révolution, qui ne recule devant aucun obstacle. Considérant moins le point d'où il peut partir, que celui où il peut arriver ; avouant qu'il ne peut s'achever que par ses propres progrès, je ne compte que sur le temps pour l'élever à toute sa hauteur. Telles sont les idées que je développerai dans le troisième livre.

En suivant cette longue chaîne d'idées, j'ai été souvent conduit à en sortir. Ce n'est pas dans un sujet qui tient à tout, qu'on peut marcher devant soi, sans jetter un regard sur les objets dont on est environné. Ce n'est pas en proposant une institution neuve, qu'on peut se refuser à toutes les discussions qui paroissent propres à y réunir tout ce qu'elle doit embrasser. Combinant la société par les services qu'elle peut tirer de la science, et la science par les secours qu'elle doit re-

cevoir de la société, j'ai toujours été obligé de considérer ces deux parties de mon sujet dans toute leur étendue, de pénétrer dans leur nature, d'expliquer les erreurs qui leur ont été funestes, les vérités qui peuvent les rappeller à leur destination. Ainsi plusieurs questions sur le cours des sociétés, sur les vices des institutions scientifiques, sur les rapports des loix avec les mœurs, des mœurs et des loix avec les sciences et les arts, sont entrées dans mon ouvrage et y remplissent de grands espaces. Les personnes, ainsi que les choses, ont souvent aussi attiré mon attention. Il est des classes entières, dont mon sujet m'a conduit à examiner les droits, les intérêts et l'emploi. Tels sont les jeunes gens, premier objet de mon travail ; je n'ai pas seulement examiné ce que doit être pour eux l'institution que je propose, mais ce qu'ils doivent y être. Telles sont les femmes, dont l'éducation n'a jamais eu ni règles, ni principes, et qui doivent trouver leur place dans l'établissement des connoissances humaines, d'après celle qui leur appartient dans l'ordre social. Tels

sont les ecclésiastiques, dont la position change, qu'il faut ratacher à la société par des vues plus justes et plus sages, qui, par un autre plan, et avec une utilité spéciale, peuvent rentrer dans l'éducation publique. Tels sont les gens de lettres, par qui l'esprit humain se développe, dont l'influence est si puissante sur la société, et que par conséquent un bon régime politique doit adopter. Ces objets, qui paroissent accessoires, sont plutôt nés de mon sujet qu'ils n'y ont été introduits; une partie de mon plan tient aux vues qu'ils m'ont fournies. J'ose croire qu'ils ne surchargent pas mon ouvrage; mais ils l'ont singulièrement augmenté.

Je sens l'inconvénient d'un long ouvrage dans les circonstances où nous sommes, lorsqu'une marche si précipitée nous entraîne; lorsque les plus grands intérêts sont tour à tour discutés devant nous et pour nous; lorqu'il n'y a, pour les hommes chargés de nous donner des loix nouvelles, qu'un intervalle si court entre le devoir de la méditation et la nécessité de la décision.

Mais la rapide activité de cette position m'a paru un motif de plus pour approfondir d'avance un sujet si étendu, le considérer sous toutes ses faces, dans tous ses rapports, afin que l'opinion publique puisse se préparer lentement, acquérir assez d'instruction, pour exercer son influence, et se placer entre les idées justes et les idées fausses. L'assemblée nationale a senti ici son intérêt, comme elle a cédé à un égard que lui imposoit la nature du sujet, en invoquant les conseils de tous les corps savants. Plusieurs écrits ont déjà paru; d'autres sont annoncés; réunis, ils pourront donner à la discussion de cette partie de notre régime social, une maturité que les autres n'ont pu recevoir, et dont elle a un plus grand besoin.

Je préviens aussi que mon ouvrage demande une application véritable. Pensant, écrivant en quelque sorte devant des philosophes législateurs, j'ai cherché des idées dignes de leur être offertes, des idées qui pussent entrer dans l'ensemble de leur grand ouvrage; et j'ai cru que c'étoit ainsi qu'il falloit désormais parler au pu-

blic ; car il doit plutôt concourir à élever qu'à abaisser les pensées de ceux à qui il a remis ses destinées. J'ai cru aussi qu'il ne suffisoit pas d'écrire pour le moment présent ; qu'osant espérer l'adoption de mes vues principales, l'ouvrage qui les développe perdroit de son utilité, s'il ne servoit à conserver l'esprit des choses qu'il auroit pu préparer.

D'ailleurs le tems est venu de nous faire des règles de goût conformes à l'avancement de notre siècle, aux avantages de notre situation nouvelle. Deux esprits regnoient parmi nous, et tenoient, l'un, aux causes qui nous entraînoient à notre régénération ; l'autre, aux causes qui la combattoient d'avance. Notre philosophie, fière et hardie, voulant tout approfondir, pour tout changer, nous poussoit aux fortes discussions, et se livroit aux vastes développemens. Mais une certaine élégance, rapportant tout à la politesse de nos sociétés, et non aux droits de l'utilité publique, repoussoit tout ce qui pénétroit trop avant dans les choses, tout ce qui excédoit une certaine mesure d'ap-

plication, et faisoit beaucoup plus de cas des convenances que de la vérité. En paroissant ne ménager que notre attention, elle tendoit secrettement à réprimer l'activité de nos esprits, à en borner l'essor. C'étoit, en quelque sorte, l'intérêt des cours qui stipuloit, dans la théorie de nos travaux, contre l'intérêt des peuples. Nous devons moins que jamais nous laisser asservir à cette espèce de goût, qui étoit, dans la littérature, ce qu'étoit, dans la politique, cette prétendue sagesse, qui vouloit donner aux abus quelque chose d'irrévocable, et poser des bornes dans toute espèce de biens. Aujourd'hui, quelque chose de plus grave dans nos caractères, de plus décidé dans nos esprits, de plus franc dans nos mœurs, va naître de notre révolution; et nous invite déjà à chercher la vérité avec plus d'opiniâtreté, à l'embrasser avec plus de force, à dédaigner ce qui veut nous plaire, sans savoir nous servir. En se fortifiant, notre goût ne peut que s'épurer. Rien ne tient de plus près à l'éternel bon sens que les discussions profondes; rien ne repousse davan-

tage je ne sai quelle philosophie gigantesque et obscure, qui viole la raison dans les idées, comme la correction dans le stile, et qui a été un autre vice de l'état de gêne et de dépravation, d'où nous sortons. Si quelque chose exige souverainement la clarté, la précision, l'intérêt, réclame tous les secours de l'éloquence, c'est la vérité, toujours aussi grande qu'elle est simple, aussi noble qu'elle est utile. Voilà le principe de goût où tout nous appelle. Il est plus aisé de le saisir que de le pratiquer; je le professe ici à mes propres périls.

Je ne demanderai donc pas grace pour l'étendue de mon ouvrage et pour les développemens que j'ai donnés à chaque partie de mes idées principales. J'ai le droit d'attendre une attention sérieuse, et de la prolonger d'après la mesure du sujet. S'il servoit à quelque chose de solliciter l'indulgence, je la réclamerois pour la rapidité avec laquelle il faut marcher, quand on veut dévancer les travaux de l'assemblée nationale. J'ai souvent été retardé par le regret d'avoir pris si tard la confiance nécessaire

à une telle entreprise. Je la réclamerois encore cette indulgence, en faveur des circonstances singulières où j'ai écrit. Comment s'absorber dans un seul objet? Comment retenir son esprit dans une longue méditation, lorsqu'il est sans cesse agité de toute la préoccupation du spectacle le plus extraordinaire; lorsqu'il est sans cesse détourné par toutes les questions de l'ordre social, qui viennent successivement l'étonner de leur grandeur et de leur importance; lorsque l'ame est sans cesse froissée entre la crainte et l'espérance, à travers les mouvemens d'une secousse si longue et si violente; lorsqu'elle se partage entre la compassion qu'on doit à des malheurs non mérités, et l'indignation qu'inspire l'orgueil indompté des préjugés, qui demande vengeance pour l'oppression qui lui échappe, qui irrite lui-même ses blessures, comme pour se défendre de la raison publique par les tristes fureurs dont il se nourrit; lorsque l'ame se déchire encore davantage à la vue des crimes de la liberté même, qui, méconnoissant sa force comme sa dignité, jus-

tifie souvent par l'infraction de ses propres principes, les accusations de ses ennemis et autorise leurs odieux présages ; lorsqu'on apperçoit sur la même scène, le triomphe de la raison humaine, et le débordement des vices d'une grande société ; lorsque nous nous voyons, reculant de nos propres mains, ce nouvel ordre de choses, que nous achetons par tant de douleurs et de sacrifices ?

Je n'ai pu dominer assez ces affections étrangères, pour qu'elles ne soient souvent répandues dans mon travail, et qu'elles n'y aient jetté quelque chose de ce désordre d'une révolution, qui trouble la marche paisible de la raison, comme l'empire habituel des lois. Mais peut-être jugera-t-on qu'il étoit utile de s'abandonner à ces émotions, dans un sujet spécialement destiné à indiquer le remède des maux qui nous affligent, à tarir la source des vices qui nous travaillent. J'avouerai aussi, qu'à mesure que mon sujet s'est emparé de mon ame, il y a porté des sentimens plus calmes, et peut-être par-là, des idées plus justes. Il m'a sem-

blé que c'étoit du sein d'une méditation philosophique, dirigée vers le complément de cette constitution, qui descend lentement sur toutes les parties d'un empire désorganisé pour tout autre mouvement que celui qu'elle doit lui imprimer; qu'en joignant ce qui lui manque encore à ce qu'elle possède, ce qu'elle doit faire à ce qu'elle a fait; qu'en l'achevant d'avance dans sa pensée, on pouvoit mieux apprécier ses principes, prévoir ses effets. Alors, loin des passions qui la servent et la combattent, on en voit à la fois les excès et les excuses, les bienfaits et les malheurs, l'explosion et l'épuisement; écarté du tumulte de l'action, on s'occupe plus des choses que des personnes, des résultats que des chocs; on lit l'avenir dans les lois éternelles de la société, qui veulent que ce qui est bien s'affermisse par sa convenance avec la nature humaine; comme on explique le présent par des circonstances qui ont dû mettre dans les volontés l'opposition qui étoit dans les intérêts; et l'on observe déjà, sur les flots de cette mer agitée, les signes précur-

seurs de ce calme profond, qui renaît du sein même des tempêtes. Alors, s'identifiant avec la gloire de son siècle, on se livre avec sécurité au noble orgueil d'assister à un événement si riche pour l'observation, si fécond pour les espérances; on se pénètre de cette satisfaction particulière au sage, de voir les faits surpasser ses illusions sur le bonheur des hommes; et on annoblit, dans sa conscience, l'attachement naturel aux idées qu'on écrit, du doux espoir de les associer aux destinées de sa patrie, et de l'ambition généreuse de les voir entrer dans le plus mémorable ouvrage, qui se soit fait parmi les nations.

Fin du Discours préliminaire.

DE

DE L'ETABLISSEMENT DES CONNOISSANCES HUMAINES, ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

LIVRE PREMIER.

Vues générales ſur le ſujet.

CHAPITRE PREMIER.

De ce qu'on doit entendre par une éducation nationale.

UNE conſtitution née de la longue épreuve de toutes les erreurs politiques, de la lente acquiſition des lumières, fondée ſur les droits éternels des

hommes, sur les véritables principes de l'ordre social, appellée à l'espèce de perfection que les choses humaines peuvent atteindre, par la destruction de tous les abus, et par une forte impulsion vers tous les genres de biens et de progrès, pour la première fois se forme et s'établit. Mais elle ne peut remplir ce grand but, sans ce qui achève une association civile, ce qui consolide une constitution nouvelle, sans une instruction publique liée à la constitution même, et digne de l'ouvrage qu'il s'agit d'accomplir.

Après être remonté à la nature éternelle des choses pour recomposer l'organisation sociale, il faut épuiser tous les secours de la raison pour refaçonner les hommes à cet état des choses épuré et perfectionné où la nature les conduit, mais dont de profondes habitudes les éloignent.

C'est-là ce que tout le monde entend, ce que tout le monde désire, lorsqu'on demande une éducation nationale, l'un des plus grands objets d'un pouvoir constituant, et le dernier des grands travaux de l'assemblée mémorable, qui préside, dans ce moment, aux nouvelles destinées de la France.

Les nations anciennes, que nous devons encore admirer à tant d'égards, et imiter dans plusieurs points, avoient associé intimément leurs mœurs à leurs loix; elles développoient les sentimens de la jeunesse par toutes les impressions qui naissoient

des mouvemens de leur système de société. Tout étoit spectacle chez elles; des jeux, des fêtes, des cérémonies étoient toute l'éducation. Tout parloit de la patrie, tout en retraçoit la gloire. On la servoit, parce qu'on l'aimoit; on étoit récompensé, dès qu'on l'avoit servie. Ce beau sentiment toujours cultivé, toujours entretenu, faisoit leur force et leur grandeur.

Il ne faut pas croire néanmoins que cette idée fût une rare conception du génie de leurs législateurs. Elle n'a été que le produit de la direction naturelle des sociétés naissantes.

Ces sociétés ne connoissant qu'elles, ne peuvent enseigner que leurs propres usages; ne peuvent les enseigner que par le spectacle de leurs usages mêmes.

Vous trouverez ce genre d'éducation chez les Sauvages, comme chez les peuples civilisés, dans l'ancienne monarchie des Perses, comme dans la république Lacédémonienne. Les objets diffèrent; le principe est le même.

Il n'y a que des nations plus étendues par leurs rapports, plus développées par leurs progrès, qui puissent avoir une autre espèce d'éducation.

Alors l'éducation, pour être moins nationale, n'en devient que meilleure; car elle tend davantage à enrichir l'esprit humain, et par conséquent à perfectionner la société.

Sans cette éducation, pour ainsi dire, ex-nationale, les nations seroient toujours restées ignorantes et grossières; c'est par elle qu'elles sont sorties de leurs préjugés, qu'elles ont obtenu quelques réformes dans la barbarie inévitable de leur état primitif.

Tant que nous n'avons été qu'un peuple féodal, nous avons eu aussi une éducation strictement nationale. C'est à mesure que notre instruction a deviée de notre gouvernement, que nous avons insensiblement appris à le juger, que nous avons tendu à le corriger. C'est en cessant d'être asservis à ses maximes, que nous avons pu nous élever jusques aux principes de tous les gouvernemens, et aux premières bases de l'état civil.

Ce n'est donc pas une éducation nationale, c'est une éducation sociale qu'il faut désirer. Il importe d'attacher au mot le sens qu'on a en vue.

Sans doute, et nous appuyerons tout-à-l'heure sur cette vérité, un peuple doit établir dans son régime politique une éducation qui convienne à sa constitution, qui soit propre à la servir, et à la maintenir. Mais pour être bonne en elle-même, pour remplir son but, cette éducation doit dériver de tous les principes de la sociabilité, s'appliquer à tous ses besoins, en guider et en seconder la direction.

Or, où trouverons-nous, où peut se former cette espèce d'éducation?

Ce ne peut être dans ces pays et ces époques où un système encore grossier de société est le seul type des idées, la seule source des connoissances.

Ce ne peut être non plus dans ces états et ces temps où la société fait effort pour arriver à de meilleurs principes ; mais où elle ne trouve en elle ni les progrès nécessaires à ce dessein, ni les institutions qui le favoriseroient.

Ce n'est pas même dans ces époques et ces empires où des abus antiques et des lumières récentes mettent tout en contradiction ; où des principes regnent dans les études, mais où des routines gouvernent les choses ; où ce qu'on a appris n'est point ce que l'on peut faire ; où l'instruction du citoyen n'a rien de commun avec les fonctions de l'homme public.

Une véritable éducation ne peut donc être instituée que chez un peuple, dont la constitution a le double caractère de tenir aux principes essentiels de la société, et de tendre à toute l'amélioration sociale.

Aucune des constitutions que l'histoire nous fait connoître, n'a eu ce double caractère. Toutes se sont ressenties de l'état d'imperfection où étoit resté l'esprit humain, et ont été dominées par l'ascendant des circonstances qui les avoient préparées, qui les avoient modifiées.

Cet avantage, dans toute son étendue, paroît réservé aux deux seuls peuples qui ont pu recons-

truire leur régime politique au milieu de toutes les lumières réunies du genre humain, et par les expériences comparées d'une longue suite de siècles, à l'Amérique septentrionale et à la France.

Il s'ensuit qu'un système d'éducation pour nous est une chose aussi nouvelle que l'espèce de notre constitution ; que tous les faits à cet égard nous sont étrangers ; que c'est uniquement dans la nouvelle position où nous sommes que nous devons puiser nos idées et nos vues.

Pour trouver le système d'éducation qui pourra convenir à notre constitution, c'est la société entière qu'il faut méditer ; il faut voir ce que ses principes fondamentaux commandent, ce que son amélioration continuelle exige. Et comme l'éducation, en s'attachant spécialement à quelques sciences d'une utilité plus générale ou plus immédiate, doit néanmoins en embrasser l'ensemble, il faut considérer, avant tout, ce que sont les sciences dans l'organisation sociale.

CHAPITRE II.

Du rapport des connoissances humaines avec l'organisation politique.

Je dis que la société ne peut se développer que par les connoissances, et que les progrès de la science sont le moyen et la mesure de l'amélioration sociale.

Etudions son organisation, examinons ses besoins, ses principes; et cette grande vérité acquerra toute son importance, toute son évidence.

La société ne peut pourvoir aux besoins de ses membres, elle ne peut leur donner les jouissances dont ils sont avides, qu'en soumettant toute la nature à l'activité de leurs travaux. Mais comment corrigera-t-elle l'insuffisance de leurs forces naturelles, si ce n'est en recueillant, en perfectionnant sans cesse les expériences, les découvertes, les inventions de leur industrie?

La société est fondée sur des loix qui la dirigent, des sentimens, des habitudes, des mœurs qui secondent les loix. Comment la société arrivera-t-elle à de bonnes loix, évitera-t-elle les mauvaises? Comment saura-t-elle lier ses mœurs à ses loix, si elle manque de ces observations sans cesse renouvellées,

d'où naissent et où se rectifient les principes de l'ordre moral et politique?

L'homme ne sait pas s'arrêter à ses besoins dans le développement de ses facultés; il veut encore en tirer des plaisirs. De même la société, dans ses accroissemens, ne se borne pas à se fortifier, elle tend encore à se décorer. Où l'homme, dont les passions se développent par la société; où la société, que ses propres succès tournent vers l'éclat de la gloire, trouvent-ils, l'un, ces jouissances plus délicates, l'autre, cette pompe qui lui devient nécessaire, si ce n'est dans cette étude de nos sensations et de nos sentimens, dans ces vivantes représentations de la nature et de la société, dont nous enrichissent les lettres et les arts?

Quels progrès pourroient faire et les loix et les mœurs, et les plaisirs de la sociabilité, et les embélissemens de la société; comment de nouveaux secours se mettroient-ils en proportion avec de nouveaux besoins, si toutes les connoissances humaines ne s'unissoient par tous leurs rapports; si elles ne se rendoient des services mutuels; si elles ne trouvoient, pour s'entre-communiquer, ces théories générales sur les principaux objets de leurs recherches, sur l'emploi des facultés de l'ame et de l'esprit, qui les étendent & les perfectionnent?

Cette vue est trop féconde dans le plan que je dois proposer, pour que je ne lui donne pas tout son développement.

Considérez une nation où les sciences et les arts sont repoussés, méconnus, négligés. Les vrais principes de la société ne s'y développent pas, et les loix s'en éloignent de plus en plus. Au lieu d'éclairer et d'améliorer les mœurs, la morale n'est qu'un monstrueux tissu d'erreurs et de préjugés. Faute d'observations sur la nature, et d'application de ces observations aux usages de la société, les travaux épuisent, presque sans aucun progrès, les efforts et la patience des hommes. Nulle émulation ne les soutient, ne les anime. Un orgueil barbare les attache invinciblement à leurs routines. Les esprits sont grossiers, les ames féroces. Des idées fausses du bonheur, de la vertu, de la gloire suivent cette nation jusque dans sa grandeur politique, et la rendent aussi funeste aux autres qu'à elle-même. Ne sachant pas cultiver les fruits de la paix, la guerre est toujours dans son sein, ou elle la porte au-dehors. Tout lui manqueroit pour résister à des nations armées des ressources de l'art social. Rien n'arrête sa brutale énergie contre des peuples dépourvus de ces ressources. Elle ne conquiert pas pour jouir de ses conquêtes, mais pour s'anéantir dans les abus de la victoire. Tels furent les Romains, toujours travaillés par une position où toutes les forces sociales ne s'amassoient que pour ne jamais trouver ni leur équilibre, ni leur direction; qui, parcoururent tous les dégrés de la civilisation, sans en connoître ni

les principes, ni le bonheur; dont la liberté ne put se maintenir que par les convulsions qui la préparent; chez lesquels rien n'égala le respect pour les loix, l'austérité dans les mœurs, la grandeur dans les vertus, le génie dans les entreprises; mais dont les loix, les mœurs, les vertus, le génie ne furent que des instrumens de malheur pour le genre humain.

Considérez au contraire une nation où les sciences et les lettres suivent l'accroissement de la population et le développement des institutions civiles. Pendant que les douceurs de la vie sociale y succèdent aux destructions de la guerre; que la sauvage stupidité des premiers temps se change en une industrie active; que des loix plus justes et plus humaines apprennent à l'homme sa véritable dignité, en poliçant son indépendance; tout ce qui est beau se joint à ce qui est utile; les vertus naissent à côté des talens; tous les genres de mérite la décorent de leur gloire, la servent de leur influence. Les progrès de cette nation sont des services pour l'humanité entière; elle peut périr, mais ses monumens lui survivent. Ce n'est pas par des ravages, c'est par des bienfaits qu'elle se fait connoître aux autres peuples; une flatteuse reconnoissance, et non une admiration de terreur, accompagne son souvenir dans la postérité. Tels furent les Grecs, si riches dans tous les dons de la civilisation; dont le partage immortel fut d'ouvrir toutes les sources,

de l'instruction humaine ; de s'orner, en peu de temps, de tout ce que la vertu et le génie ont de beau et de varié ; de consacrer tout ce qu'ils ont fait par je ne sai quelle empreinte inimitable ; dont le malheur fut de briller plutôt de la jeunesse des arts et des lettres, que de leur maturité, et d'en tirer plus de gloire que de sagesse : peuples plus justement illustres que leurs vainqueurs, et dignes de conserver, dans le monde ancien, une place à la liberté, un domaine à la civilisation ; et, en luttant contre la tyrannie, de sauver le genre humain de cette longue et profonde dégradation où l'empire des Romains devoit l'entraîner, et par son triomphe et par sa chûte.

Non-seulement la culture des sciences et des arts importe au développement de l'ordre social, doit y être encouragée, protégée ; elle doit encore en faire partie, entrer dans son organisation ; de manière que la société préside toujours aux travaux de la science, et que la science environne la société de toutes ses lumières.

Sans cela, ni la science, ni la société ne sont ce qu'elles doivent être ; et loin de se servir mutuellement, elles s'entre-détruisent par un combat perpétuel.

Négligez la science dans une constitution politique ; la science manquant de secours, ne trouvant pas de direction, succombe sous ses efforts, s'arrête devant chaque obstacle, languit dans une lon-

gue enfance. Elle reste toujours au-dessous des besoins de la société; elle ne lui fournit rien, comme elle n'en tire rien.

Lorsqu'elle a surmonté les longues difficultés de ses premiers développemens; lorsqu'elle commence à enrichir la société de ses fruits, qu'elle lui demande des soins, pour multiplier ses services; si vous vous contentez de ne pas lui faire la guerre, si vous ne l'admettez comme un des intérêts de la chose publique, vous la desservez encore par cette ingrate indifférence. Ne pouvant participer aux mouvemens de la société, y influer par une action immédiate; perdant les objets propres à l'élever, à l'animer, elle s'égare dans de vagues recherches; elle se consume dans de frivoles travaux; elle perd de vue les choses, pour ne s'occuper que des mots; exclue de la vraie gloire, elle veut séduire par un faux éclat; ne pouvant donner du prix à la vérité, elle a recours au prestige; elle s'infecte elle-même des illusions qu'elle a répandues; elle se fait un soin et un intérêt de ses erreurs. C'est de cette source que sont nés chez toutes les nations, c'est par ce mépris des gouvernemens pour tout ce qui pouvoit les éclairer, qu'ont duré si long-temps, et l'art des sophistes, et celui des rhéteurs, toutes les superstitions religieuses et politiques, toutes les espèces de charlatanismes.

Lorsque les connoissances commencent à modifier la société par les pensées et les goûts qui nais-

sent de leur possession, si vous les excluez encore de la direction sociale; une autre erreur amenera d'autres maux. Elles n'avanceront qu'aux dépens d'un gouvernement qui aime mieux les redouter que s'en servir. Foibles d'abord, et incapables d'agir sur la raison publique, elles se mettront au service des passions particulières; elles préféreront ce qui plait à ce qui sert; elles appelleront la corruption dans la barbarie même, en rafinant les esprits et amolissant les mœurs, en altérant le caractère primitif de la nation; elles feront naître tous les vices d'une fausse politesse, avant les vertus de la sociabilité perfectionnée. Plus fortes et plus courageuses ensuite, elles se tourneront contre une société qui s'obstine à rebuter leurs bienfaits; elles décrieront son gouvernement, en dévoilant ses abus et ses erreurs; elles feront la guerre à ses loix par la manifestation des principes, dont ces loix ne sont que la violation. Envain le gouvernement ne pouvant plus changer, lorsque tout change autour de lui, essayera de rechercher une consistance trompeuse dans ses vieilles institutions. Plus il résiste, plus les attaques redoublent. Les connoissances publiques entraînent tout par un cours rapide. Elles mettront en contradiction les idées et les choses, les vues et les moyens, l'esprit du siècle et l'esprit de la constitution; elles dérangeront tout dans ce système politique, jusqu'à ce qu'il puisse se refaire par leur génie; et c'est

ainsi qu'elles feront expier à l'autorité publique cette prévarication sociale d'avoir repoussé leur salutaire influence.

Ces idées donnent la solution du problême célèbre agité entre les plus beaux génies de ce siècle.

Il est faux que les connoissances aient perverti les nations qui les avoient portées le plus loin ; car elles les avoient tirées d'un état d'ignorance et de férocité, qui étoit le plus grand des maux.

Il est faux aussi qu'elles les aient ameliorées ; car elles y ont remplacé des vices par des vices, et conservé autant d'abus qu'elles en ont détruits.

Elles ont mêlé le bien au mal, par-tout où gênées dans leur développement, égarées dans leur marche, elles n'ont pu embrasser un but digne d'elles, et se ramener à l'utilité publique. Elles ont été funestes à plusiuers sociétés, dont elles ont changé les mœurs, sans en avoir réformé les loix.

Mais elles sont essentiellement bonnes au genre-humain, car il est né pour étendre ses facultés, comme pour en user ; elles lui sont essentiellement utiles, car il en a tiré, dans tous les tems, les premiers moyens de son bonheur ; et successivement il en tirera tous les principes de son amélioration.

C'est au mauvais régime qu'elles ont reçu, qu'il faut imputer tous les maux qui en ont résulté. C'est à un meilleur régime qu'on devra tous les biens qu'il est de leur nature d'opérer.

Ces idées expliquent encore pourquoi les sociétés, jusqu'à ce siècle, sont restées hors des vrais principes de la sociabilité.

C'est que fondées dans l'imperfection de l'instruction humaine, elles n'ont pas eu ce guide pour les diriger et les retenir à leur but.

C'est que, marchant, pour ainsi dire, à part des progrès de l'instruction, elles n'ont su, ni n'ont voulu les employer à leur réforme.

Aujourd'hui des tems plus heureux sont arrivés. La science a acquis un vaste développement; et la société, ébranlée dans ses vieux fondemens, ne peut plus se régénérer que par le secours de la science. Tout les invite à cette indissoluble alliance, qui naît de la nature des choses.

CHAPITRE III.

Rapport des connoissances humaines avec la civilisation actuelle de l'Europe et avec l'esprit de la constitution française.

Descendons de ces vues générales sur les sociétés, à la position de notre siècle et de notre nation; examinons l'état civil de l'europe, l'esprit de la constitution que nous élevons; voyons ce qu'ont produit les connoissances parmi nous, ce

qu'elles peuvent encore y produire : et nous trouverons, soit dans l'état commun des peuples Européens, soit dans notre état particulier, une application plus directe des vues que je viens de développer.

Si je me bornois à considérer la révolution qui a tout changé parmi nous, seule, elle m'offriroit la confirmation de mon principe. Je dirois : qui nous a détrompés de tant d'erreurs que nous abolissons à jamais ? Qui nous a fait sentir tout-à-coup tant d'oppressions et d'injures, si long-temps endurées ? Qui nous a si complettement désabusés de tant de fausses maximes, dont on avoit voulu composer notre sagesse ? Qui nous a fait remonter si haut, nous a si promptement rappris ce que nous avions si profondément oublié ? Qui nous a rendu les grands principes de l'ordre social, développé tout ensemble les besoins et les ressources d'un grand peuple, et toutes les combinaisons d'une belle civilisation ? C'est cette instruction si lentement amassée, plus lentement épurée, que tout tendoit à retarder et à corrompre, mais déjà si vive et si répandue, que ses progrès ne méritent pas moins de nous étonner que ses succès. Fort de ce fait important, j'ajouterois : heureux amis de la science, ne soyez donc ni ingrats envers elle, ni infidèles au glorieux emploi que vous en avez fait. Finissez par elle, ce que vous avez commencé par elle :

en recueillant ses bienfaits ; ménagez-vous tous ceux qu'elle peut vous offrir encore. Ne permettez pas que votre gouvernement reste en arrière des progrès qu'elle doit accumuler autour de lui. Perfectionnez-le par elle, si vous ne voulez qu'elle le renverse une seconde fois. Confiez-lui la garde de son propre ouvrage. Mais des considérations plus étendues se présentent ici, et réclament toute notre attention, tout notre intérêt.

Tout est changé dans l'ordre politique et moral. Les peuples de l'europe ne ressemblent plus à ceux sur qui s'arrêtèrent ces principes de politique, qu'un respect inconsidéré nous a fait trop long-temps conserver comme les premières découvertes de la raison, et les meilleurs fruits de l'expérience. Au milieu de leur prodigieux développement, les peuples modernes présentent un spectacle tout nouveau. S'embrassant par une foule de liens, s'entre-communiquant par un commerce continuel, ils existent les uns chez les autres par le mélange de leurs intérêts. Ils ont même étendu leurs rapports à toutes les autres contrées du monde. Là, ils se retrouvent encore pour se partager ou se disputer les objets de leur activité et de leur industrie. Cette espèce de société générale, formée de l'accroissement de toutes les sociétés particulières, est le produit de la culture universelle des sciences et des arts. En

se mêlant ainsi à toutes les affaires sociales, les sciences et les arts les ont singulièrement étendues et compliquées; en devenant elles-même un des intérêts du gouvernement, elles en ont rendu l'art plus difficile.

Il faut qu'il préside à tout ce mouvement vaste et rapide, qu'il en entretienne l'action, qu'il en prévienne les déréglemens; qu'il rétablisse la circulation où se fait l'engorgement; la paix où se prépare la guerre; qu'il tienne sans cesse ouvertes, qu'il dégage incessamment toutes ces sources de prospérité toujours prêtes à s'arrêter ou à s'accroître; qu'il substitue les grandes vues de l'intérêt général aux petites vues des intérêts particuliers; qu'il substitue des principes plus féconds à des pratiques bornées; qu'il ratache sans cesse à l'ordre social tant de ressorts qui tendent sans cesse à s'en écarter.

Comment le gouvernement parviendra-t-il à se monter à la hauteur d'un tel ouvrage? Par deux ressources, qui dépendent de son association avec la science: en s'épargnant cette direction des choses, pour ne se réserver que le maintien des principes qui les meuvent; en perfectionnant son art par la justesse des vues, et la simplification des moyens.

C'est une de nos erreurs politiques d'imaginer que ce riche développement d'un commerce général, cette prodigieuse fécondité de l'industrie sociale ayent été le prix de ces dépenses, de ces soins, de ce zèle, dont toutes les nations se travaillent

Digitized by Google

depuis un siècle. Il n'est pas donné à l'administration publique de créer les choses avant les tems, ni de leur donner un autre cours que celui de la nature. On n'a fait qu'agiter des forces qui avoient leur principe en elles-mêmes; que tourmenter des effets qui s'accomplissoient tout seuls. Cette prétendue protection n'a été qu'un obstacle de plus à la marche toute puissante des choses. Croire tout faire, est la plus absurde vanité. Vouloir tout régler, est la plus funeste manie.

Mais il naît de l'expérience, des observations par lesquelles on ne se trompe, ni sur les choses, ni sur leurs causes, ni sur leur cours. Mais il naît des sciences et des arts cultivés en grand, des vues qui préparent & secondent tout. Mais il naît de l'instruction répandue dans tout un peuple, un affranchissement rapide des vieilles erreurs. C'est ainsi qu'en donnant aux lumières publiques une juste protection, le gouvernement peut retirer ses soins des intérêts de la société; et qu'en laissant aux choses la liberté qui les anime, il se procure à lui-même la sécurité d'une surveillance plus sage et plus calme.

Un autre intérêt des grandes sociétés nous conduit au même principe; un autre motif me presse d'en montrer l'intime liaison avec l'état des peuples modernes, et particulièrement avec celui où nous sommes arrivés.

Toute société sortie de ces antiques usages, qui sont long-temps les seules loix, assez avancée pour s'organiser d'après les rapports de l'ordre civil, doit chercher sa force dans la moralité de l'homme, comme elle a cherché ses principes dans la nature humaine; elle doit lui donner les mœurs dont elle a besoin; c'est-à-dire, lui inspirer ces sentimens, ces opinions qui entretiennent les vertus de la vie sociale, en écartent les vices; le soumettent comme homme à la raison, comme citoyen à la loi; se servent de ses passions même pour devenir des habitudes qui l'entraînent, des penchans qui le subjuguent. Toute nation qui jouit de sa souveraineté, en la confiant à des délégués, qui dirige et soutient tout son régime par l'influence de ses choix et l'autorité de ses vœux, doit encore renforcer ses mœurs par un esprit public; c'est-à-dire, par une invincible résolution de maintenir ses augustes droits aux dépens de tous les périls, de tous les sacrifices; par une vigilance sévère à prévenir l'insubordination des volontés particulières à la volonté générale, et les entreprises des intérêts individuels sur l'intérêt public.

Une société, dont les mobiles et les ressorts sont peu nombreux, peut fixer aisément les mœurs qui lui conviennent. Ces mœurs, formées d'élémens plus simples, d'impressions plus constantes et moins variées, exposées à moins d'influences contraires,

naissent sans art, et se conservent sans soin. Il n'en est pas de même d'une nation qui a atteint tout le développement social ; là, les mœurs ne peuvent avoir ni cette unité, ni cette simplicité ; c'est au milieu des jouissances, sans cesse multipliées par l'activité la plus industrieuse, qu'il faut entretenir les pures affections de la nature ; c'est dans la rivalité de toutes les prétentions, de tous les intérêts qu'il faut faire triompher l'impartialité des loix et le zèle du bien commun ; ce sont des esprits d'une extrême sagacité qu'il faut retenir dans le vrai, rappeller à ce qui est bon ; ce sont des passions irritées par tout ce qui peut agir sur elles, qu'il faut modérer, diriger et contenir.

Cette différence dans les choses explique celle des idées. Les législateurs anciens, guidés par un heureux instinct, s'étoient fortement attachés à cette grande règle, d'appuyer les loix sur les mœurs, de former les mœurs par les impressions sociales. Les philosophes modernes, effrayés de la difficulté de son exécution, l'avoient presque bannie de leur théorie. Plusieurs même s'exagérant ce problème politique, au lieu de le résoudre, prenant les dédains de l'humeur pour les inspirations du génie, nous flétrissant à jamais par le désespoir d'un meilleur sort, nous avoient déclarés aussi incapables de la liberté, que nous y paroissions indifférens. Après avoir si noblement démenti leur injurieuse conjecture,

sachons aussi vaincre cette difficulté dans laquelle leur génie n'a montré que ses bornes; montrons tout ce que peuvent les lumières d'un siècle tel que le nôtre, pour tout accorder dans les choses, comme pour tout relever dans les ames.

Non, rien n'est incompatible dans ce qui est bon; rien n'est au-dessus des combinaisons de l'organisation civile. Ne confondons ni les temps, ni les objets; cherchons ce qui nous appartient, par les moyens qui nous sont propres. Ce qui seroit vraiment inconciliable avec notre état de société, ce seroit les mœurs de ces républiques qu'on nous oppose. Mais, lorsque leurs constitutions ne nous conviendroient pas, pourquoi voudrions-nous leurs mœurs? Si nous pouvons nous flatter d'avoir donné à la société des principes plus surs et plus justes, pourquoi ne parviendrions-nous pas à lui donner aussi des mœurs meilleures?

D'où doivent sortir celles que nous devons adopter? des principes de la sociabilité, combinés avec les progrès de la civilisation; des sentimens de la nature perfectionnée, et non d'une lutte violente avec les inclinations naturelles; de l'énergie de la liberté, tempérée par les douceurs d'une sagesse polie. Dans nos rapports privés ou publics, dans nos occupations, dans nos plaisirs, tous nos devoirs doivent s'éclairer par la raison, s'embellir par notre bonheur. Rien ne peut donc mieux les diriger, les affermir,

que nos sciences et nos arts, si utiles par les leçons qu'elles nous distribuent, si puissantes par les spectacles dont elles nous environnent. Il leur est donné d'être un remède aux vices qui naissent d'elles-mêmes. De viles passions restent toujours dans le fond de nos ames; elles les combattent par les grandes pensées, par les vives impressions qu'elles y répandent : nos plaisirs tendent au rafinement et à la corruption; par le bon goût, elles les ramènent à la nature; par la délicatesse, elles les rapprochent de la vertu. L'inévitable distinction des fortunes et des états expose sans cesse la pauvreté à la souffrance, et l'opulence à la frivolité du luxe; leur féconde industrie ouvre des ressources au pauvre, et leurs majestueuses créations indiquent au riche des dépenses qui l'honorent. Intéressées à unir tous les peuples, pour les dévouer à leur culte, partout elles inspirent l'humanité, conseillent la justice, invoquent la liberté, affermissent l'ordre; par-tout elles resserrent ces liens de la nature, que la politique de l'ignorance déchire par la guerre, repousse par un orgueil farouche, ou une stupide défiance.

Si les connoissances humaines ont une relation si intime avec l'état actuel de l'Europe, quelle prépondérance ne doivent-elles pas obtenir dans la haute entreprise qui nous occupe! Cherchons ce qu'elles

peuvent faire pour notre constitution, et ce que notre constitution peut faire par elles..

Ce qui confond toute réflexion, ce qui a surpassé toute espérance dans notre révolution, c'est qu'elle ait pu s'accomplir dans l'état moral où elle a trouvé la France. Les philosophes s'étoient détournés de frayeur devant une pareille rénovation. L'histoire n'offre pas d'exemple d'un tel combat. Tous les intérêts ont été aux prises avec tous les intérêts; toutes les passions, avec toutes les passions; tous les principes, avec tous les préjugés. Le génie du bien, le génie du mal ont disputé de leur existence ou de leur destruction. Dans un siècle qui ne ressembloit à aucun autre, un grand peuple a voulu se dépouiller de tout son régime, comme un homme change de vêtement dans une saison nouvelle. Il a fallu interrompre le cours social, pour en redresser le système. Jugeons des difficultés de cette entreprise par ses dangers et ses prodiges. Voyez dans les uns cette résistance toujours plus opiniâtre, à mesure qu'elle devenoit plus impuissante; dans les autres, l'abrutissement de l'ancienne servitude profanant la conquête de la liberté par un délire féroce; dans quelques-uns, ces deux genres de scélératesse, qui sembloient plutôt appartenir à la décrépitude d'une constitution qu'à l'ouverture d'une régénération; toutes

deux spéculant sur la guerre civile ; l'une, excitant des fureurs qu'elle ne partageoit pas ; l'autre, se servant des fureurs qui la poursuivoient : l'une, cherchant de vils salaires et une sanglante domination dans l'anarchie ; l'autre, rappellant par elle le despotisme ; par-tout les vices étouffant les gémissemens de la vertu ; les passions emportant la raison ; et néanmoins, par un ascendant impérieux, concourant à l'œuvre de la vertu et de la raison.

Qui nous a donc soutenus, qui nous a donc conduits dans une marche si extraordinaire ? Nos lumières, qui nous indiquoient le seul but auquel tout devoit se rallier ; la nécessité, qui nous condamnoit à l'atteindre. Trop éclairés, nous ne pouvions plus resanctionner d'antiques erreurs. Trop lassés de l'excès des maux, nous n'avons cru pouvoir leur échapper que par l'extirpation de toutes leurs causes.

On s'énerve dans la conquête, et avec une moindre crainte, on ne retrouve pas le même courage. Concevez la même ignorance, les mêmes préjugés, les mêmes vices, dans une seconde génération ; et vous sentirez que tout ce grand ouvrage n'auroit plus de sûreté. Nous ne pouvons garantir notre constitution de nos propres atteintes, que par une instruction revivifiante. Que dis-je ! Par son esprit même, elle semble s'être retranché toute autre force.

Elle ne déguise rien à ces vingt-cinq millions

d'hommes qu'elle doit régir. Les vérités, gardiennes de la liberté, obstacles à la tyrannie, sont celles qu'elle a fait descendre plus avant dans leurs ames. Plus de ces superstitions sociales, qui étouffoient en eux le sentiment de leurs droits naturels; plus de cette subordination servile, qui rendoit à l'orgueil ce qui n'appartient qu'au mérite. La loi seule se montre entre les gouvernans et les gouvernés, et les sépare plutôt par les devoirs que par les rangs. La force publique l'accompagne; mais sans pouvoir jamais ni l'excéder, ni la suppléer. Cette force publique n'est plus que dans ceux sur qui elle s'exerce. C'est dans la nature même de sa soumission que le citoyen reconnoît le mieux la plénitude de sa liberté. Il est devenu comme les rois; il ne se contient qu'en opposant sans cesse la volonté qu'il a prise dans sa raison, aux volontés que lui inspirent ses passions. Et cependant il faut que sa dépendance naisse de sa liberté même; que l'obéissance remplace par la fidélité ce qu'elle a perdu de contrainte; que, dans le corps politique, ainsi que dans le corps humain, les membres ne sachent plus résister, dès que l'ame a résolu. Voilà le changement qu'il faut opérer dans les Français.

Régénérateurs de l'empire, voilà votre écueil ou votre triomphe. C'est ici que vous attendent vos détracteurs. C'est ici que cette timide sagesse, qui n'a pu vous arrêter, semble tirer de

l'expérience le droit de vous condamner. C'est ici que les philosophes de toutes les nations vous regardent avec l'intérêt de la crainte et de l'espérance, et attendent, dans l'épreuve que vous faites, la gloire ou la chûte éternelle de cette sublime théorie des gouvernemens, qui n'avoit encore présidé qu'à leurs pensées, et qui a dicté la constitution que vous donnez à un vaste empire, vieilli dans les erreurs confondues de la barbarie et de la civilisation.

Eh bien ! c'est la sublimité même de votre dessein qui en fera la sagesse. C'est la hardiesse de l'entreprise qui en assurera le succès. Non, je le jure par cette constitution même, désormais l'objet sacré de notre vénération, vous n'avez point trop présumé de votre siècle, lorsque vous avez cru qu'il étoit fait pour marcher désormais à la lumière de cette philosophie, dont vous avez été les disciples courageux. Qui ne reconnoît aujourd'hui que depuis long-temps elle étoit notre génie invisible ? Non, vous n'avez point trop présumé de l'humanité, lorsque vous avez cru qu'elle étoit faite pour trouver son frein, ainsi que sa règle, dans la vérité et la raison. Combien nos maux et nos erreurs avoient dégradé notre politique ! Quoi ! toujours la contrainte à la place de la justice ! toujours arracher par la rigueur ce qu'on obtiendroit par des bienfaits ! Le législateur n'oseroit se confier à cette

équité impartiale, à cette tendre vigilance, qui est toute la puissance des pères ! nous voudrions armer les bonnes loix de cette terreur, qui est tout-à-la-fois le soutien et le danger des mauvais !

Est-il vrai aussi que nous soyons indignes des destinées qui nous sont préparées ? Ah ! je rendrai justice à tous ; je me soulagerai de mon indignation pour les méchans par une admiration reconnoissante pour les vrais citoyens ! Je regarde ce peuple n'aguères si avili, si opprimé, et encore si odieusement méconnu ; et son bon sens ne m'attache pas moins que son courage. D'autres avoient précipité cette révolution, qu'amenoit l'état des choses et des esprits. Mais dès qu'elle a été ouverte, il s'est présenté ; il a mesuré ses droits à ses outrages, les remèdes à ses maux ; et il a voulu recueillir tous les fruits de ce terrible ébranlement. Dès-lors, ni les périls, ni les souffrances n'ont pu retourner ses pensées en arrière. Il a donné l'exemple de ces sacrifices, de cette patience qu'il commandoit. Souverain détrôné, il a pris les armes ; souverain armé, il a juré de périr ou de remonter à ses droits. Voilà ce qui est de lui ; le reste lui est étranger.

Je regarde aussi ces classes que les crimes d'un autre tems avoient séparées du peuple, par de tyranniques avantages. Dans une attaque aussi violente qu'imprévue, ont-elles eu le tems d'ouvrir

les yeux à l'éternelle justice, de préparer leur cœur à des pertes déchirantes? Quelque modération, quelqu'indulgence les ont-elles averties de la puissance des sacrifices généreux, pour calmer les impétueuses vengeances de l'oppression? Serons-nous plus sévères à leurs préjugés qu'à nos fureurs? Séparons-les donc aussi de ceux qui, en voulant perpétuer nos maux et notre servitude, nous ont emporté hors de tous ménagemens, qui ont embrassé le despotisme, comme nous embrassions la liberté; qui ont voulu tout conserver; et qui, après avoir tout perdu, voudroient que la nation ne fût plus. Désenivrées bientôt de ces prestiges corrupteurs, leurs vertus ne doivent-elles pas renaître plus nobles et plus pures? Sont-elles donc déshéritées de tous les biens d'un véritable ordre social? Peuvent-elles haïr leur patrie, à cause de son bonheur? N'ont-elles pas une nouvelle place à y reprendre par le mérite? Seront-elles insensibles à l'estime du peuple, qui attend leur retour fraternel? Ah! je me plais à le dire; nous ne pouvons pas plus être des ennemis entre nous, que des barbares parmi les nations. Nous ne nous serons jamais plus trompés, que dans le mal que nous avons pensé de nous mêmes.

Espérons donc tout, et de nous-mêmes, et des bonnes loix dont nous allons prendre possession. Mais que les lumières publiques les précèdent, les

accompagnent, les suivent toujours. Qu'elles aillent achever la défaite des préjugés dans les palais, et dissiper l'ignorance dans les chaumières. Qu'elles relèvent la misère par l'industrie ; qu'elles offrent les succès des talens pour remplacement des prérogatives anéanties ; qu'elles rapprochent les esprits par la raison, les cœurs par la bienveillance ; qu'elles hâtent pour tous les nobles jouissances de l'égalité civique ; sur-tout qu'elles ne règnent pas moins dans nos assemblées politiques, que dans nos écoles ; qu'elles achèvent ce glorieux ouvrage qu'elles ont commencé. C'est-là le principe conservateur d'un pareil gouvernement. Tout abus conservé y feroit une dissonance allarmante. Toute injustice y seroit un élément de troubles. Les hommes libres aiment la règle ; mais ils ne veulent pas que la règle résiste à la raison. Effaçons donc tout ce qui reste parmi nous de l'antique barbarie. Enlevons sur-tout les erreurs qui sont venues se retrancher dans nos loix nouvelles. Ainsi s'affermira la paix par la justice, l'ordre par la liberté, et le bonheur par les lumières.

Il y a dans l'événement qui se consomme parmi nous, je ne sais quel signe de l'épuisement des erreurs sociales ; je ne sai quelle puissance de la raison humaine perfectionnée, qui élève et étend sans cesse les pensées, qui conduit à comparer cet

événement à tout ce qui fut, à le séparer de tout ce qu'on connoît, à le considérer dans l'avenir comme dans le passé; et qui, en promettant, en quelque sorte, de nouvelles destinées au genre-humain, semble appeller des principes que lui seul pouvoit inspirer, lui seul pouvoit comporter. Une dernière vue, qui m'est aussi fournie et par l'état de révolution où nous sommes encore, et par l'état de constitution où nous allons entrer, me frappe et m'attire impérieusement.

Il est de la nature des choses, il est de l'expérience des siècles, qu'au moment où une nation vient de s'agiter par un long et violent travail sur elle-même, une grande activité lui reste de ce tourment intérieur. Quelques instants, elle a besoin de se reposer dans son propre épuisement; mais ses forces croissent sourdement dans ce calme qui les nourrit. Il est aussi de la nature des choses, de l'expérience des siècles, que, lorsqu'une nation s'est affranchie des entraves qui génoient son développement; lorsqu'elle a rétabli le cours naturel de ses prospérités, ce principe de vie, en circulant dans toutes les parties de l'état, leur communique cette plénitude d'action, qui naît de l'équilibre de leurs mouvemens. Alors cette nation se regarde au milieu des autres; elle veut appliquer quelque part ses facultés étendues; elle veut marquer par quelque chose cette gloire qui la rajeunit; quelqu'objet d'am-

bition la saisit, domine dans la direction qui l'entraîne, et s'imprime jusque dans le caractère et les mœurs nouvelles qu'elle adopte. Ceci doit être encore plus vrai de la France, qui réunit ces deux causes d'une puissante énergie; qui a détruit un état politique tout entier pour en recréer un tout entier; qui s'est préparé une situation de bonheur et de splendeur où nulle grande nation ne s'est encore vue. Attendez quelques années; attendez la fin de ces combats, qui affermiront la liberté par une profonde terreur de cette anarchie, que nous ne séparerons plus dans notre haine, d'avec le despotisme, puisque tout nous révèle qu'elle en est le dernier espoir, comme elle en a été le seul terme; attendez les premiers développemens de cette restauration de l'état, qui, formée de tant de riches restitutions, saura bientôt réparer les pertes particulières par la féconde protection de la fortune publique; et un vif essor vers quelque grand objet nous deviendra nécessaire.

Voici une de ces époques où les peuples avancent ou reculent dans l'art social de toute la force de leurs progrès mêmes; où la fortune, qui entre dans les découvertes morales, comme dans les découvertes physiques, mais qui en est plutôt le moyen qu'elle n'en est le guidé, en environnant le génie des peuples de tous les avantages de cette situation, l'aide indifféremment à saisir de nouveaux principes,

ou à se précipiter dans de nouvelles erreurs. C'est du mouvement que le génie des peuples reçoit, ou qu'il imprime à ces époques, que dépendent, pour plusieurs siècles, le bonheur ou le malheur des nations, le bien ou le mal qu'elles font au monde. J'ouvre l'histoire; j'y cherche des exemples à suivre, je n'y trouve que des exemples à éviter.

Ici, de grands faits se présentent devant moi, pour appuyer mon idée, et faire sortir une vérité importante du spectacle des plus funestes erreurs. Je demande la permission d'étendre mon sujet, pour mieux arriver à mon but.

Considérons d'abord les Grecs que nous venons déjà d'examiner sous un autre rapport, et qui, par les vices et les vertus, les vérités et les erreurs, tiennent une si grande place dans le tableau des sociétés politiques. Par un de ces événemens, qui ne nous étonnent, que parce que nous ne voyons pas la lente accumulation des causes qui les opèrent, ces peuples, comme inspirés d'un même esprit, renversent à-la-fois les constitutions qui venoient de les civiliser. Dans moins d'un demi siècle, les rois disparoissent dans cette contrée, et finissent comme des flambeaux que le moindre soufle devoit éteindre. Déjà les démocraties, prenant des formes diverses, dirigées par des sages, soutenues par des héros, s'organisent et cherchent

les principes du gouvernement politique et de l'ordre civil. Mais, à côté d'eux, est un grand despote; il croit qu'on envahit des peuples libres, comme les peuples libres chassent les tyrans; il fond sur eux avec toute la présomption de sa fastueuse puissance. Voulant tous la liberté ou la mort, ils s'unissent, et se rassurent par leur seul courage; et la tyrannie s'enfuit, remportant l'épouvante qu'elle croyoit inspirer. Arrivées au comble de la gloire, nées pour les arts de la paix, comme pour les triomphes de la guerre, ces républiques n'ont plus qu'une chose à faire, pour s'assurer les plus heureuses destinées; c'est de fonder leur liberté sur cette union qui vient de leur donner la victoire; c'est de marcher par elle à cette belle civilisation qui leur est réservée. L'idée simple et grande d'une intime association entre des peuples renfermés dans une même enceinte, qui ont les mêmes mœurs, les mêmes intérêts, un même esprit, une seule langue, leur est offerte par leur situation même. Que dis-je? ils la trouvent dans une institution de leurs pères; il ne s'agit que de lui donner une base plus solide et plus étendue. La superstition, dont la politique de ces temps ne savoit pas se passer, avoit créé d'avance le principe auquel ils devoient s'attacher. Que le conseil des Amphictions devienne une confédération de toute la Grèce; et ils n'ont plus rien à craindre des autres peuples

ni d'eux-mêmes ; et ils trouvent dans cette direction de leurs forces, l'emploi de tous les talens, de toutes les vertus qu'ils pourront acquérir encore. Mais ils s'égarent de cette route ouverte devant eux. Comme des hordes sauvages, ils se séparent après les fêtes du triomphe. Ils s'arment les uns contre les autres de leur énergie et de leur gloire ; c'eſt sur eux-mêmes qu'ils portent leur ambition ; ils s'entre-arrachent la liberté, au lieu de l'améliorer en commun. Ayant une fois manqué ce principe de leur bonheur, ils ne peuvent plus en faire une seconde fois leur soutien dans un péril extrême. Ils l'invoquent trop tard au milieu de la dissolution de leurs premiers nœuds ; et c'est vainement qu'ils s'en font un rampart contre les Romains.

Ces Romains, autre grand objet des études politiques, nous offrent une faute égale dans une position différente. Repoussés de l'Italie comme des brigands, ils ont le temps de prendre la consistance d'un peuple, avant de s'être affermis sur leur territoire. Condamnés à vaincre pour exister, obligés de soumettre l'Italie pour y garder leur place, ils la soumettent. Il est permis de chercher la paix par la guerre ; mais les succès de la guerre doivent ramener au bonheur de la paix. La guerre ne produit que le courage ; la paix seule conduit à la civilisation. S'il est une époque où un peuple doit se prendre lui-même pour objet de ses soins, où

il doit corriger ce qu'il a de vicieux, se donner ce qui lui manque, fixer son gouvernement; c'est celui où rien ne le trouble, où tout le seconde dans ce grand dessein. Voyez quelle heureuse carrière étoit alors ouverte devant les Romains! Tout les invitoit à incorporer à eux ces peuples, dignes de devenir leurs frères par tous les triomphes qu'ils leur avoient coûtés : c'est ce qu'ils avoient fait eux-même dans leur primitive équité; c'est le sacrifice qu'avoient plusieurs fois offert ces peuples dans l'orgueil de la victoire. En s'incorporant ces peuples, ils rangeoient toute cette contrée sous les mêmes loix, la préparoient au même régime. Déjà riche des premières institutions sociales et d'une longue expérience, elle eût pu devenir un empire aussi sagement organisé par ses loix, que bien tissu par la connexion de ses parties. De cette organisation seroit né pour eux, par la nature des choses et des circonstances, le gouvernement représentatif, seul principe de l'ordre et de la permanence dans les constitutions libres. Mais emportés par une impulsion qui devoit finir avec son objet, ils s'écartent pour jamais de ce but heureux où ils touchoient. Ils ne portent dans la politique de la conquête que le génie de la victoire. Leur situation est changée; leur direction ne change pas. Comme si l'Italie n'eût été pour eux qu'une barrière à franchir; arrivés à ses limites, ils se cher-

chent des ennemis avec le même art que les autres les évitent. Ils dévorent le monde connu de leurs regards avides ; ils le dévouent et l'enchaînent d'avance au Capitole par une superstition féroce et une ambition sublime. Mais par-là ils subiront éternellement le sort des tyrans ; perdant la paix intérieure à mesure qu'ils s'éloignent de la justice naturelle ; donnant des loix à tous les peuples, et recevant celles des factions qui s'agitent autour d'eux ; courbant les vaincus sous leur grandeur, et s'infectant de tous leurs vices ; entraînés à la fin au comble de l'opprobre par le poids de leur fortune. Ils mêleront toujours, sans les unir, la démocratie du peuple à l'aristocratie du sénat ; ils les suborneront ensuite à la dictature militaire des Césars ; et ne connoîtront jamais de ces trois formes de gouvernement que ce qu'elles ont d'intolérable.

Nous même, peuple éloigné, par une antique fatalité, de la carrière des nations libres ; mais fait pour connoître toutes les autres espèces de gloire ; et digne sur-tout de ce bonheur social, dont nous avons enrichi l'art par nos mœurs et nos lumières ; n'avons-nous pas aussi perdu l'espèce d'amélioration qui convenoit à notre gouvernement ? Ne remontons pas au-delà de l'époque de notre dernière splendeur. Est-ce de l'ame de Louis XIV, est-ce de son autorité absolue qu'étoient nés cette grandeur des évènemens, ces prodiges des arts,

ces qualités aimables et brillantes qui furent les ornemens de ce regne? Non, toutes ces choses furent dues à la lassitude des déchiremens de l'anarchie féodale ; à la puissance d'une direction prépondérante ; à l'accroissement des moyens de civilisation ; à la communication plus étendue des nations ; à l'alliance qui se fit naturellement des vestiges de l'esprit de chevalerie avec la politesse des arts ; à cette énergie qui restoit des dernières agitations politiques ; à cette réunion de grands hommes en tout genre, qui est encore plus un avantage des époques d'un grand développement, qu'un bienfait du hasard.

Cherchons ce qui convenoit à une situation si favorable. Ce n'étoit pas à l'ambition des conquêtes, au faste de la représentation, au luxe des jouissances qu'elle devoit être dirigée.

Tout cela n'a servi qu'à dégrader la première partie de ce regne par les humiliations désastreuses de la seconde ; qu'à fonder pour jamais le malheur du peuple et la corruption de la cour ; qu'à faire marcher ensemble une nécessité plus pressante et un éloignement plus pernicieux des réformes vigoureuses ; qu'à accumuler des principes de ruine dans cette orgueilleuse monarchie. Où conduisoit donc une pareille situation? Elle prescrivoit de reprendre avec de plus grands secours et des avantages nouveaux, le gouvernement paternel de Louis XII

et de Henri IV ; de changer un peuple de bourgeois en un peuple de citoyens, en rattachant à lui tout ce qui étoit fait pour le servir : les prêtres, par un entier dévouement à un ministère d'instruction et de bienfaisance ; les grands, par la dépendance de l'estime publique ; les magistrats, par la pureté de la justice et la mission toujours aussi libre que désintéressée d'invoquer les loix ou d'éclairer la conscience du monarque. Elle prescrivoit de soumettre tout à l'utilité générale, et non à cette autorité des ministres, toujours plus jalouse de s'affranchir de toute résistance sur le mal, que de se ménager les moyens de faire le bien ; qui n'a servi en effet qu'à changer les formes de la double oppression de ces ennemis du peuple et des rois ; qu'à leur apprendre à ressaisir par l'art du courtisan, la domination qu'ils ne trouvoient plus dans leur indépendance ; à s'assurer le monopole des fonctions publiques, en rampant autour de la faveur ; à étouffer l'intérêt de l'état par l'esprit de corps, à maintenir tous les abus par les maximes qu'ils avoient créées eux-mêmes. Elle prescrivoit d'établir la grandeur du royaume sur sa prospérité, d'affermir la puissance du monarque sur l'ordre public, de chercher et d'adopter les vrais principes des loix et de l'administration, de tourner vers l'utilité réelle l'émulation des arts et le développement des connoissances. Alors la monarchie, au lieu d'ouvrir, dès son commencement, l'abîme

où elle devoit tomber, se seroit préparée toute la consistance qui pouvoit lui appartenir. Alors les institutions bienfaisantes, dont elle se seroit entourée, les bons principes, dont elle se seroit fait une habitude, auroient pu la garantir de ses propres vices; alors on auroit appris si ce genre de gouvernement pouvoit réellement convenir au bonheur des peuples et à la raison des siècles éclairés; alors ou il se seroit maintenu par la perfection qu'il se seroit donnée, ou se il seroit fondu de lui-même dans un gouvernement meilleur; alors nous aurions échappés à deux siècles d'infortune; nous serions arrivés à la constitution d'aujourd'hui par l'accord réfléchi de tous les intérêts; ou du moins, nous n'en aurions été détournés que par une indifférence justifiée par notre félicité même.

Et vous, antiques dépositaires des droits primitifs de nos sauvages ayeux, premiers nés de la liberté moderne; vous, que nous avons imités dans ce qui vous est le plus honorable, en marchant les premiers, dans le siècle de lumières, au seul flambeau de la raison, comme vous avez maintenu seuls votre indépendance, au milieu de la servitude universelle; je ne viens pas citer votre constitution fière d'un siècle de gloire, devant celle qui ne trouve pas sans doute dans des principes plus philosophiques de moindres droits de se confier à l'expérience; mais j'ose vous demander compte au nom de la raison,

au nom de l'humanité, de l'usage que vous avez fait et de votre liberté et de votre gloire !

Quel grand caractère, quel juste ascendant vous avez pris parmi les peuples, à ce moment où vous avez chassé le dernier de vos tyrans, où vous avez soumis à vos loix souveraines un roi de votre adoption ; et sur-tout lorsque ce fanatisme farouche, reste impur des temps féroces de votre histoire, et triste excuse des fureurs qui se sont mêlées à la noble passion qui vous animoit, a commencé à faire place à cette énergique philosophie, dont vous êtes aussi les augustes fondateurs ! Mais étoit-ce assez d'affermir votre liberté, d'acquérir toutes les forces de la pensée ? ne deviez-vous pas les employer à reconstruire votre ordre civil, à épurer votre gouvernement ? comment avez-vous pu laisser autour de votre constitution tant d'anciens abus ? comment y avez-vous laissé pénétrer tant de corruption morale ? Qu'est-ce que ce respect superstitieux qui vous a prosternés devant votre ouvrage, à mesure que vous deveniez plus dignes de l'achever ; qui l'outrage encore, en le croyant mieux appuyé sur des erreurs avouées de vous-mêmes, que sur des réformes dont vous sentez le besoin ? Est-ce aux règles une fois admises, ou à la raison éternelle, qu'appartient le droit d'être irrévocable ?

Néanmoins, de tous les peuples, vous avez été le plus libre, le plus heureux, le plus éclairé, le

plus puissant. Tous ces titres vous ont imposé de grandes obligations : comment les avez-vous remplies? Le monde entier n'a pas été un trop vaste théatre pour vous ; il est plein de vos faits et de votre nom ; je l'interroge, et je l'écoute : l'Inde, séparée de vous par les plus longs intervalles que l'audace humaine ait su franchir, et cependant plus nécessaire au colosse de votre puissance, que ces îles voisines qui font partie de votre empire ; l'Inde, étonnée et désolée d'une tyrannie si étrange, ose à peine, sous votre terrible oppression, raconter les forfaits dont vous l'avez dévastée ; l'Amérique vengée atteste une guerre parricide, en preuve de la servitude que vous lui réserviez ; sans vous, la Hollande alloit remonter aux beaux jours de sa naissance politique ; les Belges, soulevés par vos instigations, renvoyés, sous vos auspices, au maître qu'ils avoient répudié, vous reprochent ce jeu sanguinaire que vous avez fait de ce qu'il y a de meilleur et de pire dans les passions des hommes, la liberté et la superstition ; les mers se sont indignées plus d'une fois que le despotisme de vos flottes ait osé violer cette franchise éternelle dont la nature les a douées. Toute l'Europe accuse vos intrigues de ces guerres sans cesse renaissantes, dont elle ne peut même vous absoudre par votre intérêt. Que vous ont-elles rapportées en effet? Vous ne vous piquez pas d'une stérile domination. Ce sont les utiles

avantages du commerce que votre ambition poursuit. Eh bien, félicitez-vous de n'avoir pu usurper ce monopole universel que vous cherchez avec tant d'ardeur; vous n'auriez plus rien à vendre, rien à acheter. Votre commerce ne s'enrichit que de ces ressources que vous n'avez pu enlever aux autres nations. Le seul fruit de tant de guerres, c'est cette dette sans proportion avec votre fortune, qui reste suspendue sur vos destinées, comme cette épée placée sur la tête d'un homme assis à un splendide banquet.

Déplorable fatalité des destinées de ce peuple, qui, en plaçant le dernier événement de sa longue restauration à l'ouverture du siècle le plus éclairé, l'a jetté également hors de la route de ses intérêts et de ses progrès; l'a privé de la gloire de servir les autres peuples par l'union de son intérêt avec l'intérêt général: gloire qui reste encore neuve parmi les nations, comme est vacant parmi les rois le rôle d'un despote, qui releveroit son peuple par le don d'une constitution, et monteroit ainsi lui-même à la première place des bienfaiteurs du genre humain! déplorable fatalité, qui a rendu plus honorables qu'utiles à ce peuple le développement de la philosophie et l'élévation de son caractère national, puisque les affaires publiques y marchent souvent dans un sens opposé au cours des lumières, et que les hommes y valent mieux que les loix!

enfin, déplorable fatalité, qui, en élevant d'avance ce peuple au-dessus des autres, le destinoit à les frapper incessamment de la majesté de la liberté, sans le préparer à s'améliorer par leur régénération ; qui le rend plus capable de juger ce qui lui manque que de le réaliser ; lui rend à la fois le mal plus pesant et le bien redoutable : des réformes bornées et successives ne suffiroient ni à ses lumières, ni à son courage ; et une réforme générale mettroit en péril cette prospérité factice, à laquelle il ne peut plus renoncer !

Frappé de ces exemples, je recueille ces principes pour les appliquer à l'état où nous sommes ; pour nous conduire à l'ambition généreuse que nous devons adopter.

Nous avons un grand avantage sur les autres peuples, sur les autres temps. Tandis qu'ils étoient dirigés à un but sage et heureux, les préjugés, les passions qui régnoient autour d'eux, un mouvement général dont il étoit aussi difficile d'apercevoir le danger, que d'éviter l'impulsion, les détournoient de ce but, les précipitoient vers ces écarts où ils sont tombés. C'est encore une de ces choses qui expliquent cette contradiction entre le principe qui s'offroit à eux, et l'erreur qu'ils ont embrassée. Nous sommes plus heureux. Tout s'accorde pour nous placer, pour nous retenir dans le

chemin que nous devons suivre. Si notre constitution adopte comme son objet unique, son premier besoin, et son dernier terme, l'amélioration sociale ; notre siècle, redressé par l'expérience de tant d'erreurs, entraîné par la vive action de ses progrès continuels, tend invariablement à tout le développement des facultés humaines. Rien ne recule davantage le moment où les efforts pourroient se ralentir, où cette direction pourroit changer. Il y a là de quoi absorber tout ce que nous pouvons acquérir d'activité et de moyens. Nous n'avons donc pas besoin de nous porter au dehors.

Cependant cette position nous relie davantage aux autres nations. Notre place s'agrandit dans l'Europe par un commerce plus étendu, par une plus solide puissance, qui naissent de notre renouvellement intérieur ; par un plus beau spectacle, un asyle plus heureux que nous pouvons offrir. Il dépendroit de nous d'effrayer par des projets d'ambition, de dominer par la terreur de nos forces. Mais que gagnerions-nous à inquiéter, à troubler les autres peuples ? Nous perdrions la sécurité de la plus belle situation politique, pour reprendre les périls de celle d'où nous sortons. Nous armerions la haine contre notre grandeur, au lieu de l'embellir par l'amour. Nous perdrions tout ce que nous pouvons obtenir de la liberté, de la paix

du bonheur des autres nations. Qu'avons-nous à leur demander, sinon d'adopter les biens dont nous avons su nous saisir ? Leur prospérité est le seul secours qui manque à la nôtre.

Ce qu'on n'auroit jamais espéré, la philantropie devient toute la politique du plus puissant des peuples. Il y est amené par son intérêt, comme par sa gloire; par les principes de sa situation, comme par les conseils de sa raison. Ainsi, ce sentiment, qui étoit le plus beau caractère des ames sublimes, peut devenir l'affection habituelle d'une nation entière ! C'est bien à ce signe qu'on reconnoît que les hommes, dans certains périodes de leur existence civile, peuvent ne tenir qu'à la vérité et à la vertu, qui ne font qu'un avec leur intérêt. Comparez-les dans les deux dégrés extrêmes du cours social; et vous les verrez dominés par le même penchant. Dans l'état primitif, éloignés les uns des autres par la difficulté de subsister ensemble, ils ne se rapprochent qu'avec un attrait mutuel; ils ne se séparent qu'en s'unissant d'un lien fraternel. L'amitié les conduit aisément à un échange de secours et de bienfaits; c'est ce qui avoit joint, dans les premiers âges du monde, l'utilité du commerce à la douceur de l'hospitalité. L'inimitié, qui s'établit ensuite entre les sociétés, ne naît que de l'esprit borné des législateurs, qui s'absorbant dans la possession exclusive d'un ayantage, n'apperçoi-

vent pas l'avantage constant des sacrifices communs. Mais enfin les lumières tardives de la philosophie, en ramenant les peuples à la vraie combinaison de leurs intérêts, en rétablissent l'union, et permettent ainsi à l'instinct originel de reprendre son heureux empire. C'est par-là que, dans les siècles éclairés, la philantropie est aussi naturelle que l'hospitalité dans les temps grossiers ; qu'elle ne paroît plus que l'extension facile du premier sentiment de la nature.

Il nous étoit donc réservé, après toutes les erreurs, tous les malheurs de la politique humaine, de retrouver cette loi première des sociétés, ce principe fondamental de leur bonheur, de raprendre à la terre l'éternelle fraternité des nations ! Déjà nous n'avons pu porter un regard sur les querelles des rois, sans reconnoître le véritable intérêt des peuples. Déjà, par un anathême solemnel sur l'esprit de conquêtes, notre constitution a enregistré les droits sacrés du genre humain, pour en faire une barrière contre les égaremens de notre ambition. La fausse sagacité des cours a pu ne voir, dans cette abdication d'une grandeur désastreuse, que l'hypocrisie de la foiblesse, qui se cache sous les dehors de la modération. Mais les peuples, consolés par toutes les espérances qui s'attachent à un tel exemple, ont apperçu le garant de notre sincérité dans les principes qui nous guident, dans ces principes

dignes de devenir la conscience d'une nation éclairée. A ce moment prochain où notre puissance renaîtra de toutes les ressources d'une vaste régénération, nous aurons un plus noble engagement encore à prendre avec nous-mêmes, à placer, ainsi que nos loix, sous les auspices de l'Etre suprême. Jurons alors de veiller sur le repos du monde, d'en être les modèles par notre équité, les apôtres par notre sagesse, les soutiens par notre force. Dévouons les armes de la liberté à la paix universelle, c'est-à-dire, à cette religion des esprits justes et des ames généreuses, que notre siècle commence à révérer sous ce beau nom de philantropie. C'est ainsi qu'il nous convient de reparoître sur la grande scène des peuples de l'Europe.

Mais c'est ici que l'imprévoyance des autres temps doit avertir notre prudence. Combien de peuples ont été écartés de leur direction par les circonstances, de leurs maximes par leurs passions? Qu'est-ce que la sagesse d'une nation; si elle ne se verse dans son caractère? Qu'est-ce que sa vertu, si elle ne devient sa gloire? Où aboutissent ses plus beaux desseins, s'ils ne sont attachés à un grand but par une grande institution? Quel est donc ce but auquel notre constitution doit nous fixer? C'est la plus entière perfection sociale, par toute la perfectibilité humaine. Par quelle institution peut-elle nous y conduire? Par le plus actif développement

de

de l'instruction publique. Ainsi cette auguste destination nous ramène aussi à regarder la science humaine comme l'instrument de la grandeur où nous pouvons nous élever; comme l'emploi de toute la prospérité que nous devons acquérir. Donnons-lui donc, dans l'édifice que nous élevons, une place d'où elle puisse recevoir tous les secours, distribuer toutes les lumières. Epousons-la, non comme le faste d'une grande nation, mais comme sa sûreté, son aliment, et sa gloire. Portons-y des vues aussi solides qu'étendues. Cultivons-la au profit du pauvre, comme à l'honneur du riche; pour les plus simples travaux, comme pour les plus magnifiques. Rassemblons tout ce qu'elle possède, acquérons tout ce qui lui manque; dérobons tout aux autres peuples, pour tout leur rendre. Allons chercher par-tout ses fruits comme des bienfaits pour nous; répandons-les comme des bienfaits pour les autres. Marchons avec grandeur, avec constance, dans cette carrière sans terme.

On a accusé une constitution qui a sa racine dans la philosophie seule, du prosélitisme de la superstition. Dominateurs de l'Europe, ne nous outragez plus, ne vous avilissez pas vous-mêmes par une crainte si misérable : croyez qu'il y a autre chose dans ce que nous avons fait, qu'il en doit sortir autre chose, que des émeutes populaires. L'art de fonder la liberté, la science du bonheur

social tiennent à d'autres ressorts, demandent d'autres moyens. Peuples, sachez d'avance ce que vous devez imiter de nous, ce que nous avouerons dans vous. Rois ou peuples, attendez que notre constitution nous ait rendus dignes d'elle, pour connoître et ses effets et son influence : cherchez dans l'esprit qu'elle va nous donner, comment vous pourrez, les uns, l'obtenir; les autres, vous en garantir.

J'ai prouvé que, dans une époque comme celle-ci, une nation qui se régénère doit se choisir une ambition permanente : voilà celle que je propose.

J'ai prouvé la liaison politique de la science humaine avec la civilisation d'un grand empire. Je vais la considérer dans toute son étendue, et montrer quel développement elle doit obtenir d'une belle constitution.

CHAPITRE IV.

Examen et division de la science humaine, relativement à son emploi social.

DES hommes faits pour tracer le système des connoissances humaines, puisqu'ils étoient capables d'en rapporter toutes les créations à quelques principes gé-

Digitized by Google

nérateurs ; cherchant ainsi les liens des choses intellectuelles dans les élémens qui les produisent ; expliquant le méchanisme intérieur de nos facultés, par la classification méthodique de leurs effets, ont su ordonner toutes les parties de la science dans un plan qui en offre à la fois le développement, l'enchaînement, l'histoire et le tableau. C'est sur cette grande idée de Bacon, qu'avoit été conçue cette entreprise littéraire, qui a justement illustré le milieu de notre siècle.

Autant cette haute entreprise devoit rencontrer d'obstacles dans une époque où le courage du génie a été comprimé par la double oppression de la tyrannie religieuse, et de la tyrannie civile; autant elle seroit propre à un tems où la philosophie elle-même préside à la liberté publique ; c'est une gloire qui nous est réservée.

Cette belle distribution de la science restera comme l'idée fondamentale de tout grand travail sur nos connoissances. Mais ayant un autre but, elle ne peut me diriger dans le dessein qui m'occupe. Ses auteurs ont décomposé et recomposé la science humaine pour des philosophes ; je dois la développer pour des législateurs : ils en ont tracé le système théorique ; je dois en préparer l'organisation politique.

En partant de ces vues, je vois la science hu-

maine se réduire à quatre objets, et se partager dans quatre classes principales.

Le premier objet qui me frappe dans ce vaste ensemble de nos connoissances, est celle qui s'occupe et de l'homme considéré dans des rapports personnels, et des hommes réunis dans les associations politiques. L'homme et la société sont pour eux-mêmes des sources continuelles d'expériences et d'observations. De ces recherches sans cesse étendues par le développement et les modifications de leurs sujets mêmes; sans cesse, perfectionnées par les progrès où une application toujours plus forte, un intérêt toujours plus grand les conduisent; se forme un corps de vues et de principes sur les affections et les facultés de l'homme, sur les besoins et les intérêts de la société, sur la manière de diriger les premieres, de pourvoir aux seconds. Ainsi le double but de cette science est de chercher ce qu'est l'homme suivant la nature, ce qu'il devient par la société; ce que la société doit faire pour l'homme, ce qu'elle doit faire pour elle-même; en un mot, ce que sont l'homme et la société par leurs principes primordiaux; ce qu'ils peuvent devenir par leurs acquisitions successives.

Cette science n'est point la première dans l'ordre des progrès; car elle tient à des expériences plus longues, à des vues plus difficiles à généraliser: elle trouve sur-tout des obstacles dans les passions

qu'elle doit se soumettre, dans les institutions qu'elle doit changer ou corriger. Elle dépend aussi des autres connoissances, qui sont tout à la fois ses secours pour se développer, et ses moyens pour agir. Mais elle est la première dans l'ordre des intérêts; car elle est pour l'homme, la science du bonheur, et pour la société, celle de l'amélioration.

Jusques ici deux grandes erreurs ont regné dans cette science, et en ont retardé les progrès et les bienfaits. Une sorte de séparation s'étoit établie entre les deux objets qu'elle réunit; et dans chacun de ces objets, la théorie marchoit en opposition avec la pratique. Ce n'étoit pas dans les principes de la nature que la politique cherchoit les loix de la société : la morale de son côté méconnoissoit la liaison nécessaire de ses préceptes, avec les institutions sociales. De-là, le prolongement de tous les préjugés, de toutes les erreurs; de-là, toutes les calamités des préjugés et des erreurs, quand ils décident des loix et des mœurs. Cette réunion des deux parties de la science, cette application continuelle des principes qui la composent aux choses qu'elle doit gouverner, est la base sur laquelle elle doit être fondée dans l'établissement que nous préparons. La morale doit s'asservir les mœurs, la politique doit dicter les loix; les préceptes de l'un doivent s'accorder avec les principes de l'autre. Leurs préceptes et leurs principes doivent découler de la

nature, et se modifier par la société, qui a besoin de connoître l'homme, pour le rendre heureux, et qui ne peut le rendre heureux, qu'en le perfectionnant.

Non-seulement, je place cette science au premier rang, mais j'en fais en quelque sorte le centre de toutes les autres. Toutes doivent la servir et en recevoir leur direction. C'est proprement la science sociale, la science par excellence. J'en forme la collection de parties nouvellement réunies, mais liées éternellement. Elle rassemble l'étude des devoirs de l'homme, et celle de ses passions; elle combine toutes ses facultés pour le faire atteindre à toutes ses destinées; elle embrasse tous les rapports de la société, pour en poser tous les principes. Pour la mieux définir et lui donner une dénomination qui l'explique tout entière, je l'appellerai la science civique, politique et morale.

L'homme devient un être moral dans la société, c'est-à-dire, qu'il y apprend à lier ses intérêts à ceux de ses semblables, à limiter ses droits par ses devoirs, à tirer, des rapports de sa situation, des principes d'ordre, de justice, de bonté, et à leur soumettre ses actions. Mais il n'en reste pas moins un être physique, dépendant d'une foule de besoins, avide des jouissances que ses penchans lui font connoître. De même qu'au moral, cet être si ignorant arrive aux plus vastes combinaisons d'i-

dées, et substitue aux vagues impulsions de l'instinct, les puissantes règles de la raison perfectionnée; de même au phisique, le plus dénué des animaux devient le roi de la nature. Il lui arrache ses secrets, s'approprie ses forces, se sert de ses loix comme de ses propres instrumens, s'arme d'elle-méme contre elle-même. Comme il peut davantage, il veut davantage; et la vie pour lui se compose, non-seulement de ce que la nature produit, mais encore de tout ce que l'industrie peut créer. Où puise-t-il cette riche domination ? Dans des découvertes qui lui ont expliqué les opérations de la nature; dans des inventions qui lui ont appris un emploi fécond et hardi de ce qu'il avoit découvert; dans ces arts qui donnent des règles infaillibles aux plus inconcevables travaux; dans ces métiers, qui ont réduit en pratiques méchaniques les plus subtiles conceptions du génie. Et où ces talens prennent-ils sans cesse une plus grande perfection ? Dans des théories séparées des pratiques d'où elles sont nées; dans des théories où la curiosité paroît s'égarer, mais où l'esprit humain s'étend; où l'on ne s'occupe que de principes, de procédés, dont on ne voit pas d'abord l'application, et qui enfin servent à simplifier les effets dans des moyens déjà connus, ou à réaliser des inventions nouvelles. La société vit de cette vaste partie de la science, comme elle se conduit par l'au-

tre. Si celle-ci n'est que la seconde dans l'organisation sociale, ce n'est pas que la première puisse être considérée comme plus utile : c'est que, par la nature des choses, la direction appartient à l'une, la subordination à l'autre.

Elle demande une grande rectitude dans l'esprit humain ; et par-là, elle tient beaucoup à la culture des autres sciences. Elle a besoin d'une liberté, d'une activité, sans cesse protégées et animées ; et par-là, elle tient à l'administration et aux loix. Ses services dépendent des moyens qu'elle a de s'accroître et de se communiquer. Organisons-la donc de manière que tout la rapproche de ses meilleurs principes, que tout favorise ses progrès; qu'elle puisse faire participer le peuple de tout ce qu'elle offre d'utile à ses travaux, et que l'industrie du peuple concoure à augmenter les richesses de cette science. Depuis un siècle qu'elle est rentrée dans les bonnes voies, elle a marché de prodiges en prodiges. Et cependant, jamais aucune constitution ne s'est encore fait un soin spécial de ce grand intérêt ? Avec un secours si nouveau et si puissant, on ne conçoit pas où doivent s'arrêter ses progrès et ses services. Je l'appellerai la science des loix de la nature, et des moyens de l'industrie sociale; ou plus simplement la connoissance des sciences naturelles et des arts utiles.

La science morale d'une part, et la science phi-

sique de l'autre, semblent embrasser tous les intérêts de la société, et la douer de tous les dons de l'esprit humain. Mais elles ne renferment pas tout ce que l'esprit humain sait produire, tout ce qu'il peut répandre dans la société.

Après ce qui est bon, on veut ce qui est beau; après ce qui est utile, ce qui est agréable. Telle est même la marche des choses, qu'on ne suit pas cet ordre, et qu'on travaille pour le plaisir et la gloire, bien long-temps avant d'avoir épuisé tout ce qui tient à l'utilité. Il y a donc naturellement un luxe daus la science, comme dans les autres parties de l'organisation sociale; et c'est dans celle-ci sur-tout, que le luxe n'est ni une erreur, ni un malheur. Telle est la cause de ce que nous appellons la littérature et les beaux arts.

Les lettres sont la parure de la science morale; les beaux arts sont l'emploi agréable de la science phisique. Considérés relativement à la science humaine, ils en sont le complément. La beauté n'est au moral, ainsi qu'au phisique, qu'un développement plus libre et plus facile de la force. Tout ouvrage où la grandeur en impose, où la grace se fait sentir, n'a ces avantages que parce qu'il est mieux fait en soi. Il existe une éternelle alliance entre la force et la grace, sous laquelle est né tout ce qu'il y a de beau dans le monde. Considérés relativement à la société, les beaux arts et les

lettres sont une décoration digne d'elle ; une source de plaisirs nobles et sociaux ; un aliment à cette exubérence d'activité qui la travaille ; un absorbant préférable à tout autre des richesses accumulées ; un droit de plus pour le talent, de se mettre au-dessus de la fortune ; un moyen heureux d'agir sur les hommes, de les ramener à la nature, de les animer à la vertu, de les porter à la gloire. Relativement à l'homme, ils policent ses mœurs, en donnant plus de délicatesse à ses sens, plus de sensibilité à son ame ; en perfectionnant toutes ses facultés, ils développent davantage son génie, et en font sortir de plus grands secours, soit pour le bonheur privé, soit pour la gloire publique. Concourant ainsi à l'amélioration sociale, ils ne peuvent être ni méconnus, ni négligés par la la société ; tenant intimement et par tous les rapports, à la science humaine, ils doivent entrer dans son organisation.

La littérature s'attache essentiellement au langage, et n'est proprement que l'art de mieux exprimer les idées. Toutes ses parties ont cet objet : par l'éloquence, elle y fait passer l'énergie et le charme des passions ; par la poésie, elle l'anime de la puissance de l'enthousiasme ; par le goût, elle explique ses beautés ; par la critique, elle les sépare des défauts ; née de l'imagination pour se marier à la raison, c'est de leur accord qu'elle tire

un stile digne des grandes pensées; et comme ce qu'elle fait pour le langage est le plus grand service pour les idées mêmes, elle ne peut les embellir qu'en les perfectionnant.

Le langage s'est diversifié selon les lieux et les temps; pour en connoître tout l'art, il faut l'étudier dans les langues diverses : c'est dans cette vaste étude qu'il faut aller chercher tous les principes, recueillir tous les modèles, comparer tous les talens, tous les goûts, pour en composer une théorie et plus sure, et plus grande. C'est par cette étude que l'on parvient à faire communiquer ensemble tous les temps, tous les lieux, et à cultiver l'esprit d'une nation par l'esprit de toutes les autres. Les langues tiennent donc aux lettres, et doivent composer avec elles la science littéraire.

Celle-ci destinée particulièrement à embellir la science morale, sembleroit devoir lui appartenir; mais elle la médite dans un autre esprit, elle la combine sous d'autres rapports; par-là elle peut et doit en être séparée; cette séparation d'ailleurs convient à l'étude des objets qu'elle réunit.

Toujours elle a été cultivée parmi les peuples, en proportion de leurs progrès dans la civilisation. Depuis long-temps nous en éprouvons les bienfaits, nous en connoissons le prix; jusqu'ici elle a fait la plus belle partie de notre gloire; elle n'a pas peu influé sur le grand événement qui s'accom-

plit; elle peut contribuer encore davantage à son immense développement. C'est par elle que notre régénération doit recevoir toute sa gloire chez les nations étrangères et dans la postérité. Est-ce au moment où elle nous devient plus précieuse, où nous allons lui fournir de plus nobles objets, que nous pourrions lui retirer notre amour et nos soins?

Les beaux arts tirent leur fond de la science physique, et leur esprit de la science littéraire, mais sans appartenir ni à l'une, ni à l'autre. Soit qu'ils portent la grandeur et le goût dans nos édifices; soit qu'ils retracent la nature physique ou la nature morale sur la toile ou le marbre; soit qu'ils élèvent ou attendrissent notre ame par la combinaison des sons et des accords; soit qu'ils secondent la poésie par les accens qu'ils donnent à sa voix, ou par la grace et la noblesse qu'ils répandent sur les mouvemens du corps; ils diffèrent encore plus des autres sciences par les moyens qui leur sont propres, que par leur génie. Par plusieurs analogies de leurs études et de leurs objets, ils se rapprochent davantage entre eux, et composent une sorte de famille, qui doit avoir une existence séparée. Jusques ici ils ont plutôt été liés à la splendeur des empires, qu'ils n'ont eu la place qui leur appartient dans le système des connoissances sociales. Ils ont souvent été comblés de faveurs, sans jouir de leurs

droits; et ils ont plus servi aux écarts de la civilisation, qu'au bien de la société. Accordons-leur une noble protection, une juste estime, une direction plus sage; encourageons leur génie, rendons-les plus chers à l'homme sensible, plus dignes de la chose publique; appellons-les ainsi à concourir et à l'esprit de notre constitution, et à l'amélioration sociale.

Maintenant, si nous considérons les connoissances humaines ainsi classées, ainsi réduites à un petit nombre de divisions principales; ce vaste ensemble s'offre à nous comme un empire, dont toutes les parties se tiennent et s'embrassent; mais cependant dont chacune est distinguée par des caractères particuliers.

Chacune en effet forme, elle seule, un sistème qui se partage en un plus ou moins grand nombre de parties assez diversifiées, pour rester étrangères l'une à l'autre; pour se toucher par leur association, sans se pénétrer par l'homogénité de leurs élémens.

Elles ont un but, des moyens, des procédés, des effets, un génie différents.

Elles exigent des hommes qui y soient appellés par une vocation particulière, et qui, en proportion d'une destination plus exclusive, leur doivent toutes leurs facultés, toutes leurs veilles.

Il faut donc rapprocher les parties de ce

tout, mais sans les confondre ; si nous avons été obligés de les diviser, pour les considérer avec plus d'exactitude, à plus forte raison ont-elles besoin d'être rendues à leur séparation naturelle, pour se développer.

Cependant il faut nous souvenir que cette séparation qui existe entre les quatre grands corps de la science, tient plus à leurs objets qu'à leurs moyens ; qu'elle cesse souvent entre plusieurs de leurs parties, qui s'appellent par des rapports singuliers; qu'elle tient moins à la nature des choses qu'aux convenances d'un établissement public ; enfin que, formée dans un dessein politique, elle a nécessairement des données arbitraires, et dont il faut se garder de faire des règles absolues.

Observons encore que les sciences les plus étrangères les unes aux autres ont néanmoins des points où elles se rencontrent, des secours à se prêter, des services à se rendre, une réaction souvent aussi réelle que difficile à appercevoir.

Un autre intérêt veut encore qu'elles vivent dans une communication habituelle. C'est avec les mêmes facultés, différemment combinées, que l'esprit humain exécute des choses si diverses ; dans toutes, il rencontre les mêmes avantages pour la vérité, les mêmes dangers pour l'erreur. Il lui importe donc de trouver dans toutes ses études l'art le mieux perfectionné, de porter dans quelques-unes des

principes et des méthodes qui ont réussi dans quelques autres.

D'ailleurs, puisque nous voulons les lier davantage à l'utilité publique, il faut bien qu'elles viennent se rallier à ce centre commun, s'y pénétrer d'un même esprit, en y apportant leurs tributs différents ; y combiner leurs efforts, comme y accroître leurs moyens.

L'établissement national des connoissances humaines, en les embrassant toutes, doit donc les mettre à même de s'entre-servir, de se disposer les unes pour les autres, de se faire une source commune de leçons et d'exemples : il doit les rapprocher par leurs résultats, lors même qu'elles se séparent par leurs travaux; leur donner une direction générale, en laissant à chacune sa direction particulière.

CHAPITRE V.

Direction de la science humaine, relativement à son but, et à l'état où elle est parvenue.

Que voyons-nous dans les sciences, en portant sur elles cette analyse, qui est leur unique instrument ? Des collections de faits observés, de conséquences tirées des observations, de conséquences réduites en principes, de principes réduits en

règles. Que quelque chose vienne à se perdre dans ces collections; que les parties s'en disjoignent; la science se dissout ou s'altère : elle n'est plus, ou elle est moins qu'elle n'étoit; et au lieu de tendre à ce qu'il lui manque, elle est réduite à chercher ce qu'elle a perdu. Son premier besoin est donc de maintenir entier le dépôt des notions qui la composent.

Elle ne peut marcher dans la carrière qu'elle s'est ouverte, sans rencontrer des obstacles à vaincre, sans appercevoir de nouvelles acquisitions à faire. Son second besoin est donc d'augmenter ses richesses. Mais comme ses premières richesses sont ses moyens pour en obtenir de nouvelles, et que celles-ci ne lui servent qu'en s'unissant aux premières; il est vrai de dire, que pour elle, se conserver, c'est s'accroître; et s'accroître, se conserver.

Née des secours de la société, la science se tourne naturellement vers l'utilité sociale; elle n'amasse que pour répandre. Tout ce qu'elle recueille sans cesse, elle le distribue sans cesse. Son troisième besoin est donc de se propager. Mais comme ce n'est qu'en disséminant ses fruits, qu'elle les multiplie; il est encore vrai de dire que, pour elle, se propager, c'est se conserver et s'accroître.

C'est à ces trois objets que doit se rapporter l'établissement de la science humaine dans la société.

La

La destination de la science n'est pas le seul principe d'où il faille partir, pour l'organiser ; il faut encore considérer l'état où elle est parvenue.

Les sciences ne sont plus à leur origine; elles sont bien loin de leur dernier terme; elles sont dans leur plus actif développement.

Si elles étoient encore à leur naissance, nous manquerions de ces moyens de les bien cultiver, de les bien enseigner, qu'elles seules peuvent se donner.

Si elles étoient à leur dernier terme ; il seroit facile de tirer de leur complément l'art de le maintenir ; ce qui seroit, pour elles, le dernier progrès.

Mais cet état de richesse et de fécondité où elles sont parvenues, offrant plus d'objets à réunir, plus de ressources à employer, complique la marche, environne de difficultés le but où il faut tendre. Ce n'est que dans la méditation de cet état des sciences, que l'on peut trouver et la direction qui leur convient, et les règles qui peuvent la fixer.

L'homme, seul être à qui toutes les beautés de la nature se fassent sentir, épuise sans cesse son admiration devant ce magnifique spectacle : mais n'a-t-il pas le droit aussi de s'enorgueillir de son propre ouvrage, de se rendre un glorieux témoignage de lui-même, lorsqu'il considère de quel point il a commencé, à quel point il a amené ces sciences, par lesquelles il agit si puissamment sur la nature,

par lesquelles il s'est tant élevé au dessus de ses premières destinées !

Un besoin impérieux nous pousse à nous chercher par-tout des secours, à nous créer par-tout des forces artificielles. Une curiosité naturelle nous attire incessamment vers les choses que nous ne connoissons pas; nous donne la patience de les observer long-temps; l'espérance d'y faire des découvertes; et par le succès des premières découvertes, nous anime à de plus grandes. Un aveugle instinct nous apprend à nous servir heureusement des choses dont nous ignorons les loix et la nature; et concourt avec le hasard pour nous enrichir de pratiques utiles, avant même de nous conduire aux principes qui les expliquent. Une industrie développée par de continuels efforts, nous révèle enfin les causes; et par la connoissance des causes, nous apprend à étendre et à perfectionner les effets. Voilà tous nos guides, tous nos soutiens dans la recherche de la nature entière, dans l'étude de ses rapports avec nous, dans l'entreprise de faire d'un rassemblement d'êtres brutaux et foibles, une société d'hommes dont le génie s'étend à tout, dont les jouissances se composent de tout.

Chaque homme n'a que ses propres facultés; chaque lieu concentre en lui-même ses progrès; chaque peuple en borne l'application à ses propres besoins; une génération ne peut souvent transmettre

à la suivante tout ce qu'elle a appris ; chaque siècle fait des pertes, ainsi que des acquisitions. C'est dans cette dispersion de ses secours, dans cette insuffisance de ses moyens, que la science paroît condamnée à marcher.

C'est ce qui l'eût éternellement bornée et retardée, si l'homme n'avoit tenté de réunir en lui toutes les forces de l'esprit humain, de former un dépôt des progrès de chaque temps, de chaque lieu ; s'il ne s'étoit instruit à user de cette richesse générale, comme de sa richesse particulière ; s'il n'en avoit fait l'instrument de ses travaux, de ses inventions ; s'il n'avoit su se rendre ainsi l'héritier universel du temps, du génie et du hasard.

Telle est devenue la science parmi nous. Elle y a gagné une étendue immense, et des secours infinis.

Elle a pris ces caractères, reçu les mêmes avantages, adopté la même marche chez plusieurs autres peuples contemporains de nos progrès, qui y ont été conduits par les mêmes moyens, et à travers les mêmes difficultés. Par-là, chez tous ces peuples, riche du même fond, avançant sur le même plan, la science humaine peut se développer et s'étendre, avec des ressources à peu près égales. Ils ne vont plus à part ; tous les jours ils renoncent à l'absurde égoïsme de cacher ce que l'on a acquis, à l'absurde orgueil de croire qu'il n'y a de bon que

ce qu'on sait ou fait soi-même ; ils s'étudient avec une attention avide ; ils s'entre-communiquent avec toute l'activité d'un intérêt commun ; ils se lient et se rapprochent par cet intérêt ; et l'attrait naturel de cette communication ajoute encore à ses avantages tout le charme des plus nobles affections.

En amenant les peuples à cette fraternité, la science a su l'appuyer sur une meilleure situation politique. Par l'extension du commerce, elle a établi entre eux une association de jouissances, comme d'idées ; en ouvrant au commerce de nouvelles voies, elle lui a créé de plus grands moyens ; elle a modéré l'ambition de la guerre par une autre ambition ; elle a fait respecter ses intérêts dans la guerre même, et a toujours profité de la paix pour étendre ses droits. Les peuples d'aujourd'hui, heureusement dominés par le génie de la science, la cultivent par-tout ; ils la portent chez les nations encore enfoncées dans l'ancienne ignorance, ou pour la dissiper, ou pour lui enlever des richesses qu'elle méconnoît, et ajouter sans cesse à cette supériorité bienfaisante des peuples éclairés sur les peuples barbares. Ainsi une sorte de collaboration règne aujourd'hui entre toutes les nations policées ; chacune d'elles verse et puise dans le trésor de la science. Par-là, la science s'alimente à la fois du siècle présent et des siècles passés ; et occupée à

réunir tout ce qui lui a appartenu, elle ne l'est pas moins à rassembler tout ce qu'elle acquiert incessamment sur toute la surface de la terre.

Cette communication des richesses anciennes, cette fraternité dans les travaux journaliers que les sciences ont fondées entre les peuples, elles les ont aussi adoptées entre elles. Guidées par ce puissant intérêt, encouragées par des succès continuels, elles ont reconnu que de leurs propriétés particulières, elles pouvoient se former un domaine général. Elles ont des découvertes, des instrumens qui conviennent à toutes, des secours qu'elles s'empruntent, des objets qu'elles se partagent. Ce que l'une ne sait pas faire, elle le renvoie à une autre; elles font ensemble ce qu'elles ne pourroient faire séparément; toutes s'appliquent à perfectionner ce qui leur est commun : dans ce qui leur est propre, elles s'entr'aident par un continuel échange. Rien n'élargit davantage la carrière de leurs progrès; rien n'y applanit mieux les difficultés; rien ne les rectifie plus; rien ne les conduit plus loin.

Deux moyens nés de leur accroissement, pour préparer leur perfectionnement, sont la principale source de ces richesses immenses, de ces admirables progrès que notre esprit peut à peine mesurer : l'imprimerie, qui a donné une si prodigieuse facilité à la communication des pensées, et cet exercice plus prompt et plus sûr de nos facultés

intellectuelles, qui est le caractère distinctif de notre siècle.

Par l'une, non-seulement toutes les acquisitions de l'esprit humain peuvent à la fois se réunir et se disperser, se répandre et se conserver, agrandir et faciliter l'étude; mais encore se mettre hors de l'atteinte des intérêts qui voudroient les anéantir. Le génie lui doit son indépendance, comme sa richesse.

Par l'autre, la science trouve plus d'hommes pour la cultiver; elle en obtient de plus grands services, en leur demandant de moindres efforts. Chacun part de plus près, pour aller plus loin; l'art de faire abrége ce qui est à faire; et on emploie pour le succès, les forces qui s'usoient à vaincre les difficultés.

Mais il n'est pas toujours donné à l'homme de bien conduire ce qu'il exécute avec grandeur. Il entreprend d'abord, sans savoir encore tracer son plan; les vues qui devroient le diriger sont les résultats tardifs, et non les premières règles de ses travaux.

C'est ce que je remarque dans ces grandes réunions des richesses de la science, transmises par les siècles antérieurs; de celles que les générations contemporaines acquièrent sans cesse; de celles que les peuples versent des uns dans les autres. La succession des efforts, l'accroissement naturel des

moyens, quelques grandes vues saisies à de longs intervalles, ont suppléé à l'ensemble que demandoit ce grand ouvrage ; mais n'en ont pas corrigé les erreurs, comblé les vuides; une imperfection générale est toujours restée dans une entreprise qui marchoit au hazard. Tout y a été plutôt amassé que fondu, rassemblé que digéré ; aucun système n'y règne ; la science en est plutôt aggrandie que perfectionnée ; elle trouve autant d'embarras que de secours dans ce trésor immense et confus. Je ne crains pas de le dire, nos connoissances n'ont plus à craindre maintenant que la multiplicité de nos livres, et l'extrême facilité que nous avons de les multiplier encore. Si nous voulons nous pénétrer de cette vérité, transportons-nous dans le plus beau monument que les sciences aient obtenu dans cette capitale.

Il est plus aisé d'amasser tous les livres, que de les abréger et de les choisir. Les grandes bibliothèques sont devenues une partie du luxe des riches et de la magnificence des rois. Le savant pauvre, dont elles sont la patrie, n'y jouit que des droits de l'hospitalité. Il n'y possède que ce qu'il s'approprie par sa mémoire ; heureux encore que l'orgueil de le servir soit entré dans la vanité d'étaler des richesses, dont lui seul fait usage ! Cette fameuse bibliothèque d'Alexandrie, brûlée par un conquérant barbare, fut l'admiration et les regrets

de l'univers; celle de nos rois, non moins utile et encore plus superbe, réunit ce qu'il y a de plus rare à ce qu'il y a de plus commun : C'est le trésor de l'esprit humain dans toute son opulence. En entrant dans ce temple de toutes les connoissances, l'homme, qui sait se frapper des grands objets, admire la succession des siecles qui se sont joints par leurs travaux, la communication des peuples par l'imprimerie ; il sent avec orgueil la puissance, la fécondité, les ressources inépuisables du génie. Cependant bientôt une terreur secrette, une sombre langueur, un triste désespoir s'empare de son ame ; il reste accablé sous l'étendue des objets qui l'environnent. Ces murailles de science lui représentent l'étude, comme une vaste mer où son audace ne peut se hazarder ; elles le repoussent vers l'ignorance, comme dans un port tranquille. Il ouvre un livre ; et il voit que le soleil aura fini son cours, avant qu'il ait pu en achever la lecture : et qu'est-ce qu'un livre, parmi tant de milliers de volumes ! Il en parcourt plusieurs ; bien peu lui présentent des choses, dont il veuille garder le souvenir. Au milieu de ces réflexions, de ces sentimens qui le contristent, il songe à tout ce qui s'écrit, s'imprime dans tant de nations lettrées ; et il conçoit que pour contenir, dans un siècle, les pensées des hommes, il ne faudra plus seulement un palais des rois, mais presqu'une ville entière. Ah !

quel soulagement, quel ravissement il éprouveroit, si on lui disoit : sortez enfin de cet immense dépôt, que vos regards ne peuvent embrasser, et où vos pensées se confondent ! Ce n'est plus que l'amas informe de toutes les productions accumulées par les siècles. On peut encore y puiser des secours et des lumières. Mais voici le sanctuaire des vraies connoissances ; voici le choix de ce qu'il faut lire ; c'est ici qu'on s'instruit et qu'on jouit. Vous avez été épouvanté du grand nombre des livres ; vous allez être étonné du petit nombre des bons.

Je ne sais, mais il me semble que ce vœu d'un bon choix, d'une courageuse proscription dans nos bibliothèques, est le vrai principe de la régénération de nos connoissances. Un grand danger nous menace, et je m'étonne qu'il n'ait encore été ni présenté, ni senti. Je crains pour l'avenir, le dégoût et le découragement où tomberont tous les esprits, à la vue de tant de volumes dans lesquels se disperse incessamment la science humaine.

Il faut aujourd'hui embrasser plus d'objets, tandis que chaque objet s'étend outre mesure. C'est ce qui a déjà mis en vogue les compilations et les dictionnaires, qui séduisent par la funeste facilité des études superficielles. Non, l'ignorance et la barbarie ne peuvent plus revenir parmi les nations de l'europe. La civilisation et les lumières sont

entrées maintenant dans le cours des choses sociales. Mais la fausse science et le mauvais goût peuvent encore corrompre nos études, retarder nos progrès, et tourner contre nous la profusion de nos moyens d'instruction.

Tirons donc une grande leçon de cet examen que nous venons de faire des richesses de la science : il ne s'agit plus seulement de les conserver, mais encore de les ordonner. Ce travail étoit facile, il n'y a pas plus d'un siècle ; mais il surpassoit les idées qu'on avoit alors. Il est devenu immense ; mais nos ressources le sont aussi. Regardons à ses avantages plutôt qu'à ses difficultés. Est-ce au milieu de tant de prodiges réalisés par les sciences, que nous reculerions devant l'entreprise la plus utile ! Il est temps de donner un système à tous les progrès de la science ; de faire cesser cette confusion dans laquelle ils se produisent ; de la tirer de cet océan de livres où elle se perd et s'engloutit. Il faut les choisir, les réduire, les mettre dans l'ordre qui les unit, qui en abrége l'étude ; il faut nous les faire connoître, avant de les livrer à notre application ; il faut qu'on puisse savoir d'avance l'emploi qu'on en peut faire ; ce qu'on y trouve, ce qu'on n'y trouve pas ; ce qu'ils ont de bon, ce qu'ils ont d'inutile ; qu'on puisse facilement se nourrir de ceux qui réclament tout notre zèle ; mettre à contribu-

tion ceux qui n'ont que des services partiels à nous rendre. En un mot, le vaste dépôt de nos connoissances doit se dégager, pour se mieux remplir; devenir à la portée du plus grand nombre des fortunes, et en proportion avec la vie humaine.

Ce seroit trop peu de mieux ordonner les richesses de la science, il faut encore en simplifier les principes, en accélérer les progrès. Il faut qu'en favorisant le développement de l'esprit humain par une distribution plus utile de tous les secours qu'elle lui offre, son système s'épure et se perfectionne, à mesure que l'art qui la cultive s'améliore lui-même.

Alors on ne verra plus entre les sciences cette inégalité de progrès qui a long-temps retardé entre elles une alliance si utile. Elles resteront encore à des distances différentes; mais se rencontrant sans cesse dans la même route, les plus reculées recevront plus souvent les secours de celles qui les dévancent. Le génie débarrassé de tout ce qui le gênoit, armé de tout ce qui peut le seconder, se portera de préférence vers les parties incultes et négligées. L'accélération de chaque science se mesurera moins à ce qu'elle possède qu'à ce qui lui manque.

Alors avec tous les secours de la nature, tous les moyens de l'art, les efforts s'étendront par les

ressources, les ressources se multiplieront par les efforts. Quelques acquisitions nouvelles, dont le besoin s'est fait sentir, dont la trace est déjà apperçue, ne formeront plus toute l'ambition des sciences. Leur activité agrandie s'ouvrira toutes les routes, pour y chercher des objets inconnus. Elles viseront à leur complément entier, qu'elles ne peuvent jamais atteindre, qu'elles doivent toujours desirer.

L'esprit humain a reçu du long cours de la science, des avantages qu'on n'a pas encore assez remarqués.

Après avoir épuisé toutes les erreurs, il s'est ramené dans les voies de la vérité. A force de s'égarer par les mots, il tend à ne s'attacher qu'aux choses. Capable enfin de saisir la nature, il l'étudie et l'écoute; elle est devenue son guide, comme sa force. L'exercice varié de ses facultés lui en a donné un maniement plus facile. Il s'est fait des instrumens pour les opérations de la pensée, comme pour ces grandes opérations matérielles, dont l'exécution n'est pas moins admirable que l'invention : delà cet art de combiner les plus vastes collections de faits et d'idées, par de savantes abréviations dans les notions qui les contienent ou les mots qui les expriment; delà ces procédés si simples et si grands, ces méthodes sûres et faciles, ce talent de se servir à la fois de toutes ses acquisitions, d'obtenir par un moyen ce

qui lui échappe par un autre; cet emploi si habile de sa patience, de son industrie, de son invention.

Cette richesse de secours et de moyens diminue peut-être la gloire des hommes supérieurs ; mais elle en augmente les services. L'éclat de l'originalité appartient plus à l'époque où les sciences ont encore leurs premières créations à faire, qu'à celle où elles ont de plus grandes choses à achever. Dans cette dernière époque, chacun crée moins, mais perfectionne davantage. Une grande entreprise ouverte par un seul est continuée par plusieurs ; elle devient plutôt le partage d'une génération, que la gloire unique d'un homme éminent.

Ce n'est pas seulement un plus grand nombre d'hommes habiles ; c'est le zèle éclairé des nations entières qui favorise les progrès des sciences. Leur avancement trouve encore plus d'avantages dans la masse d'esprit répandue dans toute une nation, que dans les talens prodigieux de quelques particuliers. Or, l'abondance des secours que les sciences se sont procurés pour se répandre et se communiquer, leur assure cet appui. Les peuples sont dignes maintenant d'en sentir tout le prix, d'encourager leurs efforts, d'honorer leurs travaux, d'en recueillir les fruits.

De ces caractères, de ces mérites propres à notre siècle et à notre nation, s'est formé un talent qui peut être plus particulièrement appliqué à ce perfec-

tionnement de la science. Lorsqu'un homme a amassé autour de lui une foule d'objets de genres divers, il les étudie pour en mieux jouir; il observe leurs rapports et leurs différences; il s'occupe de leur assigner leur rang, leur emploi. Il en est de même dans les acquisitions de l'esprit humain. C'est l'art de les démêler, de les apprécier, qui en tire de nouvelles ressources, qui les prépare à une plus grande fécondité. On a plus méconnu qu'estimé ce talent de la discussion, qui est une des créations, comme un des secours des sciences, dans le vaste développement où elles sont arrivées.

Deux choses cultivent l'esprit d'une nation; et en concourant ensemble, doublent leurs effets; c'est le génie qui produit, et la réflexion qui observe. Souvent une nation possède déjà des chefs-d'œuvre, qu'elle n'est pas encore capable de les sentir, de les admirer; mais c'est un don qu'elle peut acquérir, un don que les hommes habiles peuvent lui communiquer. Le génie lui-même est souvent près de s'égarer : souvent il lui manque des vues et des règles, pour atteindre à la perfection dont il a les moyens; et c'est encore un art que la méditation des excellens esprits peut lui donner, sur-tout si elle porte sur les ouvrages où le génie s'alimente, et qui lui servent de modèles. Il y auroit je ne sais quoi de plus juste et de plus grand dans une philosophie et une littérature, qui auroient toujours

marché avec ces deux secours. Si on n'a pas encore senti tous les avantages de la critique, c'est qu'elle n'a pas encore été exercée avec des intentions dignes de son objet, ni par des hommes faits pour développer ses services. C'est elle qui ramène sans cesse à la vérité dans les idées, à la fidélité dans les tableaux; fait règner dans tout la proportion et l'accord; reproduit la nature, étend la raison, perfectionne le goût; met dans tout leur éclat les beautés, pénètre jusqu'aux causes des défauts; établit incessamment des principes plus sûrs, abat les fausses règles; avertit le talent de toutes ses forces, de toutes ses ressources par les tourmens utiles qu'elle lui donne; répand dans une nation une justesse plus habile, une sensibilité plus exquise, et compose son caractère de l'aversion du faux, du goût du bien, de l'enthousiasme de tout ce qui est noble et grand. Mais, pour produire des fruits si heureux, il ne faut point qu'elle soit confiée à l'envie et à la médiocrité. Elle n'est pas du génie, quoiqu'elle puisse souvent en montrer; mais elle est un talent, qui ne s'acquiert que par ces impressions et ces réflexions que le talent seul reçoit ou enfante. Elle a besoin aussi des plus nobles motifs, tels qu'un amour irrésistible du vrai, la gloire de récompenser ou de venger le mérite, l'ambition de rendre un témoignage qui puisse régner sur l'opinion publique. Il m'a toujours paru que l'institution des journaux

avoit été une des choses les plus funestes aux lettres et aux arts. Trop de petits intérêts séduisent ou préviennent pour ou contre les ouvrages récens. L'influence des circonstances où ils paroissent, affoiblit ou corrompt dans ceux qui les jugent, l'impression de leurs beautés ou de leurs défauts : toujours en eux quelque desir secret d'exalter ou de rabaisser au-delà de la vérité et de la justice. C'est par-là que ces travaux de la littérature ont presque toujours été abandonnés à des hommes sans instruction, sans esprit, souvent sans honneur, qui ne vouloient que satisfaire leurs jalousies, et vivre de leur honte. Si vous voulez sentir tout le prix de la vraie critique, lisez le petit nombre de morceaux de ce genre, qui sont échappés à nos bons écrivains; c'est-là que vous verrez tout le bien qu'elle peut faire au talent qu'elle éclaire, au goût des lecteurs qu'elle nourrit.

Considérons les services qu'elle auroit pu rendre dans la plus ancienne de nos institutions littéraires.

Supposons qu'à cette époque de la renaissance du goût et d'un nouveau développement de l'esprit humain, ce Richelieu, qui paroît avoir conçu la grande idée de faire régner un jour dans toute l'Europe la langue de son pays, en lui donnant une sorte de législation; supposons que Richelieu, dans les loix qu'il fixoit à la réunion des hommes célèbres de son temps, leur eût dit : « Je ne vous établis pas

» pas seulement pour honorer en vous ces dons de
» la nature qui vous distinguent, pour vous pro-
» curer ce repos, cette indépendance, ces hon-
» neurs nécessaires à l'exercice des talens ; je veux
» vous faire servir à l'utilité et à la gloire de votre
» patrie. Ce n'est pas assez de l'illustrer par vos
» écrits particuliers ; rendez-lui encore des services
» qu'elle ne peut recevoir que de vos soins réunis.
» Tandis que notre langue s'annoblira, en revê-
» tant vos pensées ; fixez-en les règles, expliquez
» son vocabulaire, épurez-la, agrandissez-la. Mais
» ce travail, tout important qu'il soit, ne suffiroit
» encore ni à vos talens, ni à mes vues ; je vous
» en réserve, je vous en impose un autre plus digne
» de vous : veillez, régnez sur toutes les produc-
» tions de l'esprit que votre langue a reçues et
» doit recevoir ; je les confie à votre inspection,
» et les met sous votre garde. Remontez jusque
» dans la barbarie de votre nation ; examinez tout
» ce qu'elle a pensé et écrit ; séparez le bon du
» mauvais ; dans le mauvais même, cherchez le
» bon ; conservez tout ce qui est précieux et utile ;
» jugez les ouvrages, les talens et les siècles ; créez
» le critique, qui donne au génie toute sa gloire,
» et détruit la funeste autorité de ses défauts. Tant
» que les objets restent au milieu des passions qui
» nous agitent, ils ne peuvent être bien appréciés ;
» tant que le choc des premières opinions subsiste,
» l'esprit humain ne sait pas se fixer dans un ju-

» gement sain et durable. Vous ne vous jugerez » pas les uns et les autres ; mais, dans un demi » siècle, vos successeurs feront sur vous ce que » vous aurez fait sur vos devanciers. Écrivez dans » la crainte d'un tribunal équitable et sévère ; jugez » vos pères, comme vous desirez que vos descendans » vous jugent. Ainsi se formera la glorieuse col- » lection de nos richesses littéraires ; elles gagne- » ront par le choix, ce qu'elles perdront par le » nombre ; votre nation saura ce qu'elle possède, » et dans ce qu'elle possède, ce qui mérite son » attention. Vous rapprocherez de ses études toutes » les connoissances ; et vous les lui rendrez meil- » leures et plus faciles. Les bons écrivains vous » devront d'être mieux goûtés ; les autres, de ne » pas mourir tous entiers. Telles seront vos fonc- » tions, et vos titres à la reconnoissance univer- » selle des peuples éclairés ».

Figurons-nous ce projet rempli, ce plan exécuté ; quelle dignité il eût donné à notre littérature ! quels plus grands progrès il lui eût préparés !

Ces idées, qu'on n'a pas apperçues dans un temps où l'exécution en étoit plus facile, il faut les reprendre aujourd'hui, que l'exécution en est devenue plus nécessaire. Nous avons besoin d'établir une meilleure disposition dans nos richesses, pour les bien posséder ; d'employer sur elles cette sagacité et cette justesse, qu'elles ont données à nos esprits. Ce ne seroit pas assez d'épurer nos livres par

un bon choix, de les rendre plus utiles par une savante appréciation. Il faut encore porter cet esprit de simplification et de perfectionnement dans le corps entier de nos sciences.

Les simplifier, les perfectionner, c'est en fondre ensemble les principes et les résultats; c'est les exposer avec une meilleure logique, dans un meilleur stile; c'est les rapprocher davantage de l'intelligence commune; c'est bien marquer le point où elles sont arrivées; indiquer ce qui leur manque; mettre sur la trace de ce qu'elles doivent chercher; préparer ce qu'elles ont à acquérir.

Dans tous les tems, on a eu l'idée de renfermer la science humaine dans un seul ouvrage. Cette idée me paroît plus imposante que bien conçue. Cela seroit bon, si l'écrivain qui trace une page de ce livre, pouvoit réunir les connoissances, les vues, le génie de ceux dont il prétend réduire les travaux. Cela seroit bon, si chaque science avoit son complément; si la science entière devoit rester stationaire; si ses progrès nouveaux ne pouvoient, à chaque instant, manifester des erreurs dans ce livre, qui doit contenir toutes les vérités. Tel n'est point le travail que je voudrois porter dans un grand établissement des connoissances humaines. Tel ne me paroît point le vrai principe de la perfection qu'elles doivent chercher.

Il vaut mieux rendre plus utiles tous les livres d'un mérite imparfait, que d'essayer vainement de les rempla-

cer. Il vaut mieux les rallier au progrès de la science, que de renoncer au secours de leurs richesses particulières. Il vaut mieux augmenter leur prix, par la discussion même de leurs erreurs, que de perdre le fruit de leurs ingénieux développemens. Mais, en conservant tous les livres où le talent a imprimé ses caractères, il faut en créer de nouveaux, où la doctrine soit plus simple, plus complette et plus pure; il faut surtout y porter les nouvelles méthodes, et les répandre par eux. C'est par de tels ouvrages qu'on peut rapprocher toutes les connoissances, les éclairer et les enrichir des lumières et des secours qu'elles savent s'entre-communiquer; les rectifier et les étendre par les avantages de cette réunion. Je demande donc, dans chaque branche de la science, un double travail, qui, d'une part, ordonne et améliore ses richesses, et de l'autre, épure ses principes et simplifie ses procédés. Je demande que ces travaux, dans les divisions principales de la science, soient faits avec l'esprit de la science entière, et se rapportent à son perfectionnement. Je demande que ce plan soit observé dans les branches de chaque science séparée, comme dans les divisions de la science générale; et que par-là, toutes les parties de la science concourent au progrès de cet esprit commun qui doit les diriger, de cet art commun qui les améliore. Je demande que ce travail toujours continué, toujours étendu, sache à la fois marcher en avant, et retourner en arrière; qu'on y revoie sans cesse ce

qui a été fait, comme on y ajoute ce qu'on vient d'acquérir. Telle est pour moi la véritable encyclopédie de nos connoissances. Telle elle peut être réalisée dans un établissement digne de notre siècle et de notre constitution. Telle elle conduiroit l'esprit humain à l'espèce de perfection qu'il peut atteindre.

Envain on auroit épuré le dépôt de la science, si on n'avoit épuré en même-tems les canaux par lesquels elle doit se transmettre.

Envain on en auroit simplifié et perfectionné la théorie, si on avoit aussi simplifié et perfectionné l'art par lequel elle doit se répandre.

On la priveroit aussi d'un grand secours dans ces deux opérations, si on n'avoit à y employer les observations, les expériences, les vues qui naissent de l'enseignement. On ne peut s'occuper de l'organisation à donner à la science humaine et à l'éducation publique, sans reconnoître que ces deux choses sont intimement liées entre elles, et nécessairement dépendantes l'une de l'autre.

La science doit sans cesse se livrer à l'enseignement dans l'état où elle est actuellement, et non dans celui où elle étoit. Lorsqu'un doute vient y ébranler un principe, y déranger une combinaison; lorsqu'une vérité vient l'enrichir, une invention en simplifier les procédés; à l'instant, l'erreur doit être retranchée dans l'enseignement, la découverte doit

y être admise. L'éducation doit donc découler immédiatement de la culture de la science, comme la science elle-même se compose des faits que l'expérience lui fournit, des découvertes que le hazard y favorise, des combinaisons dont le génie l'enrichit.

L'enseignement, à son tour, réagit heureusement sur la science; c'est une pierre de touche sur l'intelligence humaine; l'instinct de celui qui est enseigné, avertit celui qui enseigne, de la puissance naturelle de la vérité, de ce mélange de l'erreur qui en rend l'impression moins vive et moins pure; il l'avertit de ce qui est clairement énoncé, de ce qui l'est insuffisamment; il lui indique le moyen de dégager la vérité de l'erreur, ou de rendre la vérité plus facile à concevoir. Cette communication entre le disciple et le maître, est utile à l'un et à l'autre, par ce double exercice de leurs facultés. Or un des plus puissans moyens de l'avancement des sciences, est la perfection des esprits qui s'y appliquent.

Puisque c'est l'enseignement qui fait produire aux sciences tous leurs fruits; puisqu'il est leur plus grand secours pour appercevoir plutôt les erreurs; pour rentrer plutôt dans la vérité, comme pour la répandre; pour rassembler tous les faits qu'elles ont à méditer, comme pour mettre plus d'esprits dans la voie des découvertes dont elles s'occupent; puisqu'il est l'art qui les sert le mieux, qui les achève

en quelque sorte ; il faut donc lier le plan de l'instruction publique au plan de la régénération des connoissances humaines, et employer les mêmes moyens à leur perfectionnement.

Les sciences se sont déjà relevées, parmi nous, de leurs longs écarts ; elles ont déjà triomphé de leurs plus puissans obstacles ; elles connoissent leur but, et elles y marchent à grands pas. Nous n'avons plus qu'à seconder leurs efforts, qu'à rallier leurs progrès à un même système. Nous perfectionnons leur marche, plutôt que nous ne la changeons ; nous ne faisons que mieux combiner les institutions qu'elles ont déjà reçues.

Il n'en est pas de même de l'éducation ; c'est un édifice à détruire, un édifice à recréer. Tout y est funeste à la science ; tout y est funeste à la société.

Et cependant, ce ne sont ni les soins, ni les secours qui lui ont manqués. Rien ne prouve mieux combien les bonnes vues sont plus importantes dans les institutions sociales, que le zèle & les efforts.

L'éducation, parmi nous, a été magnifiquement dotée par la civilisation ; elle ne l'avoit pas été moins par la barbarie ; c'est une justice qu'on n'a pas assez rendue à l'heureux instinct des premiers tems.

Ces tems sont moins cruels à la science par leurs persécutions, que par la contagion dont ils l'environnent.

On n'a pas assez remarqué tous les avantages

dont elle a joui, parmi nous, depuis Charlemagne.

Adoptée par le clergé, elle a été associée à sa puissance et à sa fortune.

La munificence des rois et des grands ne l'a pas moins servie.

Nos vieux savans ont vécu dans la considération de tout leur siècle. Nos vieux troubadours en ont fait le charme.

En général, la science obtient d'autant plus d'éclat, qu'elle est moins connue. On fait plus pour elle, à proportion qu'on sait moins s'y prendre.

Par-tout où des villes se sont formées, on y a vu naître, universités, colléges, fondations de tout genre.

A mesure que la civilisation s'est developpée, les gouvernemens ont apperçu l'utilité des sciences; et ils ont voulu se couvrir de leur gloire. Tout ce qu'on a élevé de monumens, créé d'institutions en leur faveur, seulement depuis François I, auroit suffi pour les conduire au terme où nous voulons les amener, pour fonder l'établissement dont nous cherchons les principes.

Mais, dans l'une et l'autre époque, des vues fausses et de faux intérêts ont tout corrompu.

Dans la barbarie, on avoit voué l'instruction à tous les préjugés politiques et religieux; elle les a protégés et défendus, jusqu'à l'époque où une sorte de pudeur l'a rappellée à sa propre destination.

Digitized by Google

Dans la civilisation, on a profité de ses secours contre certains préjugés; on s'est servi de sa puissance pour achever la ruine des institutions, qui ne convenoient plus au gouvernement. Mais on entendoit qu'elle n'attaquât que les erreurs, dont on ne vouloit plus, et qu'elle maintînt les autres. On s'est mis bientôt à la redouter, à prendre des précautions contre ses progrès.

Comme la civilisation ne peut naître que de l'épuisement même de la barbarie, et qu'elle se pénètre des préjugés de celle-ci plus qu'elle ne les efface, tout ce qu'elle a inspiré dans l'éducation a toujours reproduit l'esprit de la barbarie, lors même qu'elle en dissipoit les ténèbres. Les réformes ont toujours été successives, insuffisantes; et ce sont les choses les plus vicieuses qu'on a le plus ménagées.

C'est ainsi que tout ce qu'on a fait pour l'éducation, loin de l'améliorer dans la proportion des progrès du siècle, l'a toujours tenu au-dessous; que loin de favoriser la science, elle lui a nui autant qu'il a été possible; que loin de perfectionner l'ordre social, elle en a soutenu les abus; que loin de nous avoir disposés à l'événement régénérateur d'aujourd'hui, elle l'a rendu plus cruel qu'il ne devoit l'être.

Voyez ce qui s'est passé depuis 50 ans!

Les connoissances humaines ont reçu le plus prodigieux accroissement; mais ce n'a été qu'en luttant contre les vices de l'éducation publique, en

arrachant, par une longue suite de victoires, un triomphe, qui ne méritoit qu'un seul combat.

La vraie philosophie morale et physique s'étoit déjà établie dans le monde, avant d'avoir pu pénétrer dans les écoles.

Le sophisme, la déclamation, le faux goût y ont toujours régné, malgré tant de bons, tant de beaux ouvrages. Jusqu'à leur dernier moment, les dernières erreurs s'y sont retranchées.

Il étoit reçu, que, dans toutes les carrières, il falloit recommencer son éducation, pour participer à la gloire de son siècle.

On a mille fois observé que l'instruction de la société faisoit des hommes nouveaux; mais que les corps avoient un esprit différent de l'esprit même des particuliers qui les composoient. Par-là les erreurs des écoles ont toujours dominé les corps, si puissans pour résister.

Les choses n'étoient pas égales entre cette meilleure culture des sciences par la société, et ce barbare enseignement des écoles. La masse de la nation restoit en arrière par les vices de l'éducation publique, tandis que l'élite marchoit en avant par l'étude privée des bons livres. Un petit nombre pouvoit se saisir des vérités qui se développoient; tous participoient à des erreurs qui se professoient. L'erreur étoit administrée, avec tout l'avantage des longues études, à la jeunesse qui s'empreint des premières notions; la vérité étoit une acquisition

bien plus difficile de l'âge mûr, qui répugne à de nouvelles études, qui sait moins en tirer parti, qui avoit à faire deux choses qui ne se font jamais bien; oublier tout, pour tout rapprendre.

Par-là nous avons toujours vu le gouvernement se roidir contre des innovations, qui pouvoient seules le sauver.

Par-là l'expérience des hommes en place étant toujours contraire au progrès de l'esprit du siècle, la jeunesse n'a plus dû reconnoître ce frein naturel dans ses projets et ses espérances.

Delà, à mesure que le goût et la raison s'accréditoient dans le monde, ce mépris pour les écoles, qui a créé un préjugé sur l'enseignement de la jeunesse, lequel sera un des obstacles que rencontrera la régénération de nos études; préjugé barbare, né cependant des lumières de notre civilisation.

Delà, l'instruction toujours écartée du peuple, et le prolongement de son ignorance, parce que notre système d'éducation ne permettoit pas de s'en servir pour lui communiquer des idées saines, et qu'on lui faisoit grace de la mauvaise science.

Delà, tant de lenteur dans les réformes devenues nécessaires; tant d'obstination à maintenir des choses disconvenables avec l'état de la société.

Delà, une si profonde ignorance d'une situation qui entraînoit, et la nécessité d'un choc furieux

pour accomplir un changement où tous les vœux devoient se porter. Delà, ce dessein non prévu de tout détruire et de tout refaire au moment où l'esprit public a pu donner la loi. Delà, dans une révolution desirée d'abord de ceux qui s'en plaignent le plus, terrible à ceux-là même qui la bénissent, dont les principes ne trouveront plus de contradicteurs à la seconde génération ; dont les effets amélioreront l'humanité entière ; de profonds désastres que des sacrifices généreux, des transactions sages auroient pu prévenir ou adoucir. C'est qu'une partie de la nation a voulu réaliser les grandes idées où la philosophie l'avoit conduite, et qu'une autre n'a vu des réalités que dans des préjugés ; c'est que l'une n'a voulu voir que confusion où l'autre n'appercevoit qu'un légitime redressement ; c'est que l'une n'a jamais su reconnoître la nécessité de ses pertes, ni en appercevoir le dédommagement ; et que l'autre a été entraînée à se faire, par la violence, la justice qu'elle désespéroit d'obtenir par la raison ; c'est que les classes élevées vivoient dans l'ignorance des premiers droits, des premiers principes de la société, comme le peuple dans l'ignorance des conditions de la liberté, dont il alloit faire sa passion ; c'est qu'une folle présomption a trompé les unes sur leurs ressources, comme le sentiment de l'ancienne abjection a exaspéré, dans l'autre, le sentiment subit de sa force. Delà donc, tous les crimes, tous les malheurs de cette régénération,

trop souillée par ses moyens; de cette régénération dont les rigueurs n'appartiennent qu'à la nécessité des grands remèdes; dont les erreurs seront les derniers fruits de l'ignorance commune de ces principes qui concilient tous les intérêts, et de la contradiction dans la marche de l'instruction publique.

Puisque nous voulons fonder la société sur la science, fondons aussi la science sur l'éducation. Puisque nous voulons régénérer la science, régénérons aussi l'éducation. Organisons-la pour propager une science épurée et perfectionnée. Mais la propager, ce n'est pas seulement lui donner par-tout des écoles; appeller à ces écoles par des facilités et des encouragemens; c'est choisir ou créer les livres, et les maîtres propres à la communiquer; c'est la faire professer dans toute la rectitude de ses principes, dans toute l'étendue de ses progrès; c'est en abréger les études par leur simplification; c'est lier l'enseignement à la science, en aggrandir l'art; c'est lui donner un établissement où il puisse déployer toutes ses ressources, obtenir tous ses progrès, réaliser tous ses effets, accomplir facilement tous les changemens qui lui deviennent nécessaires; c'est mettre l'enseignement à la portée de toutes les intelligences, de toutes les fortunes, en le proportionnant aux besoins et aux facultés; c'est opérer tout cela par des moyens simples et bien accordés.

Voilà les vues sur lesquelles doit être fondé l'établissement de la science dans cet état de splendeur, où l'ont conduit son vaste développement, sa prodigieuse activité, dans cet état d'embarras et de dangers où la placent la surabondance de ses productions, et l'incohérence de ses moyens. C'est ainsi qu'elle marchera vers son dernier terme avec tous ses avantages et toutes ses ressources; qu'étendant sans cesse ses travaux par de nouveaux efforts; ne pouvant se compléter, elle se perfectionnera toujours; qu'elle se renouvellera, au lieu de s'épuiser. Voilà aussi le plan par lequel la société toute entière s'offrira à ses études, et recueillera tous ses fruits; par lequel elle liera la science à tous ses intérêts, tous ses besoins, toutes ses vues, et puisera une amélioration continuelle dans ce savant emploi de toutes les facultés humaines. Ces deux intérêts qui se confondent, doivent tout régler, tout diriger dans cet établissement, dont nous sommes enfin parvenus à saisir les principes, à déterminer les objets, à fixer le but.

Ce plan a quelque chose de majestueux qui subjugue, quelque chose de simple qui familiarise avec sa hardiesse; mais aussi quelque chose d'immense qui effraye. Il refait, en quelque sorte, la carrière où marchoit l'esprit humain; il lui ouvre un nouvel avenir. Je l'avois autrefois conçu comme un beau rêve; mais je l'avois caché dans ma pensée, comme un de ces projets, dont tout démentoit la possibilité.

Etoit-ce au renouvellement et au perfectionnement de la science que l'ambition des rois auroit jamais pu s'attacher ? D'ailleurs, ce dessein demandoit des renversemens qui passoient leur puissance ; une force de direction, qui avoit besoin d'un esprit général répandu dans la nation ; une constance d'efforts et de soins, qui ne s'accordoit pas avec l'instabilité de leurs vues et de leurs moyens. Je le présente aujourd'hui, avec une pleine confiance, à ma patrie, dans ce grand moment où elle refait ses destinées, et je dis à ses législateurs : tout ce qui est grand, tout ce qui est utile, appartient à la constitution dont vous devez nous faire jouir. Donnez-lui, pour guide, la perfection de la raison, comme vous lui avez donné, pour base, les premiers principes de la nature.

Profitez de ce moment où un puissant mouvement seconde toutes vos entreprises, pour en assurer une, qui sera le plus grand bienfait pour le genre humain, et le garant immortel de cette perfection sociale où vous osez prétendre. Admirable caractère de ces époques où les nations prennent un nouvel esprit, une nouvelle direction ! Un grand dessein acquiert tout de suite la force qui se déploie dans les volontés ; les difficultés s'écartent par la vigueur des résolutions ; on mesure les projets à leur utilité, et les efforts à leur grandeur.

Achevons donc l'explication de ce plan, trop digne de la nouvelle nation qui va se former en France, pour en être rebuté ; qui appartient trop aux principes,

aux sentimens qui la meuvent, pour ne pas en recevoir l'application et l'influence.

Rappellons ici ces quatre grandes vues, auxquelles nous avons cru nécessaire de donner tout leur développement !

Que la science fait partie de l'organisation sociale ; et que l'organisation sociale ne peut s'améliorer que par la science.

Que le développement de la science doit se verser sans cesse dans son enseignement ; et que l'enseignement est le principal moyen de la rectification et de l'extension de la science.

Que les sciences se séparent par leurs travaux ; mais s'embrassent par leurs résultats.

Qu'elles ont besoin aujourd'hui d'être dirigées, par un travail commun, à l'épurement de leurs acquisitions, au perfectionnement de leurs principes, à une propagation plus facile et plus habile de leurs notions anciennes et de leurs progrès nouveaux.

Telles sont les bases de cet établissement ; il faut, à cette heure, en régler l'organisation. Telle est sa destination ; il faut lui imprimer son mouvement.

Fin du premier Livre.

Google

LIVRE SECOND.

Principes de l'organisation de l'établissement des connoissances humaines et de l'instruction publique.

CHAPITRE PREMIER.

Examen du régime que la constitution doit adopter pour la culture des connoissances humaines et l'enseignement national.

UNE première question, qu'il est plus utile de traiter qu'elle n'est difficile à résoudre, réclame d'abord notre attention, et doit précéder les principes du plan que nous allons proposer.

La société doit-elle abandonner la culture des sciences et l'éducation publique à des établissemens particuliers, que l'intérêt et l'émulation éleveroient d'eux-mêmes, en se contentant de les appeller à l'exécution de ses vues par les secours, les encouragemens, les récompenses qu'elle leur accorderoit?

Où doit-elle former et étendre dans tout l'em-

pire un grand établissement public, dont l'organisation soit fixée par sa constitution même, et dont la direction soit réservée à ses loix ?

Arrêtons-nous sur l'examen et la comparaison de ces deux régimes.

Les partisans des établissemens particuliers, uniquement protégés et encouragés par la société, en raison de leur conformité avec ses vues et ses intérêts, pourroient dire :

1°. De petits établissemens soumis à la seule surveillance de ceux qui les ont conçus, ont plus d'activité ; mettent mieux à profit et leurs succès et leurs fautes ; assortissent mieux leurs moyens à leur but ; suppléent à la foiblesse de leurs ressources par la fécondité de leur industrie ; ont autant de persévérance que de sagacité pour tenter des voies nouvelles ; avec moins d'ostentation, ils font mieux ; avec plus d'économie, ils font davantage.

2°. L'émulation de gloire, fille de la concurrence des intérêts, les tient dans un état de rivalité, qui les rend plus utiles les uns aux autres. Ils s'empruntent tout, mais pour tout perfectionner ; une découverte est pour eux un bien commun, que chacun exploite de toutes ses facultés, de tous ses talens. Au contraire, un établissement général, un établissement public prend plus aisément ses abus

pour des principes ; repousse les progrès, parce qu'il répugne à des changemens ; et met plus sa gloire à conserver qu'à acquérir.

3°. La puissance publique doit avoir le génie du gouvernement, et non celui des sciences. Elle peut juger si leurs travaux sont grands, s'ils sont utiles ; mais non en tracer le plan. Une souveraine majesté environne les récompenses qu'elle leur décerne. Les risées des savans peuvent déshonorer les ordres qu'ils en recevroient. Son fait, dans ce point, comme dans bien d'autres, est de protéger et non de diriger.

4°. Lorsque des règles tiennent à la nature des choses, elles s'appliquent à tout. Ce qui est vrai dans l'économie sociale, l'est aussi dans la culture des sciences. On a reconnu que le commerce ne pouvoit tirer ses accroissemens que de lui-même ; que le gouverner, c'étoit l'enchaîner ; que ce qu'on faisoit pour lui, étoit presque toujours contre lui ; que la liberté, qui en est l'ame, devoit en être le seul guide. Lorsqu'on va cesser de réglementer le commerce, ira-t-on épuiser sur la science cette malheureuse manie de se mêler de ce qu'on n'entend pas, de mener ce qui va de soi-même ?

5°. Des nations qui dominent par les services qu'elles doivent aux sciences, qui sont couvertes de cette gloire dont les sciences seules sont la source, ne font rien pour elles que d'en entretenir le goût

et l'estime dans les particuliers, par des honneurs et des récompenses signalés; honneurs et récompenses accordés dans des occasions rares, et pour des services extraordinaires.

6°. Nous-mêmes, à mesure que nous avons mieux connu et leurs besoins et leur génie; à mesure qu'elles ont su ou en imposer à notre gouvernement, ou se jouer de ses entraves; nous les avons dégagées de l'inquiétude de nos soins; nous avons consenti à leur indépendance; et ce bienfait a plus servi à leur avancement que toutes nos pédantesques institutions.

Pour répondre à ces objections, les défenseurs d'un régime public pour les sciences et l'éducation, devroient commencer par accorder tout ce qu'elles ont de vrai, et se borner à prouver qu'elles ne sont pas applicables à l'objet en question.

Ils renverseroient cette analogie apparente entre la liberté nécessaire au commerce, et l'indépendance de l'instruction publique, en montrant que si le commerce ne doit pas être réglé par la société, c'est qu'il est un des droits de la propriété; que s'il marche bien de lui-même, c'est qu'il a pour mobile l'intérêt de chacun; que s'il tire l'avantage de tous de l'intérêt de chacun, c'est qu'il n'importe pas à la société que le commerce se fasse d'une seule manière, mais de toutes les manières; que c'est par son effet géné-

ral qu'il est utile, et non par sa direction à un but unique : qu'il n'en est pas ainsi de la science et de l'éducation, lesquelles ne peuvent se perfectionner que par le concours de tous leurs moyens; servent bien mieux la société en s'unissant à ses desseins; ont besoin de ses secours, comme elle a besoin de leurs services; qu'elles sont un des ressorts de la société, dont la puissance publique a tout à espérer, lorsqu'il agit dans ses principes; dont elle a tout à craindre, s'il lutte avec ces mêmes principes.

Contre tous les vices des institutions soumises à un régime public, ils diroient : vous avez bien prouvé combien l'on pouvoit abuser du droit et de la nécessité de diriger les établissemens fondés au nom de la société; mais c'est la chose, et non ses erreurs que nous voulons maintenir. Vous avez rappellé les absurdités des institutions formées dans les tems d'ignorance et de servitude. Nous demandons celles qui conviennent à un tems de lumière et de liberté.

Les grands progrès obtenus par des établissemens particuliers, prouvent bien qu'il faut à la culture des connoissances humaines, de bons principes; et sur ce point, nous sommes d'accord. Mais ils justifient en même-tems, qu'il faut une réunion de forces, une bonne direction et un grand but au

développement des sciences et à l'instruction publique.

Ces établissemens ont su se donner les avantages dont il s'agit, sans le secours du gouvernement. Mais d'où les ont-ils tirés ? Du zèle et de la reconnoissance de la société entière, qui a fait pour eux ce que l'administration publique eut dû faire ; c'est qu'elle eût fait avec plus de succès encore, et sans s'écarter de la marche naturelle de ces institutions.

Reconnoissez d'ailleurs que des sociétés qui se sont formées hors des lumières de la science, hors des secours d'une éducation publique ; qui n'y ont vu qu'un produit et un ornement de la civilisation, et non une des forces de l'ordre social ; ont agi conséquemment, en abandonnant la science et l'éducation à elles-mêmes. Une société, qui veut les lier à son amélioration, et en faire un appui de ses loix et de ses mœurs, a besoin de s'en emparer, de regarder leurs progrès comme son affaire propre ; leur direction vers son but comme un de ses soins ; de fixer leur régime, de le surveiller ; d'entrer dans leurs intérêts, mais aussi de les soumettre aux siens ; en un mot, de les ordonner comme toutes les autres parties de l'organisation générale.

J'ai moins cherché dans l'examen de cette ques-

tion, le choix d'un plan que des vues pour perfectionner celui que j'ai adopté, qui n'est en effet, ni l'un ni l'autre de ces systêmes; et qui, par cela, est propre à rassembler tout ce qu'ils ont de juste et d'utile.

Je ne me confie pas, pour le dessein que je veux accomplir, à des établissemens particuliers. Ce dessein seroit au-dessus de leurs moyens; et sans lien entre eux, ils divagueroient sans cesse dans son exécution.

Les récompenses par lesquelles la puissance publique tenteroit de les diriger à son but ou de les y rappeller, ne remplaceroient jamais cet ensemble qu'ils ne peuvent se donner. Il n'en résulteroit qu'un effort impuissant et une dépense en pure perte.

Je demande un grand établissement public, qui développe la science dans toutes ses parties, la distribue par-tout par une vaste instruction; ramène toujours et la science vers l'amélioration sociale, et l'éducation vers l'esprit propre à la constitution; parce que j'ai besoin, pour le but que je me propose, de rassembler et tous les efforts de la science, et tous les secours que la société peut donner à la science.

Mais je n'entends pas créer une jurande qui interdiroit à tous les citoyens la culture des sciences, et leur enseignement, pour les concentrer dans une

vaste corporation, dont elle deviendroit l'odieux privilége et le stérile patrimoine.

J'entends encore moins faire de l'instruction publique une régie, où la puissance publique s'épuiseroit à donner des loix au talent, où le talent seroit dégradé jusqu'à une servile obéissance.

Je ne sais pas me servir de mauvais instrumens ; je ne crois pas qu'aucun art existe pour corriger ce qui est vicieux de sa nature. Ce que je crois, ce que je sais, c'est qu'un grand plan demande surtout de grands moyens; et qu'une entreprise pour la perfection de la société, par l'amélioration de la science, n'a pas moins besoin de l'énergie de la liberté, que de toute la puissance sociale.

Je demande un établissement public, où un plan aussi riche dans ses effets, que simple dans ses combinaisons, soit tracé par la constitution, et en fasse partie; où tous les moyens tiennent à la fois de la puissance d'une direction publique, et de la libre activité du génie de la science. Soit dans le but, soit dans le plan, soit dans les moyens, je ne veux rien, ni qui surcharge la société de soins, ni qui asservisse la science, ni qui gêne l'activité particulière.

L'établissement appartient à la nation ; mais il marche par son propre mouvement ; il est lié à l'autorité publique ; mais c'est uniquement pour recevoir son esprit, et lui communiquer son influence

D'après ce but, il constate ses besoins, il fait ses demandes; il conçoit ses plans, il les propose. La puissance publique rapproche les plans du but, les demandes de ses moyens; elle déclare ses intentions. La science les reçoit, pour les exécuter, d'après son propre génie et avec toute sa liberté. La société protége l'établissement; et cette protection honore plus les talens, et récompense mieux les services; mais chacun vient les mériter à son gré; et personne ne les obtient, sans les avoir mérités. Nul n'est tributaire de cet établissement; tous sont appellés à ses travaux; loin de proscrire les établissemens particuliers, il sollicite leur adjonction, anime leur zèle, leur prodigue ses secours.

CHAPITRE II.

Principes de l'organisation de l'établissement des connoissances humaines et de l'instruction publique.

J'AI cherché les objets de l'établissement que je propose, dans la nature de la science humaine, considérée en l'état où elle est parvenue, et dans l'intérêt de la société, tel qu'il doit être fixé par une constitution qui a retrouvé les vraies bases de l'ordre social. C'est encore des mêmes points de

vue que je dois partir pour fixer les principes de l'organisation de cet établissement. Parvenu à connoître le but où il faut tendre; n'ayant plus à m'occuper que du chemin qui peut y conduire; ma marche se simplifie et s'accélère. Je n'ai plus besoin que d'interroger séparément chacun de ces grands intérêts, et de recueillir les vues comparées qu'ils me présentent. Ces vues deviendront successivement les modes de l'organisation que je dois former.

Je me contenterai d'énoncer les principes de cette organisation, et j'en retrancherai les détails. Si les principes sont clairs, les dispositions qui en naissent, n'ont pas besoin d'être motivées. Elles se développeront mieux dans l'enchaînement méthodique du plan qui suivra cet écrit.

Premier Principe.

Chaque division de la science doit avoir une organisation conforme au triple but de la science, de se conserver, de se répandre, de se perfectionner. Toutes les divisions de la science doivent avoir une direction commune.

Cet établissement, qui doit embrasser tant d'objets, opérer de si grandes choses, agir avec tant d'étendue et de précision, a besoin d'abord d'une division simple et facile, qui règle l'emploi de ses

moyens, et la direction de ses travaux. En rapprochant ses fonctions de ses objets, je les vois se partager en trois opérations, qui se secondent mutuellement.

Destiné à épurer, à simplifier, à perfectionner la science; il doit avoir un travail continuel sur la science, qui devienne l'occupation systématique d'une partie de ses membres.

Il faut, par des soins bien étendus, pourvoir au rassemblement de toutes les productions de la science, à la séparation de ce qu'elles offrent, soit à l'utilité immédiate, soit à l'utilité éloignée, à une classification qui en rende l'usage plus prompt et plus sûr.

Il faut revoir les principes de chaque science; leur donner plus de clarté, plus d'enchaînement; joindre les nouveaux progrès aux anciens, en former l'ensemble; travailler les méthodes comme les principes; les appliquer à la fois, à la perfection des anciennes richesses, à l'acquisition des nouvelles; se servir de l'amélioration qu'elles reçoivent, de celles qu'elles procurent, pour ajouter à la propagation et à l'accélération de chaque science.

Destiné à communiquer à toutes les classes de la société, selon les facultés et les besoins, les trésors toujours croissans, toujours perfectionnés de la science; notre établissement doit être organisé, de manière que l'enseignement distribue sans cesse

tout ce que la science amasse par ce travail sur elle-même ; qu'il reporte dans la science les faits et les expériences qu'il recueille ; et que ses corrections et ses améliorations deviennent une partie de la science même.

On ne peut tenir ces deux ordres de fonctions dans leur correlation naturelle ; on ne peut faire marcher ce plan, dans l'esprit propre à chacune de ses parties, sans une direction qui donne des règles au travail et à l'enseignement, qui les retienne et les rappelle sans cesse à ces règles.

Chaque science doit procéder ainsi dans son cours séparé. Mais comme elles aboutissent à un centre commun, où elles apportent leur contribution particulière, et viennent puiser leurs règles générales ; cette organisation demande une quatrième partie, qui unisse toutes les branches de la science entière, et préside, par une seule opération, à ces trois opérations dans chaque science.

Ainsi, chaque science doit avoir une section de travail, une section d'enseignement, une section de direction; et toutes doivent avoir un conseil, qui soit leur section générale de direction.

Par ce plan, quelqu'étendus que soient les travaux, on peut les mener de front, et avancer d'un pas assuré vers le but. Tout se sépare, tout se réunit dans les efforts ; toujours bien combinés, chacun tend à un succès. Aucun avantage ne se perd ;

tout progrès profite. A mesure que la carrière s'étend, la marche se rectifie. Cette organisation même est ce qui perfectionne davantage.

Par ce plan, la société peut toujours présenter ses besoins à la science, et la ramener à ses intérêts. Elle en trouve les instructions par-tout où elle peut les employer; les secours, chaque fois qu'elle veut travailler à sa propre amélioration.

Second Principe.

L'organisation de cet établissement doit être conforme à l'organisation des corps politiques et des pouvoirs publics.

Ce plan suppose la science par-tout répandue, par-tout cultivée. Notre établissement n'est pas destiné à éclairer un point unique; il doit distribuer sa lumière dans tout l'empire.

Ce plan suppose encore que notre établissement est placé dans le sein même de la constitution, qu'il agit par elle, comme pour elle.

Il doit donc embrasser toute la France par un vaste embranchement de parties liées et subordonnées entre elles. Il doit communiquer de tous côtés à l'organisation politique, se développer par ses moyens, suivre l'ordre de ses mouvemens.

Ainsi, la hiérarchie de ses sous-établissemens, la combinaison des pouvoirs qui le dirigent et le pro-

tégent, ne doivent être que celles mêmes que la constitution a données au royaume. L'établissement doit partir de la capitale, pour se terminer aux municipalités, avoir les mêmes centres de correspondance et de direction.

C'est du corps législatif qu'il doit recevoir ses loix.

Le pouvoir exécutif suprême doit y distribuer des ordres.

Son entretien, ses dépenses, ses besoins le soumettent aux corps administratifs.

Les tribunaux seuls peuvent y maintenir les droits, y punir les délits.

Son régime intérieur même, qui classe les travaux, détermine les devoirs, quoiqu'étranger au régime constitutionnel, doit néanmoins, jusqu'à un certain point, en adopter les principes et les formes.

Troisieme Principe.

L'établissement doit embrasser toutes les sciences, mais préférer les plus universellement utiles; il doit tout rapprocher de l'instruction populaire. Une éducation civique distribuée dans tout l'empire, doit être son principal objet.

Dans cette culture universelle des connoissances humaines, dans ce plan de leur perfectionnement,

tout n'est pas digne de la même attention ; tout ne peut être conduit avec le même succès. Il est donc nécessaire de séparer les objets, suivant leurs droits de préférence, de distribuer, d'après cette règle, les soins et les dépenses.

Chaque science tend naturellement à s'élancer au-delà des services qu'elle offre à la société ; elle cherche son complément théorique, autant que son utilité pratique. Chaque science a, en quelque sorte, une partie de luxe.

Il en est qui, par une plus grande analogie avec les jouissances de la civilisation qu'avec les besoins de la société, paroissent toutes entières un luxe dans la collection de nos connoissances.

Cependant tout se tient, tout s'unit dans les créations de l'esprit humain. Ce qui étend les sciences est en même temps ce qui les perfectionne. Ce qu'elles ont de plus immédiatement utile s'agrandit par ce qui n'est qu'ingénieux. Les instrumens de nos plaisirs sont souvent devenus d'heureux secours pour nos besoins même.

Mais il est, dans les sciences, des notions simples, des notions assez perfectionnées, pour s'appliquer à une foule d'objets, pour être communiquées à un grand nombre d'hommes.

Il est aussi une notable différence entre ce que la science peut déjà répandre, et ce qu'elle cherche à découvrir. L'intérêt de la science est sans

doute de s'accroître dans toutes ses parties, d'atteindre à sa plus grande hauteur. Mais il lui importe d'être essentiellement cultivée et enseignée dans ce qui la rapproche davantage de l'utilité sociale, il lui importe davantage de trouver un emploi plus fécond de ce qu'elle possède déjà, que de s'épuiser dans la recherche incertaine de ce qui lui manque.

Disons donc que notre établissement doit embrasser ces choses diverses, mais non leur donner la même application.

Cet intérêt de la science s'accorde ici avec le devoir de la société.

Il prescrit de constituer l'instruction publique, de manière que l'homme peu doué de la nature ne reste pas privé des secours qui peuvent l'élever au-dessus de lui-même; que le pauvre y trouve un remède à sa mauvaise fortune; que le riche y apprenne à servir et à honorer sa patrie, par un plus noble emploi de ses avantages; que l'homme né pour de belles actions ou de grandes pensées, reçoive d'elle tous les moyens de remplir sa haute destination; que toutes les connoissances acquises, tous les talens développés concourent à l'utitité personnelle de chacun, et à la prospérité générale de la nation.

De même, que toutes les études doivent être dirigées vers le service public, l'éducation doit avoir pour principal objet l'ordre de la société, le maintien

tien de la constitution, et l'amélioration physique et morale de chaque individu.

D'où il suit qu'une éducation civique, graduée suivant les besoins et les facultés des classes diverses, répandue dans toutes les parties de l'empire, doit être le but essentiel de tout ce que l'esprit humain acquiert de justesse et de perfection, et devenir la base fondamentale de l'enseignement.

Que toutes les connoissances d'un emploi usuel, qui s'appliquent tant au bonheur de la vie qu'à la prospérité du cours social, doivent être le second objet de l'enseignement, et considérées comme une autre partie de l'éducation générale.

Que la culture des sciences doit s'attacher surtout à puiser, dans leur profondeur, ce qui en peut être versé dans l'éducation populaire.

Qu'elles doivent tendre de préférence à l'amélioration et à la propagation de leurs richesses usuelles, mais sans négliger les nouvelles découvertes, ni leur agrandissement théorique.

Quatrieme Principe.

L'organisation des travaux de cet établissement doit être telle, que les hommes de génie soient sans cesse appellés à y prendre part ; mais qu'il n'ait essentiellement besoin que des hommes instruits et laborieux.

Nous venons de considérer l'établissement de l'instruction publique dans la distribution de ses travaux, dans la gradation des parties qui le composent, dans la classification de ses objets : considérons-le maintenant dans les hommes qu'il emploie, dans les fonctions qu'il leur assigne, dans les associations qu'il doit former, entretenir et diriger.

Pour présider sur toute la science humaine, pour l'embrasser dans toute son étendue, lui donner toute la perfection qu'elle peut recevoir, la conduire à toute la hauteur qu'elle peut atteindre, notre établissement demanderoit le concours général, et le dévouement absolu de ces hommes rares, à qui il appartient d'être toujours supérieurs à l'état où la science est arrivée, et de la porter plus loin.

Mais un grand plan demande la persévérance paisible de la réflexion, qui observe des faits, recueille des résultats, plutôt que la marche brusque et inégale du génie, qui se précipite à une découverte, ou s'épuise dans la création d'un prodige.

Les hommes de génie ne nous offrent pas le nombre de collaborateurs, et la facilité de les remplacer, qu'exige une telle entreprise. Elle périroit, si elle ne pouvoit s'accomplir que par eux. Chaque effort y produiroit une secousse ; chaque perte y laisseroit un vuide.

Les hommes de génie sont emportés par l'impulsion qui leur est propre ; ils ont des voies, ainsi qu'une destination, séparées. Ils sont faits pour donner des exemples, et non pour être assujettis à des loix. Les sciences leur doivent leurs plus hardis progrès. Mais heureusement les grands desseins, les vastes monumens qui ne peuvent être conçus et préparés que par eux, peuvent s'achever et se completter par d'autres. Lions-les à notre établissement, sans les y retenir. Obtenons leurs services, sans exiger leurs soins. Recueillons leurs belles conceptions, sans les attendre. Laissons-les à eux-mêmes, pour en tirer de plus grands avantages.

Cela doit résulter du plan de notre établissement. Le génie, resté dans toute son indépendance, viendra néanmoins s'y nourrir, s'y étendre, s'y choisir des objets, y puiser des secours. Assistant sans cesse à ces vastes travaux, souvent ils appelleront ses plus nobles efforts. Attiré par la reconnoissance publique, il voudra la mériter, même par ces services qui ne demandent que du zèle. Il échappera par-là à un de ses plus grands malheurs, celui de

trop écrire. L'intérêt des grands talens est de rassembler toutes leurs forces, de mûrir leurs travaux; l'intérêt de leur gloire est de se borner à un nombre d'ouvrages qu'on puisse lire et relire. Ils pourront toujours soutenir leur réputation par les travaux que leur offre notre plan; et ils y perfectionneront leur génie, loin de s'en séparer ou de le dégrader.

C'est assez que les hommes de génie appartiennent à notre établissement par les avantages et les secours qu'ils y apportent, ou qu'ils en reçoivent. Tous ces travaux continuels qui tendent à simplifier les notions de la science, et à en aggrandir le systême, peuvent être confiés à des hommes moins éminens. Dans les siècles éclairés, chez les nations qui connoissent tout le prix de l'instruction, qui depuis long-temps cultivent les sciences et les arts, on rencontre, on réunit aisément un assez grand nombre d'hommes très-instruits, très-habiles, qui, ne s'élevant pas au-dessus des acquisitions de la science, sont au niveau de ses progrès; qui, joignant un excellent esprit à une profonde application, sont très-propres à tous ces travaux que la science établit sur elle-même; qui, avec une destination moins extraordinaire, entrent mieux dans un plan où tout marche avec mesure; qui, avec une disposition plus facile à recevoir une direction, et à se soumettre à l'accord de leurs efforts, sont plus capables de ce

dévouement entier, de ce zèle constant, lesquels sont les plus précieux moyens des longues entreprises.

Cinquieme Principe.

Une liberté entière doit régner dans les travaux de cet établissement.

Mais, lorsque nous accordons au génie son indépendance naturelle, ôterons-nous au talent utile, à l'application laborieuse, leur liberté légitime? Nous emparerons-nous de ces hommes si précieux, pour les concentrer dans les occupations de notre établissement? Leur fixerons-nous, dans ces occupations, un devoir rigoureux, une tâche forcée?

Gardons-nous de jamais faire cet outrage au talent, de jamais porter dans la culture des sciences, cet esprit de contrainte. Le talent ne peut avoir d'autre mobile que l'émulation; la science ne peut marcher que par sa propre direction. Le plan que nous proposons permet à la science de se déployer toute entière; il appelle assez par-là, tous les efforts du zèle et du talent. Que chacun puisse donc y choisir ses travaux, qu'il ne soit assujetti qu'aux obligations qu'il s'est fixées lui-même. Une grande chose à accomplir; une juste distinction à mériter; le zèle naturel pour la science; la reconnoissance publique; le bonheur de jouir de sa liberté, de la sentir jusque dans les engagemens que l'on rem-

plit ; tous ces motifs réunis suffiront pour attacher tant d'esprits différens à un même but, pour maintenir entre eux l'ordre, le concert et l'activité qu'exige une telle entreprise. Nous obtiendrons de leur indépendance, ce que nous n'oserions demander à leur servitude. Sachons enfin employer ces moyens, et compter sur ces ressources.

Sixieme Principe.

L'enseignement ne doit plus être qu'une fonction passagère, confiée à des jeunes gens pour récompense des études bien faites, & comme une préparation à des études plus relevées.

Notre établissement ne doit pas se borner à donner à la science tout son développement, à la diriger vers sa perfection ; il doit encore la répandre dans toute l'étendue qu'elle a pu saisir, et dans toute la simplicité où elle a pu se réduire. Nous avons besoin, pour cette seconde fonction, d'hommes qui y soient singulièrement propres ; et il en faut un grand nombre.

J'observe que cette fonction, pour être utilement remplie, dignement exercée, exige un esprit libre de préjugés, qui puisse toujours se saisir des nouveaux progrès de la science qu'il professe, s'étendre ou se corriger avec elle ; un esprit avide de ses améliorations, qui l'étudie en l'enseignant, qui la tra-

vaille pour les intelligences auxquelles il la communique ; qui mette à profit et les impressions qu'elle produit, et les observations dont elle est la source ; un zèle actif, qui ne se rebute d'aucun soin, se plaise à lutter avec les difficultés, se fasse un devoir de ses plus pénibles succès.

N'a-t-on pas entièrement méconnu ces idées, lorsqu'on a fait de cette fonction une profession habituelle ; lorsqu'on a voulu qu'elle fût le partage spécial de l'âge où l'on est déjà prêt de rester à ce qu'on a appris, de se borner à ce qu'on a pratiqué ; où l'on ne sait plus que s'obstiner dans d'anciennes erreurs, et repousser les vérités nouvelles ? N'est-ce pas ainsi qu'on est parvenu à naturaliser, dans l'enseignement, les deux vices qui lui sont les plus funestes : cette indifférence, qui se contracte par le continuel exercice des mêmes devoirs ; et cette pédanterie, qui nait de l'habitude de rouler dans le même cercle d'idées, de ne produire ses connoissances qu'en les enseignant, de jouir d'une supériorité qui tient à la distance des études plus qu'à celle des esprits.

Toutes les vues que me fournit cette longue méditation que je viens de faire de ce qui appartient aux progrès de l'esprit humain, me conduisent à poser ici un principe nouveau.

Je pense que la fonction de l'enseignement ne doit pas être une profession. Je pense qu'elle ne

doit être exercée que pendant un nombre borné d'années; qu'elle doit être la récompense des études bien faites, et une préparation à des études plus relevées. Je pense enfin qu'elle ne doit appartenir qu'à la jeunesse : elle seule est capable de se plier à tant de soins, de vaincre tant de difficultés; d'y porter ces scrupules de la conscience, qui font qu'on n'est pas content de soi, tant qu'on voit quelque chose de mieux à faire; de s'animer de ce zèle ardent, toujours soutenu par l'espoir du succès, et qui est à la fois, pour elle, un moyen d'instruction et de gloire.

Voyez combien de solides avantages naissent d'un principe si vrai !

Premièrement, ce service rendu à la société par les jeunes talens, en deviendra un plus heureux développement, et une épreuve non moins utile de leur mérite. C'est par ce service que vous obtiendrez, que vous multiplierez, que vous perfectionnerez les hommes qui doivent être un jour les guides de la science.

Secondement, l'instruction publique demandant un caractère sage et des mœurs pures, le talent aura un plus grand intérêt à ne se séparer jamais de la vertu et de la décence.

Troisièmement, l'enseignement de l'enfance rendu à la jeunesse, qui en connoit mieux les besoins et les inclinations, qui aura sur elle le double avan-

tage de la première flexibilité de l'esprit et de la première sévérité de la conscience, en deviendra plus facile, plus soigneux, plus aimable dans sa rigidité même.

Quatrièmement, cette fonction se trouvera relevée par une plus grande concurrence de talens, et à jamais honorée par la réputation toujours croissante de ceux, dont elle aura été la première ambition et la première gloire.

Septieme Principe.

On ne doit être admis dans cet établissement que sur des preuves sévères de mérite. On ne doit y obtenir des récompenses, qu'en proportion de ses services.

Les travaux sont aussi variés dans mon plan qu'ils sont immenses. Ils exigent le concours de tous les hommes capables d'y contribuer. Ce n'est pas seulement dans une capitale singulièrement intéressée au culte de la science, qu'il faut les chercher; ce n'est pas seulement dans un florissant royaume que vous les trouverez; il faut les appeller, et les rassembler de tous les lieux où ils répandent la lumière; d'un bout du monde à l'autre, ils doivent s'entre-communiquer, s'entre-servir. Un beau système des sciences, comme la constitution d'un grand

empire, ne peut reposer que sur une auguste confédération.

Par cela même, notre établissement exclut tous les sujets indignes ou incapables de concourir à son objet. Rien n'embarrasse, rien ne nuit comme la confuse abondance des ouvriers; le bon choix en fait le bon emploi. C'est-là la suprême habileté dans les grandes entreprises; elle y ajoute sans cesse l'éclat de la gloire à la réalité des succès. Disons donc qu'on ne pourra entrer dans notre établissement que par des preuves sévères de mérite; qu'on ne pourra y recevoir des honneurs et des récompenses, qu'en proportion de ses services.

Quand même cette règle ne seroit pas commandée par l'intérêt de la science, elle le seroit par l'intérêt de la société. A ne considérer la science, dans l'ordre politique, que sous des rapports de commerce et de splendeur, il convient à une nation, riche de tous les avantages de la civilisation, puissante de toutes ses ressources, d'avoir, dans tous les genres, un grand nombre de savans et d'artistes, toujours occupés et convenablement dotés. Mais la société est surchargée, elle est dégradée par la foule de ces hommes qui deshonorent la science de leurs inepties, et l'infectent de toutes les cabales de l'envieuse médiocrité. Cette honte tient à l'erreur d'un peuple qui ne cherche dans la science qu'un frivole amusement; ou bien, c'est la punition

d'un gouvernement qui n'a pas su en tourner le développement à son utilité et à sa gloire; cette honte est alors un signe de décadence dans la science, de corruption dans les mœurs. Sans doute la science a le droit d'enlever beaucoup d'hommes aux occupations communes de la vie sociale, pour les dévouer à un loisir studieux; mais elle doit scrupuleusement leur renvoyer des serviteurs inhabiles à ses travaux. Elle ne peut les garder, sans prévariquer en quelque sorte, et sur-tout sans se trahir elle-même; le plus grand nombre doit être instruit; un très-petit nombre est fait pour instruire.

Huitieme Principe.

Cet établissement doit accorder tous ses secours à des établissemens particuliers du même genre.

J'ai déjà annoncé que cet établissement ne devoit rien arrêter, rien gêner autour de lui. Assurément il ne seroit pas des principes dont nous venons de faire les bases de son organisation, de dire aux citoyens : la science a reçu un plan; hors de ce plan, on ne peut faire un effort. Des corps sont institués pour la cultiver, pour la répandre; à eux seuls est censée appartenir la vérité; à eux seuls est conféré le droit de la publier. Le dogmatisme des religions, ou le vil intérêt des *jurandes* pourroient seuls avoir cette absurde tyrannie.

Loin de violer ainsi la liberté particulière, notre établissement doit la favoriser. Loin de soumettre la science à une seule marche, il doit en élargir la carrière. Loin d'écarter la concurrence, il doit l'animer. Loin d'arrêter l'essor du génie, il doit recevoir son impulsion de quelque côté qu'elle vienne. Cette collection des richesses de la science, dont il a le dépôt ; ces vastes moyens qu'il tire de la protection sociale ; ces grands travaux dont il est occupé ; ces observations continuelles qu'il recueille ; ces grandes vues d'où il part, ce grand but auquel il tend ; ces exemples qu'il peut donner, ces secours qu'il peut offrir ; tout cela n'existe pas pour des initiés ; c'est le trésor commun des citoyens, de la nation, des nations. Le devoir de la société est de ne rien exclure. L'intérêt de la science est de tout animer. C'est même l'intérêt plus direct de notre établissement. Il lui importe que des idées étrangères puissent l'avertir de ses erreurs ; que des méthodes plus heureuses servent à réformer ses abus. Les grands établissemens ont un inconvénient inévitable : les petites choses y sont négligées ; une certaine uniformité de mouvemens empêche cette industrie continuelle des essais, non moins précieuse que la constance des grands desseins. Ces avantages peuvent y entrer, mais ils n'y naissent pas. Un établissement qui doit tout embrasser, tout perfectionner, tout garder, tout ré-

pandre, doit aussi tout recevoir. Il faut qu'il sache recueillir des fruits qu'il n'a pas semés, s'enrichir de ce qui se produit hors de lui-même.

Neuvieme Principe.

L'établissement a besoin d'un régime intérieur pour les travaux, et d'une police pour les écoles.

Gardons-nous cependant de tout abandonner au hasard, dans l'établissement de l'instruction publique. Il n'a pas moins besoin de règles que de liberté; ou plutôt sa liberté, comme celle de toute autre constitution, ne doit être qu'un ordre aussi bien affermi que bien conçu : réunissant tous les secours de la société, pour développer toutes les facultés de l'esprit humain; marchant par une hiérarchie d'associations dans une foule de routes diverses, il demande un régime qui lui permette de disposer des personnes, comme d'ordonner les choses; un régime qui assure sa marche, comme son plan détermine sa direction.

C'est par un régime bien approprié au plan, qu'il marchera sans se désorganiser; qu'il accomplira, sans embarras et sans omission, tous ses objets.

Que tout pourra se maintenir, que tout pourra se rectifier, suivant l'état de la science et de la société, d'après l'expérience, et en raison des progrès.

Dirigeant à la fois la culture de la science et son enseignement, ce régime doit se modifier dans ces deux ordres de choses.

Dans la culture de la science, il mène plutôt qu'il ne commande; il agit sur des hommes jaloux de leurs droits, à qui il demande des services, dont la liberté est le mobile. Il doit donc animer l'activité, sans faire sentir la contrainte; appeller par des avantages, retenir par des bienfaits; gouverner plutôt par la gradation des travaux, que par la subordination des devoirs.

Dans la surveillance de l'enseignement, il a affaire et à des hommes qui remplissent une fonction, et à des hommes qui reçoivent un service; dont les uns doivent fidélité et soumission, dont les autres ont besoin d'un joug salutaire. L'ordre ici dépend d'une police, dont la sévérité doit augmenter à mesure qu'elle descend vers le premier âge, ou qu'elle s'applique à des rassemblemens plus nombreux.

Comme la loi, cette police peut punir.

Mais, comme la loi, elle doit employer les moyens les plus doux, et obtenir plus d'effets par moins de rigueurs.

Pouvant mêler la persuasion au commandement, elle a besoin d'un certain arbitraire, dont elle doit pourtant resserrer la latitude, autant qu'il est possible. Exempte de l'inflexibilité de la loi, elle doit

en avoir la justice. Agissant dans un empire constitué, elle doit adopter ses règles, ses formes, pour les faire plutôt connoître, pour les faire mieux aimer.

Tout le régime de notre établissement, soit qu'il s'en éloigne, soit qu'il s'en rapproche, doit toujours tenir à l'ordre constitutionnel de l'état, et le retracer, comme le servir, par tous les moyens qui lui appartiennent.

Enfin, c'est sur-tout dans ce régime que doivent le mieux se concilier et s'unir les droits de la science et les droits de la société.

Dixieme Principe.

La science doit tracer ses plans; la société doit les admettre.

La science seule peut bien fixer son but, manier ses instrumens, sentir ses besoins, disposer des secours qu'elle obtient. La législation ne s'égareroit-elle pas, ne se compromettroit-elle pas, si elle vouloit en conduire les recherches, en gouverner les études, en prescrire ou en interdire les objets et les procédés? Il n'appartient qu'à ceux qui la cultivent, d'être les législateurs de ses plans, et les arbitres de ses travaux. C'est dans des empires despotiques même qu'est née l'heureuse dénomination de *répu-*

blique des lettres; mot juste qui explique, avec dignité, la nature de la chose. Regardons l'établissement que nous formons, comme une république particulière, dans la grande république de l'empire. Ne soumettons ses associations qu'à leurs propres loix; n'imposons à leur zèle que les règles qu'elles-mêmes auront adoptées.

Mais souvenons-nous que cette indépendance a des devoirs et des bornes.

Les plans proposés par la science, peuvent être également utiles ou funestes à la société; sous ce rapport, elle a droit et intérêt de les examiner.

La société peut avoir des vues que la science doit s'empresser de servir, et auxquelles la société a droit et intérêt de la ramener.

Les travaux de la science s'exécutent sous la protection et par la munificence de la société. Il est juste que l'hommage lui en soit rendu.

En les adoptant, elle leur imprime l'auguste caractère de la chose publique; ils obtiennent plus de zèle, inspirent plus de respect, quand ils lui sont ainsi rapportés.

Concluons donc que la science doit tracer ses plans, mais que la société doit les admettre.

Je croirois celui que je vais proposer, non-seulement très-imparfait, mais encore incompétemment établi, s'il étoit consacré par l'assemblée nationale, avant

avant d'avoir été discuté par une assemblée de savants, d'artistes et de gens de lettres.

Onzieme Principe.

Les associations de l'établissement ne doivent avoir qu'une autorité de surveillance & de direction sur leurs travaux, et ne doivent former aucun lien politique entre leurs membres.

Nous sommes forcés de confier la science et l'enseignement à des associations; et nous devons leur abandonner la direction de leurs travaux.

Mais pour ne pas commettre l'erreur la plus dangereuse dans une institution pareille, n'oublions pas que toute corporation tend à usurper une partie de l'autorité sociale, à isoler ses membres dans un intérêt séparé. Les corps littéraires ont ressemblé ici aux corps religieux; ils ont souvent formé des cercles particuliers dans le grand cercle général.

Ce fut une grande méprise dans leur propre intérêt, de croire que, pour se bien gouverner, ils eussent besoin d'une jurisdiction sur eux-mêmes; qu'ils eussent besoin de priviléges, pour être plus considérés. Cette idée est venue des tems où, tout étant organisé contre les principes de l'ordre social, on les violoit pour le bien, comme pour le mal; où les moyens étoient mauvais, lors même que le

but étoit bon ; où l'ambition des corps savoit se cacher jusques dans leur utilité, et appuyer leurs usurpations de l'estime qu'ils méritoient. Rien n'a plus nui à ces corps, parce que rien ne les a plus corrompus.

Bien loin de là ; des associations de savans, doivent être débarassées de tout autre soin que la science. Tout ce qui n'appartient pas à la science, est réservé à la loi.

Comme citoyens, rien ne les sépare, rien ne les distingue des autres ; comme savans, rien ne les unit que les rapports de leurs pensées, la liaison de leurs travaux, la gradation de leurs fonctions, la communication de leurs secours. Une autorité de direction sur les travaux, de surveillance sur les fonctions, un ordre qui les rallie à leur but ; une discipline qui indique les devoirs, qui maintienne la liberté ; les conventions qu'ils pourront faire entre eux ; les obligations qu'ils auront contractées, doivent former les seuls liens, et régler toute la puissance dans l'établissement de l'instruction publique.

Je réduis à ce petit nombre de vues fondamentales, les modes de son organisation. Je dois encore répéter que je n'explique que les principes d'où doivent découler tous les détails ; et que ces détails ne peuvent être développés que dans le plan même. J'avertis donc les lecteurs qui veulent posséder l'en-

semble de mes idées, qu'il seroit tems pour eux d'examiner mon plan; s'il ne leur importoit encore auparavant de considérer, d'une vue générale, les difficultés de son exécution, que je vais rassembler sous leurs regards, et je l'espère, faire disparoître devant leur raison. Loin d'être effrayé de cette partie de mon travail, j'y arrive avec l'attrait qu'offrent des idées plus faciles à manier, et cette confiance qui peut s'appuyer sur des faits et des calculs.

Mais une omission volontaire, à laquelle un objet trop étendu, pour n'être pas détaché, m'a condamné, m'oblige de retourner en arrière, pour completter la chaîne des objets qui entrent dans mon plan. Je ne me suis pas encore occupé des femmes; je n'ai pas examiné quelle part elles doivent avoir dans la culture des connoissances humaines; quelle éducation doit leur être donnée. C'est le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Du partage des femmes dans l'établissement de l'instruction publique. (1)

L'ORDRE social veut que personne ne reste privé de ses droits. La science réclame tous les talens

(1) Il est également heureux et malheureux d'avoir à

qui peuvent la servir. Ce seroit une absurdité choquante aujourd'hui, de dénier aux femmes une aptitude singulière à plusieurs des connoissances humaines, ou de voir une erreur de leur part ou un danger pour elles dans l'exercice des facultés dont la nature les a douées. Il entre donc dans mon plan, d'avoir égard à leurs droits, à leur capacité; d'examiner comment elles seront admises dans ces associations vouées au développement et à l'enseignement des sciences, des lettres et des arts; et quelle part elles doivent avoir dans la distribution de leurs leçons, de leurs travaux, de leurs récompenses.

Je voudrois me borner à cet examen; mais il est subordonné à un objet plus étendu, qui renferme des principes que j'ai besoin d'exposer. Com-

---

parler sur les femmes, après Rousseau. Il faut partir des principes qu'il a établis, sous peine de s'écarter des premières vérités, ou les affoiblir, en les reprenant, après lui. Il est pourtant vrai que l'application de ces principes à plusieurs questions de l'ordre social reste encore à faire; c'est ce que j'ai essayé dans le chapitre qu'on va lire. S'il paroît étendu, relativement à l'objet que j'ai à traiter, il est très-incomplet relativement aux vues qui entrent dans ce sujet. Sans parler de toutes les observations morales dont il est susceptible, le seul examen des loix qu'il convient de faire pour régler la destinée des femmes, demanderoit un ouvrage entier. Loin de m'être trop livré à l'intérêt du sujet que j'avois à traiter, je crains d'y avoir trop laissé la sécheresse de l'analyse.

ment décider ce que les femmes doivent être dans l'empire de la science, sans avoir fixé quelle place, quel emploi, quelle destination les loix de la nature, et les principes de la société, leur assignent dans l'organisation politique?

Une opinion qui a trouvé des zélateurs ardens parmi des esprits de la plus haute distinction, s'est fait remarquer dans cette attaque générale, que la philosophie a porté à tout le vieil édifice de nos loix. On a prétendu qu'une partie du genre humain avoit déshérité l'autre de ses premiers droits; que la femme, être sensible, être raisonnable, ne pouvoit être exclue de tout ce qui intéresse un être moral; que partageant le bonheur et le malheur de l'homme, elle avoit les mêmes prérogatives, comme les mêmes besoins; que la formation des loix et la direction du gouvernement ne lui étoient pas plus étrangères, qu'elles ne lui sont indifférentes. Telle est la chaleur avec laquelle on doit épouser une idée de ce genre; telle est l'activité victorieuse des personnes qu'elle intéresse, qu'on peut s'attendre qu'elle sera un jour l'objet d'un débat solemnel; et jamais la législation n'aura été occupée d'une question plus singulière et plus grande; car il s'agira de décider si un assentiment universel de tous les peuples, de tous les siècles, n'a été que la violation d'une des premières loix de la nature; et si, pour réparer cette erreur, cette injustice, le

genre humain aura à combiner le système de la société, d'après d'autres rapports.

Lorsque nous reconnoissons dans nos loix, dans nos mœurs, tant de préjugés, qui nous ont servi long-temps de principes; nous appartient-il de décider encore, sans approfondir, d'affirmer toujours, de n'examiner jamais? Il convient à un tems de rénovation dans les destinées publiques, de remonter à la source de tous les droits, de discuter toutes les prétentions, de vérifier toutes les idées.

Qui ne sait d'ailleurs, que ces discussions, qui tendent à mettre chaque chose à sa place, lors même qu'elles ne feroient que confirmer ce qu'on croyoit, ce qu'on faisoit, peuvent éclairer sur une foule d'erreurs accessoires, et servent à rectifier des choses dont rien, avant cet examen, n'avoit indiqué les véritables règles. Je déclare que je devrai à cette question, dont je me suis fait un objet sérieux, des vues plus justes sur les droits et la destination de la femme dans la société, et particulièrement dans la part qu'elle doit avoir à la culture des sciences et des arts.

L'homme et la femme sont tellement inséparables, qu'on ne peut les concevoir existans isolément. Pour savoir ce qu'ils sont l'un à l'autre, considérons-les chacun à part.

L'homme est doué d'organes plus forts ; il est des travaux dont lui seul est capable, des dangers que lui seul peut braver ; il est destiné à des choses qui lui sont propres. Cette vigueur de ses facultés détermine le caractère de sa phisionomie, l'accent de sa voix, le jeu de ses mouvemens. Tout, en lui, porte l'empreinte ou de la rudesse ou de la fierté.

La femme est foible et délicate ; mille choses sont au-dessus de ses moyens ; mille choses la blessent ou la rebutent ; elle peut moins se suffire à elle-même. Mais ce qu'elle perd en force, elle le retrouve en adresse. Par-là, appellée à des occupations plus faciles, elle les remplit mieux ; cherchant plus à obtenir des secours, qu'à les arracher ; elle tire de sa foiblesse cette grace, avec laquelle elle se soumet la force.

Dans cet instinct impérieux qui lie les sexes l'un à l'autre, l'homme n'est soumis par un attrait irrésistible, que pour être affranchi par le bonheur même qu'il a goûté. Plus dévoué à sa compagne par laquelle il va se reproduire, ce devoir ne l'enchaîne pas. Il peut toujours se transporter au dehors, tout entreprendre, tout achever dans ses travaux.

Au contraire, dès ce moment, la femme voit s'augmenter sa foiblesse par des souffrances nouvelles, par des précautions à prendre pour garder

un dépôt sacré. Elle donne le jour à un enfant ; elle devient encore plus dépendante des besoins de cette débile créature que des siens même. La voilà donc retenue dans la maison par des soins assidus et les plus tendres intérêts.

De cette distinction physique des deux sexes, naît la différence de leurs qualités morales.

L'homme tire de l'exercice de sa force des sentimens plus énergiques ; de ses occupations qui l'attirent au dehors, des idées plus étendues ; de toutes ses habitudes, un caractère plus ferme, plus impatient, plus impérieux.

La femme, par des douleurs habituelles, est plus instruite à la patience ; par les sollicitudes de la maternité, à la compassion ; par les soins qu'elle prend, par ceux qu'elle reçoit, à la douceur et à la tendresse ; par des sentimens d'une nature plus délicate, à la séduction. Occupée de choses plus rapprochées d'elle, elle a des idées moins fortes, mais des sensations plus vives. Sans cesse occupée à demander et à refuser, elle sait mieux faire les sacrifices et les obtenir. Tout en elle est plus flexible et plus aimable.

Telles sont les différences que la nature a mises entre ces deux êtres, pour mieux les unir. Ils n'ont pas plus à s'en plaindre, qu'ils ne peuvent les changer : c'est le besoin, et non une convention qui les a rassemblés. Leurs devoirs ne sont pas plus le

mêmes que leurs droits. Les prérogatives de chacun sont le dédommagement de ses obligations. Tout est bien, quand ils suivent cette loi ; tout est mal, dès qu'ils s'en écartent.

Delà les principes de cette société, qui ne ressemble à aucune autre.

L'homme, fort, indépendant, livré aux grands travaux, aux périls, possède l'empire. Mais cet empire est le fruit de son généreux dévouement.

La femme, soumise par besoin, l'est encore plus par reconnoissance ; elle porte, avec amour, une autorité qui se tempère dans sonaction, qui s'amollit en tombant sur un si doux objet.

L'homme va au loin pour rapporter dans sa maison l'abondance, et en écarter les dangers.

La femme la gouverne, et s'occupe d'y faire régner la paix et le bonheur.

L'homme, prévoyant et entreprenant, soigne pour l'avenir la destinée de ses enfans.

La femme, plus livrée aux intérêts présens, veille sur leur santé, sur leurs besoins ; développe leurs organes, façonne ces ames neuves et dociles.

L'homme adoucit sa fierté devant la femme ; son orgueil est flatté de sa tendresse ; sa raison se perfectionne par la confiance qu'il lui accorde. Témoin de ses vertus, il en mêle l'impression à celle de ses charmes ; et un juste respect le soumet à ses conseils, sans l'asservir à ses caprices.

La femme, prétendant peu, obtient plus. L'ap-

probation et l'amour de son mari font sa gloire et son bonheur. Elle s'identifie avec lui; elle jouit de ses droits, qui n'existent qu'à son profit; de ses avantages qui la protègent et l'honorent. Elle influe sur ses sentimens, ses idées; elle dirige ce qu'elle ne pourroit faire; et cette ambition modeste lui suffit.

Voilà ce que les loix sociales n'ont pas institué, et ce qu'elles doivent plus fidèlement observer.

Comment donc cet ordre s'est-il trouvé renversé et par l'oppression des femmes, et par une sorte de dégradation des hommes? Comment est-il violé, et dans la grossiéreté primitive des nations, et dans leur civilisation extrême? C'est que, dans la première de ces époques, l'homme est encore un être plus physique que moral. N'écoutant que la force, il s'établit tyran, au lieu de se maintenir chef. C'est que, dans la seconde, les séductions des mauvaises mœurs agissent plus sur lui que les principes de la nature. Il change la douceur en mollesse, la confiance en servitude, les égards en oubli de lui-même. Mais ce qui est vrai, l'est toujours indépendamment de la variété des erreurs. Ce qui est bon, est toujours ce que le cours des choses tend à ramener.

Telle est la société domestique, suivant la destination de la nature.

Cessons de la considérer à part; examinons-la dans l'ordre social.

Lorsque nous voyons des peuples s'imaginer long-temps que la nature donne une autorité absolue aux maris, une puissance sans limites aux pères; et que nous voyons ensuite les loix de ces peuples modifier ou borner ces deux autorités; nous pouvons être conduits à croire que la société change ce que la nature avoit établi. Mais la vérité est, que ces loix avoient recréé l'ordre de la nature, au lieu de l'altérer.

Il n'est pas moins ordinaire aux hommes d'en méconnoître les principes, que de s'en écarter.

Que se passe-t-il donc, quand on transporte la première de ces sociétés dans la seconde? Les rapports des individus de la société domestique ne changent pas; seulement la situation de ces individus n'est plus la même.

Ils existoient seuls; ils existent avec des associés. Un lien commun les enchaîne, pour un autre genre de bonheur. La volonté de chacun n'a plus d'essor, où se fait entendre la volonté de tous. Sous la protection d'une direction générale et d'une puissance unique, chacun participe à des avantages, qui lui sont garantis par l'engagement et l'intérêt de tous les autres. Ces avantages sont ce que nous appellons les droits civils. Mais chacun participe à la formation de ces loix de tous sur chacun; c'est ce que nous appellons les droits politiques. Les droits politiques constituent la chose publique. Les droits civils règlent les choses privées.

Les femmes sont-elles appellées, comme les hommes, à cette première espèce de droits?

Si on regardoit les hommes et les femmes comme des classes distinctes, qui ne se mêlent et ne s'unissent que dans la société, il seroit évident que le contrat qui les rassembleroit devroit leur faire des conditions égales.

Mais nous avons prouvé que l'homme et la femme étoient déjà unis, avant d'entrer dans la société, et que cette union avoit des loix particulières.

Mais nous avons établi encore, que la nature de ces deux espèces leur fixeroit une destination différente. Ainsi, ce qui convient à l'une, peut ne pas convenir à l'autre; ce que l'une obtiendroit, contre sa propre destination, seroit au préjudice de toutes deux.

Nous sommes donc amenés à considérer les femmes, au moment de l'association civile, non comme des êtres qui traitent en leur propre nom, et pour leur intérêt séparé; mais comme des êtres dont chacun, par sa nature, et ses relations primordiales, est attaché à l'un de ces hommes qui vont contracter ensemble.

Voici une vérité qui va paroître un paradoxe, mais que j'énonce avec la conviction de l'évidence. C'est que la collection des femmes est la seule qui ne peut jamais former une aggrégation politique;

c'est-à-dire, une aggrégation qui ait, dans la société, une existence, des droits, ni des fonctions qui puissent la faire considérer à part. Les femmes, dans la société, ne sont jamais que des individus.

Puisque telle est la position que la nature même leur assigne dans la société, cherchons, d'après cette règle, quelle part elles doivent avoir dans l'exercice des droits politiques et des droits civils.

Et voyons d'abord si elles doivent, si elles peuvent posséder les droits politiques.

Nous avons vu qu'il y a, dans la société domestique, une chose intérieure, si je puis m'exprimer ainsi, dont l'administration est réservée à la femme, et une chose extérieure, qui ne convient ni à ses forces, ni à ses facultés, ni à ses inclinations. Ce n'est pas là une privation, c'est une destination; ce n'est pas là une exclusion arbitraire, c'est la simple application d'une loi éternelle; c'est là un avantage à quelques égards; ce n'est pas du moins une perte dénuée de son équitable dédommagement.

Il est, dans les choses politiques, des devoirs et des droits, des avantages et des charges, qui sont inséparables. L'homme contribue à la formation des loix; mais il s'arme pour les défendre ou pour les faire exécuter; il administre, il juge; mais pour cela, il lui faut de longues études, un entier dé-

vouement, un courage qui résiste à une foule de fatigues et de traverses. Les femmes entendent-elles adopter tant de travaux et d'embarras ? Alors leur demande devient plus raisonnable ; mais elle leur devient aussi plus dure. Prétendent-elles laisser aux hommes tout ce qu'il y a de pénible dans les fonctions publiques, et ne s'attacher qu'à ce qu'elles ont d'attrayant pour l'ambition et la vanité ? Alors l'injustice de ce partage s'élève contre leur demande.

Mais il ne s'agit pas seulement de savoir ce qu'elles veulent obtenir dans les fonctions publiques ; il faut encore savoir ce qu'elles en peuvent supporter. Ici, je les rappelle encore à leur nature. J'omets les exceptions, par lesquelles il ne faut juger de rien. Je les considère dans leurs attributs ordinaires ; et je demande si, par une destination qui naît de leur organisation même, elles ne sont pas retenues dans le sein de la famille ; si elles veulent renoncer à des devoirs, qui ne peuvent être exercés que par elles ; si leur foiblesse physique ne se refuse pas à ces fatigues qu'elles réclament ; si leurs facultés morales ne sont pas en général au-dessous de ces fonctions viriles, qu'elles veulent partager ? Ici, j'ai presque honte d'argumenter contre une pareille prétention.

Supposons un moment ce système admis et réalisé ; et voyons-en l'effet sur les hommes, sur les femmes, sur la société.

Les hommes, ravalés par cet oubli de leur dignité naturelle, perdent cette élévation d'idées, qui tenoit à des devoirs plus difficiles et plus nobles; cette générosité de sentimens, entretenue par la nécessité de faire aimer leur empire. Exempts désormais de ces égards, de ces ménagemens, liens naturels de la force et de la foiblesse, ils s'amollissent dans cette concurrence, ou s'endurcissent par cette rivalité. A mesure que la fierté s'éteint dans leurs ames, leur caractère s'émousse pour la délicatesse; et leurs mœurs retournent à la brutalité primitive.

Les femmes, devenues hommes, sont moins que des hommes; elles retrouvent cette inégalité qu'elles ont cru corriger; elles la sentent comme une tyrannie, parce que celle-ci est un désordre de la société, tandis que l'autre n'étoit qu'une institution de la nature. Inférieures en force, en courage, en intelligence, elles sont obligées de recourir à leurs moyens propres, à l'adresse et la ruse. Mais ce qui étoit en elles un talent, devient un vice; ce qui étoit une grace, n'est plus qu'un vil artifice. Ainsi ce qu'elles auroient regardé comme le triomphe de leur sexe, ne leur en offriroit bientôt plus que l'avilissement et la corruption. N'écoutons pas quelques têtes égarées de leurs propres avantages par une ambition déréglée. Interrogeons ces femmes heureusement dominées par les qualités et les pen-

chans de leur sexe. Qu'elles parlent, qu'elles disent si elles veulent renoncer au sort aimable et doux, que des loix conformes à la nature peuvent perfectionner et assurer.

La société, violée dans ses premiers principes, n'offriroit plus que confusion et désordre. La paix s'enfuiroit des ménages, avec la subordination et l'amour. Rien n'étant plus à sa place, les sentimens même de la nature se pervertiroient. La femme rougiroit des soins de sa maison, de la garde de ses enfans; le mari ne sauroit pas s'y asservir. Les enfans, ne distinguant plus, à des traitemens différens, un père d'avec une mère, attendroient de l'un ce qu'ils ne peuvent obtenir que de l'autre. L'état civil ne seroit pas moins désorganisé que celui de famille. Le mélange des sexes feroit décider par la crainte, ce qui doit être résolu par le courage; livreroit à tout le déréglement des petites passions, ce qui demande tout le calme d'une raison forte. L'incompatibilité de leurs moyens prépareroit l'opposition de leurs vues; et leurs dissentions ne trouveroient ni frein pour les contenir, ni règle pour les terminer. Une telle combinaison sociale, si elle avoit pu commencer, ne pourroit finir que par une subversion totale. Je me lasse de réfuter une absurdité, de combattre une chimère. L'examen de cette erreur nous apprend cependant à ne pas confondre avec les vieux préjugés, ces antiques notions

du

du bon sens, que leur éternelle évidence avoit toujours empêché de mettre en doute.

Est-ce à dire que les femmes sont nulles dans la chose publique, parce qu'elles sont étrangères à ses fonctions ?

Sur quel principe de l'ordre social, sur quel sentiment de la nature pourroit-on fonder une si funeste rigueur ?

Il est bon qu'elles puissent avoir une grande influence dans le gouvernement politique ; mais que ce soit par les voies qui leur sont particulières.

Elles n'ont pas besoin de défendre leurs droits ; car c'est une erreur de croire qu'elles en aient de distincts.

Elles n'ont pas besoin de veiller à leurs intérêts ; car, dans une société fondée sur les vrais principes, ces intérêts sont ceux de leurs pères, de leurs maris, de leurs frères. Elles existent dans tous ces êtres, autant que dans elles-mêmes ; et cette extension de la sensibilité personnelle, que leur position développe et nourrit dans leurs cœurs, est la douce récompense des sacrifices qu'elle entraîne.

J'ai prouvé, non pas que les femmes doivent être exclues, par la loi, de cette part individuelle que les citoyens ont au gouvernement politique ; mais qu'elles en sont écartées par la nature ; de

même que la justice et la raison les exemptent des devoirs attachés à ces droits.

Il n'en est pas de même des droits que la société établit pour chaque citoyen. Sous tous les rapports, les femmes sont appellées à ceux-ci.

La société est une collection d'êtres sensibles, intelligens, et moraux. Ils ne s'unissent que pour augmenter leur bonheur, étendre leurs facultés, perfectionner leur nature, améliorer leur sort. C'est ici que rien ne peut plus distinguer la condition des femmes.

Ne sont-elles pas faites pour connoître ce que la loi accorde, ce qu'elle refuse; pour soumettre leurs passions à la raison, leurs volontés particulières à la volonté générale; pour fuir le mal, rechercher le bien, aimer la vérité, repousser l'erreur; pour remplir tous les devoirs, acquérir toutes les vertus qui naissent des relations sociales ? Les droits attachés à ces devoirs sont donc fondés sur leur destination naturelle.

Leur pleine participation à ces droits est autant de l'intérêt de la société que de son devoir. La place qu'elles y tiennent, l'influence de leurs vertus ou de leurs vices commandent cette justice envers elles. Toute société où elles sont mécontentes, ne peut bien aller. Toute société, où elles vivent sans considération et sans bonheur, est dégradée par leur avilissement et leur oppression.

Voyez les peuples sauvages, qui en ont fait des esclaves, et les peuples de l'Orient, qui les ont condamnées à une éternelle enfance : les uns ne connoissent pas plus les douceurs de la liberté, que les autres ne connoissent la sûreté du gouvernement civil. Ce crime de leurs loix est la plus grande cause des vices de leurs mœurs.

Les femmes doivent donc jouir de tous les droits que l'ordre social procure aux individus qu'il réunit. A cet égard, elles sont citoyens. La liberté, la propriété, l'usage de leurs facultés, le recours à la loi sont des apanages, avec lesquels elles naissent comme nous, et dont la société doit les investir, autant que nous.

Ces droits s'exercent à la fois dans la vie domestique et dans la vie civile. La nature les donne ; mais la société seule peut en faire jouir.

Ainsi, comme nul citoyen, dans la société, ne peut imposer des loix à une femme, lui faire éprouver aucune contrainte ; de même, dans sa famille, personne ne peut suspendre ou gêner son indépendance, dès que le développement de sa raison lui en accorde l'usage. Elle a des devoirs envers son mari ; mais ils ne sont que la condition et le prix de ceux que son mari remplit envers elle. Il n'a pas plus de pouvoir sur ses biens que sur sa personne. Par la protection de la loi, elle reste encore libre au sein de cette dépendance

naturelle, de cette dépendance volontaire, que tout la porte à chérir. Et c'est un de ses droits de s'affranchir de ce lien, lorsqu'il pèse sur sa liberté ou s'oppose à son bonheur.

Elle possède, hérite, donne et reçoit. Toute loi qui limiteroit ses droits, sur ces points, tiendroit plus des coutumes barbares de certains pays, que des principes de la société.

Tout ce qu'elle peut faire pour son bonheur ou pour sa gloire, tout ce qu'elle peut obtenir de ses avantages naturels, ou de ses qualités acquises, lui est permis. Il a fallu l'esprit oppresseur de nos vieilles loix, et l'absurde monopole de nos jurandes, pour les exclure de tant de parties de l'activité sociale. Si l'on pouvoit jamais donner à l'industrie d'autre règle que la liberté même, je dirois, que tout ce qui dans les arts est particulièrement propre aux femmes, devroit leur être réservé.

Enfin par-tout où elles peuvent se plaindre, la loi doit répondre à leur appel ; par-tout où elles souffrent, elles doit appliquer le remède à leurs maux, la réparation à leurs outrages.

Je leur trouve encore dans la nature des choses un droit personnel. J'ose ici reprocher une omission importante à une de nos meilleures loix nouvelles. Je ne vois pas que les femmes soient exclues ; mais je ne vois pas non plus qu'elles soient appellées à cette jurisdiction de douceur et de bonté, qui

semble plus particulièrement leur convenir. Comment ne seroient-elles pas admises dans ces conseils de famille, où il s'agit d'arracher un jeune homme à ses égaremens par de salutaires corrections; de pourvoir aux affaires de celui que ses passions ont entraîné hors de ses premiers intérêts, ou à la conservation d'un autre abandonné de sa raison; où l'on s'occupe de rapprocher ou de séparer des époux, d'étouffer des procès, d'éteindre des haines entre ceux que tout rappelle à la paix et à l'union; où la tendre vigilance des parens prévient, par ses soins et ses précautions, les fautes et les malheurs, et conserve les mœurs publiques par la censure domestique? Les femmes ne sont-elles pas là dans leur destination naturelle, comme dans leur aptitude particulière? Après toutes les injustices qu'elles ont éprouvées, la loi doit se faire un devoir d'énoncer par-tout le rétablissement de leurs droits.

C'est avec une sorte de regret que je leur ai disputé ce qui ne peut leur appartenir. C'est avec une vive satisfaction que je réclame pour elles tout ce que le vœu de la nature, et les principes de l'utilité sociale leur accordent.

Nous venons de voir que, loin d'appeller les femmes aux fonctions politiques, leur nature les en éloignoit; que loin de leur rien ôter, cette ex-

clusion étoit le véritable intérêt de leur gloire et de leur bonheur.

Nous avons reconnu, en même temps, qu'il n'en étoit pas de même des droits civils ; que tous les biens de la société, tous les secours de la loi, tous les avantages de la civilisation existoient pour elles, comme pour les hommes ; qu'elles participoient, comme eux, à cette alternative de droits et de devoirs, qui composent la vie sociale.

En m'élevant au-dessus de la question particulière à mon ouvrage, j'ai saisi les principes qui doivent la décider. L'état des femmes, dans la société, détermine ce qu'elles doivent être dans la culture de la science humaine.

Il ne s'agit donc plus que de savoir, si l'étude ou l'exercice des sciences et des arts sont plutôt l'appanage des fonctions politiques, que des fonctions civiles.

Ils sont, sans contredit, un des instrumens principaux des fonctions politiques. Mais ils ne sont pas moins destinés à tous les usages de la vie ; ils sont le développement des facultés de l'individu, comme l'extension des moyens sociaux ; ils servent également au bonheur de chacun, et à l'utilité générale. Ils entrent donc dans ce partage commun où les femmes sont appellées sans aucune réserve, sans aucune restriction. On n'a jamais douté qu'il ne leur fût permis de cultiver leur esprit, d'acquérir

toutes les connoissances, tous les talens ; on n'a jamais eu l'absurde tyrannie de les leur interdire.

La seule difficulté qui pourroit se présenter, seroit de savoir s'il leur appartient d'exercer ce droit hautement, d'en chercher les avantages et les honneurs, de concourir, avec les hommes, dans cette carrière. C'est, sur ce point, que les mœurs et les opinions n'ont pas été exemptes d'injustice et d'erreur, et qu'il faut encore poser des principes.

Je ne pourrois concevoir que deux motifs à cette interdiction ; ce seroit, d'une part, que cette faculté ne s'accorderoit pas avec les devoirs propres à leur sexe, qu'elle nuiroit à leurs vertus : et de l'autre, qu'elle ne seroit pas justifiée par leur capacité naturelle.

Certes, ce seroit étrangement s'abuser sur la morale publique, de croire que des droits accordés par la nature, reconnus par la société, puissent y devenir un principe de déréglement. Ce ne seroit pas moins méconnoître la morale privée, de prétendre que les mœurs des femmes ont besoin de l'ignorance ; que leurs vertus ne peuvent s'allier avec les talens ; qu'elles ne peuvent en acquérir, qu'à la charge de n'en pas user et pour les ensevelir. Tel est cependant un préjugé, qui n'est encore détruit qu'à moitié parmi nous. On consent bien que les femmes s'éclairent ; mais on ne veut pas encore qu'elles contribuent à l'instruction gé-

nérale. Nous sommes déjà habitués à voir des femmes produire de charmans ouvrages : mais il n'y a pas deux jours, que la proposition d'admettre des femmes sur la liste de nos artistes, a eu de la peine à triompher des statuts d'une académie. Tant nous étions encore pédants par nos institutions !

Je demande, au contraire, si tous les devoirs des femmes n'exigent pas de l'instruction; si la connoissance des loix n'est pas nécessaire à l'exercice de leurs droits; si les arts ne sont pas les guides des occupations qui appartiennent davantage aux femmes; si les sciences ne peuvent pas souvent étendre leurs facultés; si leurs agrémens ne s'annoblissent pas par tout ce qu'ils recoivent de la variété de nos connoissances? Je demande si cette frivolité où on a voulu les réduire, n'est pas le plus honteux écueil de leurs qualités; si l'ignorance n'a pas un plus sot orgueil que la science; si le propre de la saine instruction n'est pas d'épurer tout, d'ajouter aux vertus, de perfectionner le caractère, d'embellir jusqu'à la modestie ?

Tout, dans l'organisation sociale, demande de l'accord et de la proportion. Lorsque les hommes sont grossiers, les femmes doivent être ignorantes. Sans cela, elles obtiendroient un empire que la nature leur dénie. Par la même raison, lorsque les hommes sont éclairés, les femmes doivent être ins-

truites ; sans cela, elles seroient au dessous des services, des bienfaits que les hommes ont droit de leur demander. Ce qui fut convenable dans les époques de la primitive simplicité, ne le seroit plus dans les siecles de la grande civilisation. Les femmes y prennent un autre emploi, y reçoivent une autre destination. Sans les lumières, elles n'auroient que les vices de cet état de société. Avec les lumières, elles en ont les vertus.

Il n'y a donc que le stupide préjugé, qui puisse s'offenser de voir les femmes partager les travaux de la science. Sans doute, tous ne leur conviennent pas. Mais fions-nous à elles pour en faire le discernement ; ce sont elles qui y sont le plus intéressées. Peut-être quelques-unes leur sacrifieront leurs devoirs. Les hommes aussi peuvent tomber dans cet écart. Leurs malheurs et une plus grande honte en feront une justice suffisante. Mais nulle autorité ne peut leur interdire, même le droit d'abuser de leurs facultés. Abandonnons enfin cette police qui veut tout régler, pour tout asservir. Sur-tout ne songeons plus à faire par les loix, ce qui est mieux fait par les mœurs.

Dira-t-on que c'est les servir que de les écarter des sciences, auxquelles elles sont moins propres que les hommes ? Quelle idée barbare ! je ne la réfuterai pas.

Je dirai que le genre humain est peut-être cou-

pable envers lui-même, d'avoir retranché à la science, par tant de vicieuses institutions, de si utiles coopérateurs. Combien de progrès de plus elle auroit pu faire, si les femmes avoient pû davantage prendre part à ses travaux ? Il est dans chaque science, dans chaque art, des choses réservées à des organes plus délicats ; elles ne créent pas, mais elles embellissent. Toutes choses où elles sont restées étrangères, sont par cela même imparfaites. Ce sera peut-être un des plus heureux effets de mon plan, d'admettre les femmes dans ce grand but de la perfection de nos connoissances.

Faisons-leur donc une utile restitution ; ouvrons-leur l'établissement de l'instruction publique. Qu'elles y viennent sans aucune gêne, sans le blâme d'aucun préjugé, cultiver leurs qualités, développer leurs talens ; qu'elles en partagent les honneurs, comme les travaux. La nature leur accorde ce droit ; l'ordre social doit l'établir ; l'intérêt de la science le demande ; l'opinion publique en corrigera les écarts.

Mais la sévérité de mon principe revient encore m'indiquer une restriction, à laquelle je suis forcé de souscrire. Ici, comme dans tout le reste, leur droit finit où commence une fonction publique, une fonction où une sorte d'autorité est nécessaire ; et c'est ici encore que cette modestie, qui doit toujours les orner, semble m'avouer dans l'exclusion

que je propose. Nous établissons des professeurs dans toutes les parties de la science, dans tous les dégrès de notre établissement; nous y formons aussi un conseil de direction; ce sont là des fonctions qui tiennent de l'empire; par conséquent elles ne peuvent convenir aux femmes.

Premièrement, ce seroit altérer cette règle de la nature, qui ne veut pas qu'elles gouvernent.

Secondement, elles dégraderoient par l'exercice de ces fonctions, la dignité de l'homme, qui ne doit jamais que céder, et non obéir à la femme. Une bienséance impérieuse ne veut pas qu'on voye, sous l'autorisation de la loi, une femme entourée d'hommes, l'écoutant comme un maître, ou recevant ses loix dans un conseil. La pudeur même des femmes en seroit blessée; peu d'entre elles en auroient le courage, lors même qu'elles seroient attirées par cette ambition. On a vu des peuples placer des femmes sur le trône, et leur confier le terrible pouvoir du despotisme. Mais ces peuples, en oubliant ainsi leur dignité, se soumettoient à une loi, et respectoient plutôt dans une reine, son sang ou son rang, qu'ils ne se prosternoient devant son sexe.

Je viens de dire les fonctions de l'instruction publique qu'elles ne peuvent partager; je dois dire celles qu'elles doivent posséder exclusivement. Nous avons reconnu la nécessité d'établir, pour elles, une

éducation particulière. A elles seules, peuvent en appartenir l'enseignement, la direction, la législation même. Dans cet ordre des choses, elles ont tous les droits, toutes les fonctions; c'est à elles à demander au législateur les plans qu'elles jugent convenables, ensuite à les mettre à exécution. Tout ce qui regarde leur sexe, son instruction, comme le soulagement de ses maux, doit leur être confié, et ne peut être mieux placé que dans leurs mains.

Ces idées entrent dans l'organisation de mon plan, et y fournissent un douzième principe.

Quel étoit le partage des femmes, dans nos loix toujours fidèles à la dureté de l'ancienne barbarie; dans nos mœurs, plus adoucies par la corruption que par la raison d'un siècle où tout se poliçoit, où rien ne se réformoit; dans des usages inconstans qui tendoient tantôt à la sévérité, tantôt à la licence, et qui n'avoient rien de commun ni avec la sagesse, ni avec le bonheur? de faux respects, des égards frivoles, des malheurs, des injures réels. Elles ne seront pas oubliées dans cette grande restauration de tous les droits de l'humanité, de tous les principes de la société. Les loix politiques qui s'établissent aujourd'hui, vont incessamment porter leur esprit dans nos loix civiles, et chercher dans cette réforme, le complément de leurs bienfaits. Pour la première fois, le sort des femmes sera invariablement fixé, puisqu'il le sera d'après le vœu de la

nature, et pour l'utilité sociale. Il est trop utile, trop intéressant de présenter l'influence politique et morale de ce changement dans la destinée des femmes, pour que je ne surmonte pas la crainte d'étendre encore ce long chapitre, pour que je me refuse à la douceur de tracer ce tableau, et de rapprocher ce qu'elles auront été, sous les deux formes de notre gouvernement.

Toujours les progrès de la civilisation leur furent favorables. La Grèce éleva des temples à la beauté. L'urbanité romaine environna leur sexe d'égards et de respects. Mais notre ancienne galanterie a paru obtenir, de leur part, plus de reconnoissance, et fait aujourd'hui l'objet de leurs regrets. Seroit-il donc vrai que notre philosophie ne fût pas meilleure pour elles, comme pour nous ? c'est-là une de ces erreurs qu'elles ne pourroient chérir, sans faire douter de ce sentiment délicat, qui les avertit si bien de ce qu'elles doivent préférer.

Je ne prétends pas nier ce que cette galanterie eut d'utile et d'aimable. Je conviendrai qu'elle a adouci nos mœurs, poli nos esprits ; qu'en répandant plus de grace dans le commerce des deux sexes, elle y a porté plus de bonheur ; qu'en luttant contre la barbarie, elle a préparé des idées plus saines des choses, et une direction plus sage des mœurs et des loix. Ainsi, c'est en partie à elle-même que nous devrons cette philosophie, qui va

la remplacer, comme principe de nos institutions et règle de nos usages.

La galanterie de nos pères offre quelque chose d'absolument particulier, qui semble avoir été reservé aux monarchies des peuples septentrionaux. Je trouve ces premiers caractères dans les premières mœurs de ces peuples. Ils crurent que quelque chose de divin étoit dans les femmes, parce que l'entousiasme, naturel à ce sexe, les rendoit plus propres à ces prophéties, qui étoient des oracles dans les périls de la guerre, comme dans les affaires de la paix. Lorsqu'ensuite tous les désordres d'une société sans loix et sans police, eurent appellé les hommes courageux à prendre en pitié l'oppression du genre humain, elles devinrent le premier objet de leur zele, parce qu'elles offroient le plus digne prix du courage. Alors l'exaltation de l'amour se mêlant à cette superstition religieuse, décida de tout dans ce culte que la chevalerie voua aux femmes. Tout y fut outré, rien n'y fut raisonnable. En effet, ce n'est pas un être foible et touchant que la galanterie veut rétablir dans ses droits; c'est un être charmant dont elle veut porter les fers. Elle venge les injures faites à ce sexe; mais elle ne s'occupe pas des injustices que lui font les loix. Ce n'est pas une fille modeste, une épouse fidelle, une bonne mère qu'elle récompense par des hommages; c'est une belle personne à qui el[illegible]

latrie. Elle affecte cette idolatrie pour tout le sexe; mais elle ne la réserve que pour la beauté. Toutes les qualités sont oubliées pour celle-là. Toutes les autres femmes restent dans l'oppression; mais celles-ci ont un trône. La beauté brille sur-tout par le rang et la naissance; et ainsi se réduisent toujours les honneurs qui lui sont rendus: la galanterie avoit réellement créé, parmi les femmes, une aristocratie doublement humiliante. On ne juge pas la divinité; on la sert. La galanterie commande de toujours supposer les vertus; et par-là elle aide plus adroitement à en manquer; c'est une séduction qui se cache sous le voile du respect. Devenant un mérite et faisant une réputation, elle ne suppose pas plus la passion qui devroit l'animer, que le bonheur de la personne, qui en est l'objet; elle finit par se réduire à des formes, et par s'allier avec la conduite qui outrage le plus les femmes. Elle fait tout pour elles dans la représentation des mœurs publiques; rien dans l'intérêt obscur de la vie privée. C'est par-là qu'elle a toujours repugné aux principes des sociétés libres et au gout des peuples éclairés. A mesure que les esprits se sont fortifiés, que les ames se sont élevées, on l'a vu tomber parmi nous. On a cru que nous redevenions grossiers, tandis que nous ne faisions que reprendre plus de justesse dans nos idées et de sincérité dans nos sentimens. Une gêne sans motifs,

de froides simagrées, un culte affecté ont fait place à des manières moins cérémonieuses, à un ton plus libre, à une indépendance plus naturelle. On a remarqué, dans tous les temps, qu'un grand nombre d'hommes supérieurs manquoient de ce mérite; cette disgrace ne venoit peut-être que de la réalité de leur mérite même.

La philosophie a d'autres effets, comme elle a une autre source. Née des sentimens épurés, des facultés étendues; science du juste et du vrai, du bon et du beau; c'est dans la nature qu'elle cherche ses principes; c'est à l'utilité sociale qu'elle les rapporte; c'est par des moyens conformes à ses vues qu'elle opère. Amenée, par une grande circonstance, à déterminer l'état des femmes, elle écarte les illusions, comme les préjugés; et sans se défendre du charme de cet ouvrage, elle n'y porte aucun entousiasme.

Considérant à la fois ce que sont les femmes, dans l'organisation sociale, par la nature, et le bonheur qu'elles y doivent trouver, elle ne leur accorde ou ne leur refuse rien, que d'après leur destination. Mais par-là tout ce qu'elle fait pour les hommes se communique à elles; elle les appelle, elle les mêle à tout; mais de la manière qui leur est propre.

Elle laisse à l'amour à récompenser l'amour. Ce n'est point par un sentiment qui ne dure pas, c'est

c'est par des droits de tous les momens qu'elle règle les égards qui leur sont dus.

Elle ne souffre pas, autour d'elles, une insultante affectation des sentimens qu'on n'a pas; elle les sert mieux, en les abandonnant à ceux qu'elles inspirent.

Elle ne fait pas contre toutes ce qu'elle fait pour quelques-unes. Rien n'est partial, tout est social dans ses soins, ses vœux, ses leçons, ses bienfaits. Elle incline plutôt à relever la pauvreté qu'à exalter la richesse; à dédommager le mérite obscur, qu'à enfler la gloire du mérite que tout a favorisé.

Elle s'occupe encore plus de leurs intérêts que de leurs honneurs; elle cultive leurs facultés, pour étendre leurs droits; plus elle chérit leurs qualités particulières, plus elle veille à ce qu'elles ne s'altèrent pas, à ce qu'elles se perfectionnent sans cesse. C'est par les vertus et les talens qu'elle relève le doux empire de la beauté et des graces; c'est par un sentiment plus réfléchi des convenances sociales, et non par un faux honneur, qu'elle conserve leurs mœurs.

Ah! que les femmes quittent de vains regrets, pour adopter de nobles espérances; qu'elles conçoivent mieux leurs droits et leurs destinées; qu'elles jugent mieux de leur siècle, et de notre révolution; qu'elles soient justes envers nous, lorsque

nous le devenons envers elles. Ce qui leur est réservé est digne de toute la complaisance de leurs cœurs.

Mieux protégées dans la vie domestique, elles sentiront plus la dignité de ses devoirs, le charme de ses affections. La vie domestique, perfectionnée par leurs soins, embellie de toutes leurs qualités, redeviendra l'asyle du bonheur, la source de toutes les vertus, l'appui de l'ordre public.

Retrouvant aussi, dans la vie civile, plusieurs moyens d'intérêt et de considération, dont la privation étoit pour elles une douleur et un outrage; plus libres dans leur conduite, mais en même temps plus éclairées sur leurs devoirs, et plus honorées pour leurs vertus, elles y attacheront plus de prix; elles les épureront par des principes plus vrais, comme elles les annobliront par de plus beaux exemples; elles y tempéreront l'enthousiasme par la raison, la sévérité par l'indulgence.

Les vices qu'on leur a reprochés s'affoibliront avec leurs causes. Des goûts plus sérieux, des plaisirs plus vrais et mieux sentis, en les rendant moins frivoles, les rendront plus aimables. Relevées par l'équité des loix, associées aux généreux mouvemens du patriotisme; ayant à plaire à des esprits plus justes, à des ames plus nobles; ce qui les portoit au luxe et à la fausseté, les ramenera à la simplicité et à la franchise. La possession de leurs droits,

l'exercice de leurs talens, en augmentant le respect d'elles-mêmes, les éleveront au-dessus de l'intrigue, qui, dans leur sexe, ne tenoit pas moins à la gêne dont les loix opprimoient leurs facultés, qu'à la corruption dont les mœurs les environnoient. La modestie, qui est au mérite ce que la candeur est à l'innocence, sera en elles la source pure de cette fierté, qui défend à la fois des scandales de la licence, et d'une orgueilleuse austérité dans la vertu, et le principe heureux de cette décence, qui reporte sur les mouvemens de l'ame l'attention vigilante qu'elle exerce sur les démarches. Le sentiment du beau moral, mieux cultivé par une instruction plus philosophique, les avertira sans cesse, que c'est dans leurs qualités propres qu'elles doivent chercher leur bonheur et leur gloire; elles voudront toujours rester elles-mêmes, ne ressembler qu'à elles.

Toujours séparées des hommes par les occupations, elles en seront plus rapprochées par les intérêts. Des goûts contraires, des affections opposées entre les sexes ne détruiront pas, comme chez d'autres peuples, les jouissances qu'ils doivent se partager. Ce commerce d'un mutuel attrait n'est qu'un heureux échange de services. Il entre dans les principes de la société, comme dans les vues de la nature. Elles concourront essentiellement à nous conserver ce mérite d'un peuple aimable, dont la perte seroit une grande erreur de nos loix nou-

velles, qui ne doivent reprouver que ce qu'elles ne sauroient rendre bon. Nos loix calomnieroient la sagesse de leurs principes et la sûreté de leur surveillance, si elles craignoient de s'allier avec la douce chaleur des passions sociales, et la délicatesse des mœurs polies.

Meilleures aux hommes, les femmes les subjugueront moins, les attacheront davantage, en exigeant d'eux moins de ces choses qui flattent et corrompent, plus de celles qui plaisent et qui touchent. Elles ne les dégraderont plus par l'oisiveté et une vile dépendance; mais elles éleveront leurs ames, annobliront leur conduite, pour en être mieux aimées; les soutenant contre les atteintes du malheur, contre les illusions de la gloire même, elles préféreront leur considération à leurs honneurs, et chériront plus leur mérite que leurs succès.

Jusques ici l'éducation futile des femmes les privoit de la maturité que nous pouvions acquérir; elles n'en étoient pas moins privées par l'exclusion des travaux où les progrès du siècle s'appliquoient, école plus féconde et plus fructueuse encore. Désormais elles participeront à la perfection que nous recevrons de nos loix, à celle que nous retirerons d'une plus habile culture des sciences. Le siècle marchera; elles marcheront toujours avec lui. C'est pour elles, comme pour nous, que les erreurs se dissiperont, que les vérités se multiplieront. Doublement favo-

risées par la plus belle civilisation, elles y apprendront à la fois à en recueillir tous les avantages, et à se garantir de ses dangers ; car, celle que les loix dirigent fournit toujours les remèdes dont elle a besoin.

Les femmes aiment naturellement leur patrie. Tout ce qui environne leurs peines ou leurs plaisirs, tout ce qui les a vu croître, tout ce qui les voit dépérir, agit plus vivement sur ces ames, dont toutes les pensées tiennent à des émotions. C'est par cette puissance de l'imagination qu'elles s'attachent aux loix de leur pays, lors même qu'elles leur sont injustes et cruelles ; qu'elles s'attachent à une constitution, à proportion que son caractère est plus prononcé : on les a vu idolâtrer l'austérité républicaine, comme le faste monarchique. Elles ne savent pas moins servir leur pays que l'aimer. Leur patriotisme a des autels dans toutes les histoires. Elles ne se distinguent jamais plus que dans les crises des empires ; elles y réalisent des prodiges, que les hommes ne savent ni tenter, ni espérer ; elles y portent sur-tout un désintéressement, qui confirme les principes que j'ai établis. Comme si elles n'existoient pas pour elles-mêmes, elles s'oublient dans la chose publique. Nulle révolution ne s'est faite sans elles : la nôtre en a reçu ce caractère passionné, qui en a fait les succès et les égaremens. Mais aucune n'a eu ni à se défendre de leurs stipulations, ni à s'honorer

du redressement de leurs droits. Dans ce que nous allons faire pour elles, nous conserverons la satisfaction et la gloire d'avoir prevenu et surpassé leurs vœux.

Que doivent-elles donc devenir pour une constitution, qui agira sur elles par tout ce que la nature a de bon, tout ce que la raison a de sage, tout ce que l'imagination a d'imposant; pour une constitution qui aura recherché tous leurs droits, pour les leur rendre; étendu leurs facultés, pour leur donner plus de bonheur et d'influence; qui sollicitera leur dévouement, par une pleine justice, leurs services, par une confiance honorable?

On n'a pas encore observé ceci, et il m'est doux de le dire le premier: c'étoient les femmes qui portoient le plus toute l'oppression de notre ancien régime. Quelques-unes jouissoient seules des avantages que la politesse de nos mœurs leur prodiguoit; les autres n'avoient qu'une abjection, rendue plus dure encore par ce contraste. Qu'étoient les femmes du peuple? des esclaves dans leur famille, le rebut de la société; nos odieux priviléges leur retranchoient toutes les ressources de l'industrie; leur foiblesse faisoit mettre au plus bas prix les vils et cruels travaux, que leur misère étoit réduite à chercher, sans les trouver toujours. La distinction des rangs pesoit sur elles avec encore plus d'infléxibilité. Du moins l'homme, par son indépendance et son audace, arrachoit

quelquefois les grands emplois, les premiers honneurs ; mais les femmes vivoient irrévocablement dans l'humiliation des conditions communes. Les voilà cependant qui ne verront plus rien autour d'elles, qui sépare leurs qualités des avantages qui en sont la récompense ; elles ne seront plus distinguées que par leurs vertus et leurs talens ; elles sont rentrées dans tous les droits du mérite !

C'est sur-tout, à leur égard, que notre constitution aura son plus beau caractère ; celui d'avoir opéré, comme la nature, en méconnoissant toutes les classifications arbitraires, pour tout ordonner, suivant les rapports généraux, et d'après des principes éternels.

Fin du Livre ſecond.

LIVRE TROISIEME.

MOYENS D'EXÉCUTION.

Dessein de ce Livre.

Une des choses qui étonnent, qui affligent le plus dans la méditation de l'histoire, c'est le grand nombre de vues utiles et importantes qui, dans toutes les époques, chez tous les peuples, ont été présentées et repoussées. Il n'est pas vrai que les hommes aient manqué d'activité ni d'invention, pour accroître le bonheur de la société, pour travailler à son perfectionnement. Une foule de belles conceptions, dont le temps a gardé le souvenir, en dépose. Mais il est trop vrai que ce n'est qu'à force de courage et de patience que l'on parvient à faire croire à la possibilité de ces vues, que leur grandeur même sembloit décrier. L'esprit humain est-il donc naturellement ennemi des grands efforts, indifférent au bien ? Non, ce malheur ne tient qu'à la froideur ordinaire de notre raison ; elle a besoin de se passionner, pour vouloir fortement, pour voir en grand. Ne regardez qu'aux difficultés d'une entreprise ; elles seront toujours assez réelles, assez

considérables pour vous effrayer, pour vous décourager. Mais pénétrez-vous de son utilité; faites-en la longue occupation de votre esprit; attachez-y votre intérêt, votre gloire; alors votre frayeur se dissipera par un examen plus approfondi de son objet; vous ne verrez plus les obstacles, sans les ressources, les dangers, sans les précautions; à la confiance qui fait entreprendre, vous joindrez la prudence qui fait réussir. Tel est le point de vue où j'ai tâché de me placer pour concevoir l'exécution du plan que je propose, et où je demande à mes lecteurs de se placer aussi, pour l'apprécier.

Les objets de cette nature dépendent de plusieurs points qui doivent être considérés ensemble et séparément; des choses, qu'il faut employer; des hommes, par qui il faut agir; des circonstances, qui peuvent nuire et servir; du temps, qui peut tout renverser ou tout assurer.

Si les choses ne sont pas maniables dans un sens, il faut voir si elles ne le sont pas sous un autre. Si elles ne se prêtent pas aujourd'hui, il faut voir si elles ne se prêteront pas demain.

Lorsque les hommes sont tels qu'on les demande, il faut tout de suite les employer. Lorsqu'ils ne le sont pas, il faut les préparer. S'ils manquent dans le nombre où ils seroient nécessaires, il faut d'avance les multiplier.

Les circonstances sont tantôt favorables, tantôt contraires; et avec elles, tantôt il faut saisir l'occasion, tantôt il faut l'attendre.

Il est des desseins qui manquent à jamais, si on ne les accomplit dans une époque donnée. Il en est d'autres qui n'obtiennent leurs succès que du temps même; c'est ce qu'il faut bien distinguer.

C'est avec toutes ces considérations que j'ai confronté mon plan; et j'ai vu qu'il exigeoit une circonstance comme celle-ci; que, par sa nature, il ne pouvoit se développer qu'avec le temps; qu'il exigeoit beaucoup d'hommes propres à y entrer, mais qu'il les faisoit naître; qu'il ne pouvoit se soutenir que par d'immenses dépenses, mais qu'il présentoit des ressources suffisantes.

Je pose donc ici trois propositions, que je développerai successivement.

La première, qu'on peut, suivant les moyens, hâter, ou précipiter l'exécution de ce plan, l'embrasser dans son ensemble, ou ne le commencer que par quelques parties principales.

La seconde, que les circonstances permettent et commandent de le commencer dans toute l'étendue de ses objets et de ses principes.

La troisième, que les principes du plan favorisent le rassemblement et la multiplication des hommes dont il a besoin; et que l'espèce des dépenses indique des ressources proportionnées.

CHAPITRE PREMIER.

On pourroit se borner à commencer cet établissement par quelques parties principales.

Lorsqu'un plan a pour but unique un effet direct, un effet instantané, il faut l'adopter sans modification ni réserve, ou abandonner le but même ; car tout se tient dans un plan bien fait. Il a besoin de tous ses moyens ; n'en employer qu'une partie, c'est risquer une entreprise, et non la consommer ; c'est donner une secousse, pour n'amener qu'une chûte ; s'épuiser en efforts, pour ne recueillir que des regrets.

Il n'en est pas de même, lorsque le plan qu'on adopte a un long objet, qui ne peut s'achever qu'avec le tems. Il suffit d'en poser les bases, de faire prédominer ses principes, d'écarter tout ce qui dérangeroit ses moyens, tout ce qui nuiroit à son but. Alors, si l'établissement entier ne marche pas encore, il rassemble et dispose incessamment ses ressources ; il opére pour l'avenir, si le tems actuel resiste encore à son action. Tel est un des caractères, un des avantages du projet que je propose. Tout le mouvement d'une grande révolution, tout le zèle d'une nation régénérée, tous les secours du siècle le plus éclairé ne suffiroient

pas pour le réaliser dans toute l'étendue de ses vues. Des efforts accumulés, des succès toujours croissants peuvent seuls l'amener à ce point, où rien ne lui manquera pour remplir sa destination. Comme il dépend du tems, c'est donc au tems qu'il faut confier son entière exécution ; et on peut, à son gré, et suivant les circonstances, étendre ou resserrer cette entreprise.

Si l'on considére l'intérêt, l'utilité, les longues difficultés de cette régénération, que nous voulons opérer dans la culture et l'étude des connoissances humaines, il n'y a pas un moment à perdre pour un aussi vaste travail ; tout doit ramener nos efforts vers un objet d'une si glorieuse importance. Si l'on considère la nécessité de purger l'enseignement public de tant de vices et d'erreurs, le devoir de l'accorder avec la constitution, et d'étendre ses bienfaits à toutes les classes du peuple ; tout presse bien davantage encore ; tout nous appelle de préférence vers cet objet ; nul retard ne peut nous être permis ; nul sacrifice ne doit nous coûter.

Mais il ne seroit pas rigoureusement nécessaire de tout détruire, de tout récréer pour arriver à ce double but. Il le seroit moins encore de commencer ce grand ouvrage dans toutes ses parties à la fois, ni de donner à chacune son entier complément. C'est ici une partie de l'ordre social

où tout est mauvais, mais où rien ne met la constitution dans un péril imminent; où l'on peut réformer les principes, sans désorganiser les choses; où l'on est forcé même d'employer les mêmes personnes; où il suffit de donner une autre direction à leurs travaux, à leurs talens.

Nous ne pouvons différer de créer une éducation civique, de la faire sortir de la constitution même, d'en fonder par-tout les écoles, de les ouvrir à toutes les classes de la société. C'est-là la partie de mon plan qui exige le plus de soins et de dépenses. Elle tient bien moins à mon sistême qu'à la constitution. Ceux qu'il a pu effrayer ne doivent donc pas m'en reprocher la plus grande difficulté; puisque cette difficulté vient d'un devoir de l'ordre social, que nous ne pouvons plus ni méconnoître, ni enfreindre.

Mais je remarque que nous trouvons par-tout quelques fondations, quelques pratiques qui viennent à notre secours. Chaque lieu avoit une école; une foule d'hommes faisoit métier d'enseigner l'enfance. Plusieurs livres ont déjà été faits dans cette destination. C'est avec l'emploi de ces ressources, qu'il faut commencer des établissemens mieux entendus, plus propres à leurs objets.

Les autres parties de l'enseignement public n'offrent pas le même vuide à remplir; mais elles n'en exigent pas moins une réforme absolue. L'instruc-

tion de nos colléges ne peut plus être conservée, qu'en la liant à l'éducation civique, et en la subordonnant à cette direction des sciences, qui appartient aux hommes qui en étendent et en perfectionnent les progrès. Ce seul principe une fois admis, comme la loi de ces établissemens, suffiroit pour y opérer, tout de suite, d'heureuses réformes, et pour y préparer bientôt l'entière régénération qui leur est nécessaire.

Nous ne manquons pas d'hommes éclairés, d'hommes habiles dans toutes les branches de la science. Ils sont dignes d'entrer dans les vues de notre établissement, d'en développer bientôt les succès. Mais il faut les unir par d'autres liens, un autre régime, d'autres avantages, que ceux qu'ils trouvent dans nos universités et nos académies. Rien de plus facile que de refondre ces corps, de leur donner un autre emploi, d'y multiplier les travaux, de les rendre plus utiles. Mon plan les appelle à la perfection des connoissances humaines. C'est un ouvrage immense qu'ils peuvent déjà préparer, si on les établit sur de nouveaux principes. Il les appelle à la direction de l'enseignement public; c'est un ouvrage pressant, dont ils sont capables. De plus grands devoirs exigent de plus grands secours. Mais peut-être trouveroit-on ce surcroît de dépense dans une meilleure distribution de la munificence publique, dans un meil-

leur emploi des fondations, qui ont cet objet. Enfin, comme les effets ici seront nécessairement prolongés, les moyens auront le temps de s'accumuler.

Quand même on se borneroit à ces foibles commencemens, je ne désespérerois pas de voir insensiblement s'élever l'édifice des connoissances humaines, dont je présente l'idée.

Peu-à-peu tout s'uniroit plus fortement; tout s'étendroit dans ces parties homogènes, qui auroient reçu un même esprit. La science entière, marchant dans la direction de mon plan, auroit besoin d'en rassembler toutes les parties, pour s'asseoir dans l'état qui lui seroit propre. En même temps tout se disposeroit, dans la société, pour concourir à ce grand résultat. Les avantages d'un temps calme, d'une prospérité rapide; une nouvelle génération, exempte de nos préjugés, de nos habitudes; le perfectionnement, déjà avancé, de l'ordre politique; tout aideroit à réaliser, en peu de temps, ce qu'on croit si difficile à établir aujourd'hui.

Mais je me suis prêté à cette crainte, sans la partager: je crois que nous devons, dès aujourd'hui, adopter ce plan dans son étendue; que nous pouvons, dès aujourd'hui, en fonder l'établissement.

CHAPITRE II.

Les circonstances actuelles sont particulièrement favorables à l'adoption du plan proposé.

SOUVENONS-NOUS qu'il ne s'agit pas de donner à cet établissement toute son activité, mais sa première impulsion; qu'il ne s'agit pas de le compléter dès sa création, mais de préparer ses effets par ses principes, ses succès par ses efforts. Prenons garde aussi qu'il peut se servir de tout ce qui existe d'acquisitions dans les sciences, et de fondations pour elles; qu'il change plutôt qu'il ne détruit; qu'il ne touche aux choses, que pour les mieux organiser; aux personnes, que pour ajouter à leur bonheur, par un meilleur emploi de leurs facultés.

Rien ne pourroit donc nous faire avancer lentement dans cette entreprise, que la privation des hommes ou des secours qui lui sont nécessaires, ou cette foiblesse, qui se rébuteroit de tous les soins que commande un établissement de cette grandeur.

Je prouverai tout à l'heure que les vues mêmes de cet établissement nous indiquent toutes les ressources dont il a besoin.

Je

Je me borne ici à combattre, par le tableau de tous les secours que nous offre notre situation actuelle, cette lâche indifférence qui se réfuseroit à son adoption.

Cette partie de l'ordre public seroit-elle donc la seule où nous ne porterions pas le même courage, où nous consentirions à démentir la fermeté de notre esprit régénérateur ?

Nous avons senti que tout étoit à refaire, et que tout ne pouvoit être refait que dans cette époque où rien n'alloit et ne pouvoit plus aller. C'est alors en effet que des ressorts usés se remplacent aussi facilement qu'ils se démontent ; que tous les mouvemens reçoivent la direction qu'on leur imprime ; que tout plie, que rien ne résiste ; que les moyens sont flexibles, que les anciens obstacles eux-mêmes deviennent des secours. Dans un autre tems, une crainte légitime répugne aux changemens, lors même qu'ils entrent dans le plan de l'ordre établi ; les habitudes ont repris leur empire ; les intérêts particuliers en imposent à l'intérêt général ; le bien même qu'on a fait rend moins avide de celui qu'on peut faire encore. Tous les abus ne pesant plus à la fois, on est moins irrité contre ceux qui restent ; on consent à différer ; et parce qu'on a différé, on diffère toujours. Pourrions-nous oublier ce grand principe qui nous a menés jusqu'ici ? Je propose un

vaste établissement à monter, un grand but à embrasser, une pénible entreprise à commencer et à soutenir. Si nous la retardons, les maux auxquels elle doit remédier seront augmentés; ses difficultés seront accrues; nous aurons besoin de plus de ressources; et nous aurons moins de courage.

Vous voyez comme les circonstances vous favorisent. Voyez encore combien de grands intérêts vous pressent!

Considérez cette constitution que vous avez à affermir. La philosophie, qui l'avoit préparée, ne l'avoit pas encore mûrie. C'est un beau fruit produit avant son tems. Les circonstances nous ont fait dépasser nos lumières; de sorte que nous ne sommes pas encore au niveau de notre propre ouvrage. Si vous voulez le soutenir, assurez à son perfectionnement le secours qui a manqué à sa formation; environnez-le de ces clartés qui doivent l'éclairer.

Cette constitution, vous la donnez à un grand peuple, qui vous a secondé par son énergie, qui s'est montré digne des principes qui vous ont guidés, mais que le régime ancien séparoit de cette instruction, qui lui devient plus nécessaire. N'est-ce pas en grand que vous devez préparer son instruction; comme c'est en grand que vous avez fondé son bonheur? Tout ce que vous devez faire pour un tel objet, ne le ferez-vous pas tout de suite?

Une grande révolution, depuis trois ans, a tout agité, tout absorbé, tout dérangé. Une longue et terrible fermentation a ébranlé les principes de la morale, ainsi qu'elle a changé les institutions de la société. Nous avons vécu comme dans un état de guerre, et comme dans l'absence des loix. Une sombre inquiétude, des défiances toujours au-delà de leurs causes, les ressentimens de l'orgueil, les vengeances de l'intérêt, cette crainte de perdre ce que l'on a obtenu, qui exaspère le sentiment de ses droits, ces fureurs du combat, qui empoisonnent la générosité du triomphe, tous ces levains dangereux dominent encore pour long-temps dans notre position nouvelle.

La révolution, en même temps qu'elle a exalté les ames, a énervé le corps politique. Des malheurs profonds, innombrables, en sont les tristes débris. Une langueur générale est le résultat de cette secousse universelle. Par-tout le repos de la mort se trouve à côté des convulsions de l'anarchie.

Connoissons enfin les remèdes de notre situation; qu'ils deviennent la grande pensée de cette autorité extraordinaire, qui doit tout rasseoir, après avoir tout ébranlé. Tout doit tendre aujourd'hui au repos, à l'union, à la vie. Sans cela, vous n'avez rien achevé, rien assuré; vous avez tout changé, mais tout compromis.

Tout est déplorable, tout est menaçant dans ce

que nous tenons de la révolution. Mais tout est sain, tout est heureux dans ce que nous devrons à la constitution. Que ce qui appartient à l'une finisse; que ce qui appartient à l'autre commence; et un mouvement inconnu de gloire et de prospérité va nous entraîner. C'est ce moment même qui appelle tout le développement de la science, pour nous ramener à des objets trop long-temps abandonnés, pour finir ces maux qui nous deviennent étrangers, pour commencer tous ces biens qui nous sont réservés.

Je ne craindrai pas de présenter une considération particulière; mais digne de se mêler à ces vues générales.

Où s'étoit depuis long-temps méditée cette constitution, dont les principes et les effets font notre gloire et notre espérance ? Où la révolution a-t-elle trouvé plus de puissance, un plus beau dévouement, un plus généreux courage ? Dans la capitale de l'empire. Et cependant quelle partie de l'empire gagnoit plus aux abus ? Quelle partie de l'empire est plus accablée par les réformes ? Vit-on jamais un pareil exemple ? Le bienfait pourroit-il n'avoir donné lieu qu'à une nouvelle preuve de l'ingratitude des nations ? Sans doute, il falloit que Paris perdît tout, puisqu'il ne possédoit tout que par le plus affreux désordre. Sans doute, il n'est permis de faire pour lui que ce qui convient au bonheur général. Eh bien, c'est pour le bonheur général

que je demande sa restauration. Est-il un plus grand bien que ce beau renouvellement de la science, dont naturellement la capitale seroit le centre? Otez-lui tout, ne lui laissez que ce moyen de vous servir, et il suffira à sa prospérité. Qui peut dire quelle grandeur elle tireroit d'un établissement qui en feroit le dépôt de toutes les richesses de l'esprit humain, l'asyle de tout ce que la science a d'illustre, l'école de l'Univers? Non, Paris n'aura jamais à regretter sa funeste splendeur. Une splendeur plus vraie, plus utile, plus noble, lui est réservée.

De grands secours vous restent de l'état où vous avez trouvé la nation; de plus grands avantages résultent de l'état nouveau que vous lui donnez.

S'il est un moment favorable à un établissement de la science humaine, qui doit embrasser tout le royaume, c'est celui où la nation retire à elle beaucoup d'édifices, qui ne pourroient avoir dans le commerce une valeur égale à un emploi si utile; où elle hérite d'une foule de bibliothèques, de collections, de monumens, dont elle peut assortir les parties pour les meilleurs usages; et qu'elle peut distribuer, d'après les vues qu'elle aura adoptées pour l'instruction publique.

S'il est un moment où elle doit rassembler dans une grande institution tous les disciples de la science, c'est celui où le nouvel état de la société réclame tous leurs services. Vous ne pouvez

achever cette amélioration générale que vous avez entreprise, vous ne pouvez faire marcher votre nouvelle organisation, que par le concours de toutes les connoissances physiques et morales. Jamais une nation ne s'est mise plus heureusement dans la dépendance de ses philosophes, de ses savans, de ses artistes. Sa ressource est de les trouver dans son sein ; son succès est de les attacher de toutes parts à son ouvrage. Voici l'époque où elle ne peut plus les négliger, où elle doit les multiplier par ses récompenses. Après cette longue interruption, elle risqueroit de les perdre, si elle ne s'en emparoit par de plus habiles combinaisons; elle ne feroit pas assez pour eux, si elle ne faisoit plus qu'on n'avoit jamais fait.

Rassemblez donc vos philosophes, vos lettrés, vos artistes; liez-les au grand objet que je vous propose; liez-les entre eux par une organisation qui leur permette d'en embrasser toutes les parties, de le suivre dans toute son étendue. Croyez qu'ils vous enrichiront par cette dépense que vous ferez pour eux; que leur activité fera votre prospérité ; que cette noble splendeur vous coûtera peu, vous rapportera beaucoup.

Par ce plan, ce n'est pas seulement vos propres savans que vous acquerrez, ce sera ceux de l'Europe entière. Ils participeront au bienfait et à la reconnoissance. Vous les verrez se tourner vers votre

établissement, concourir à ses vues, y rapporter leurs conceptions, leurs travaux. Une bonne direction dans la science est un instrument de perfection donné au monde entier. Ce plan vous préparera peut-être de plus grands secours chez les nations étrangères. Des établissemens de la même nature pourront s'y élever.

Alors, d'exemples en exemples, de services en services, vous parviendrez à les renouveller pour la science, comme vous espérez les renouveller pour la liberté. Alors votre établissement s'étendra dans toute l'Europe; et c'est pour lors que vous en recueillerez tous les avantages. Car, dans les grandes entreprises, on n'avance que par des efforts universels; et, dans l'accomplissement du bien, rien ne profite à une nation que ce qui est utile aux autres.

Voyez ce peuple pour lequel vous avez tout fait, et auquel enfin on rapporte tout. Il se relève par le sentiment de ses droits; mais il reste accablé sous le poids de son ignorance; il s'apperçoit qu'elle seule avoit prolongé son oppression, qu'elle seule pourroit entretenir sa misère; il éprouve le besoin de mêler quelques jouissances de plus à ses nouvelles destinées. Son activité se ranime et demande de nouveaux moyens. Il se tourne vers les lumières; il sent qu'elles servent la société. Il a un heureux instinct qui lui fait juger des choses par leur destination. Lorsque vos monumens des sciences et des

arts lui étoient étrangers, ils lui étoient indifférens. Mille obstacles l'empêchoient d'y arriver ; mille erreurs l'en détournoient, pour sa propre utilité. Mais aujourd'hui qu'il pourra parvenir à tout, que tout aura un objet social, il reconnoîtra que ces grands travaux, qui confondent sa simplicité, s'appliquent pourtant à son bonheur ; il aspirera quelquefois à voir ses enfans en partager la gloire. Tout ce que vous ferez pour les sciences, il vous en saura gré ; il secondera tout ce que vous tenterez pour elles ; il se plaira même aux sacrifices que vous lui demanderez.

Un autre motif doit encore vous animer ; une autre ressource peut encore être mise à profit. Toutes ces effroyables dépenses d'un luxe effréné se sont éteintes dans les malheurs de la révolution ; et cette correction des mœurs, opérée par la désorganisation des choses, plutôt que par l'épurement des principes, a été jusqu'ici moins une amélioration, qu'un désastre de plus dans notre état actuel. Sous la constitution, des jouissances plus modérées doivent renaître et se multiplier. Il faut que le riche dépense, pour que le pauvre vive. Il faut que tout se précipite vers la consommation, pour qu'une reproduction plus animée, une répartition plus égale aient lieu : tel est le cours social. Mais cette politique des grandes sociétés a ses dangers dans les sociétés libres. Dans un empire bien ordonné,

tout doit avoir une bonne direction. Le riche doit mettre sa gloire à servir la chose publique ; ses jouissances même doivent avoir quelque chose de plus simple et de plus grand, doivent mieux associer les autres à son bonheur, quitter les futiles caractères d'une insultante vanité, adopter ceux d'une dignité imposante, d'un civisme généreux. C'est ce qui demande l'art suprême du législateur ; d'autant plus qu'il ne peut agir ici que par une impulsion générale, laquelle ne doit jamais se faire sentir. Qu'est-ce qui réforme ainsi les dépenses publiques, sans blesser la liberté particulière par les vaines rigueurs des loix somptuaires, par ces absurdes entraves qui blessent le commerce, sans atteindre le luxe ? C'est le développement perfectionné des sciences et des arts ; ce sont les sciences et les arts tournés à la gloire et au bonheur social. Elevez-leur un établissement sur ce principe ; il sera l'objet de toutes les attentions et de beaucoup de sacrifices. Vous verrez une foule de citoyens concourir à son extension, lui offrir leurs dons ; contens de recevoir cette portion de gloire que les monumens publics réfléchissent sur leurs bienfaiteurs. Les plaisirs particuliers eux-mêmes s'annobliront par les jouissances publiques ; et en tenant aux mêmes principes, concourront aux mêmes effets. Vous aurez ainsi, pour accélérer les progrès de votre établissement, ce goût plus pur, ces sentimens plus élevés que vous aurez répandus dans les mœurs.

CHAPITRE III.

Les principes du plan proposé et les changemens opérés par la constitution, indiquent des ressources et fournissent des moyens propres à s'augmenter en proportion des progrès de l'établissement.

TOUT plan bien conçu, c'est-à-dire, conforme à la nature des choses sur lesquelles il opère, doit trouver dans la nature de ces choses les moyens nécessaires à son exécution; car tout ce qui est vrai dans les principes est possible dans les résultats; et les ressoursces sont grandes, quand les efforts sont égaux à leur objet.

Tout plan approprié à un état de choses doit également y trouver des secours proportionnés aux avantages qu'il prépare; car l'organisation sociale se prête toujours aux institutions qui entrent dans son sistême.

J'ai tâché de méditer mon plan d'après la direction de la science et le cours nouveau de la société; et c'est ce qui fait mon espoir et ma confiance.

Mon établissement de la science humaine exige des dépenses considérables.

Je vais prouver, qu'à l'aide de l'organisation actuelle de l'empire, il peut tirer, de son action même, des produits capables de couvrir les dépenses.

Il suppose dans toutes les parties de l'empire un grand nombre de talens divers, dévoués à ses yues, capables de ses travaux.

Je vais prouver que son organisation, secondée par celle de l'état, tend à les rassembler, à les multiplier, à les distribuer, ou à les retenir, par-tout où ils sont nécessaires ou utiles.

Cet établissement propre à être organisé prochainement, a néanmoins besoin que son exécution soit préparée et graduée.

Je m'arrêterai enfin sur le tems et le mode de son accomplissement.

Dépenses de l'établissement.

Je dois faire observer d'abord que nous ne sommes plus un peuple barbare, mais un peuple très-éclairé; que nous avons déjà beaucoup étendu nos études, é levé bien haut nos connoissances; que tout n'est pas à faire et à imaginer dans l'établissement que je propose; qu'il existe déjà, parmi nous, dans un plan moins vaste, avec des moyens plus bornés, un but moins utile; mais enfin qu'il existe. Il se soutenoit par un grand nombre de fondations, par des contributions exigées de ceux

qui venoient s'y instruire, par des secours particuliers, par des avantages accordés soit par les grandes cités, soit par la juste munificence du gouvernement. Loin de finir, ces moyens peuvent être accrus, sans peser plus fortement sur le trésor public; et appliqués à un meilleur plan, mieux combinés entre eux, ils pourroient seuls produire de plus grands effets, suffire à un autre sistême du dévelopement des connoissances humaines.

Mais voulant moins améliorer l'ancien plan qu'en créer un nouveau, ayant un but bien plus étendu, il me faut des secours extraordinaires.

Je les cherche à coté des objets mêmes auxquels ils doivent s'appliquer. C'est en montrant la nécessité de la dépense, que je veux indiquer la possibilité de la recette. Pour suivre ce plan de discussion, je suis forcé de considérer mon établissement sous d'autres points de vue. Les moyens d'exécution qui m'occupent, demandent que je le soumette à une division où se fassent mieux distinguer les dépenses et les ressources.

Je le sépare donc en trois parties.

La première comprend les écoles de l'universalité des citoyens, qu'exige la constitution même; lesquelles doivent être répandues par-tout où il y a une population assez étendue, pour qu'un maître trouve le nombre d'élèves qu'il peut instruire. Je les appelle les *écoles civiques et primaires*.

La seconde comprend les écoles où doivent s'apprendre toutes les connoissances qui entrent immédiatement dans l'organisation d'un peuple policé ; soit plusieurs sciences, telles que la médecine, la littérature, l'économie sociale ; soit les arts que nous appellons, par une distinction méritée, les arts utiles. J'appellerai celles-ci *écoles de district*, parce que chaque arondissement un peu considérable les réclame et peut les entretenir.

La troisième comprend les écoles scientifiques, que nous avons appellées jusqu'ici *universités et académies*, où ces études sont traitées plus en grand ; où d'autres études sont réunies ; qui sont destinées à embrasser tout le système des connoissances humaines, et à en chercher tout le développement. Elles sont convenables dans chacune de ces grandes divisions que nous nommons départemens, et doivent aboutir à celui de la capitale, pour s'y élever encore à une plus grande universalité, à une plus grande hauteur d'études et de progrès. Je les nommerai *académies de département*. Je prétends qu'il est pour chacune de ces classes d'écoles, pour ces diverses parties de mon établissement, des moyens de les élever et de les soutenir, qui appartiennent à chacune ; et qu'il est encore des moyens généraux de les faire fleurir, qui naissent de cet ordre de choses et peuvent s'y appliquer.

Je dois donc m'arrêter sur chacune de ces classes, pour en mesurer les besoins et les ressources. J'expliquerai ensuite les ressources générales, qui viennent en supplément de ces ressources particulières.

Ecoles civiques ou primaires.

Je me représente une école de village, où l'on apprend les premières leçons de la morale, les droits et les devoirs qui naissent de la constitution, et ces connoissances usuelles, par lesquelles un laboureur et un artisan sont en état d'exercer leurs travaux avec plus d'industrie et de profit.

Je vois que ce petit établissement suppose d'abord un local qu'il faut ou acheter, ou louer; quelques frais d'entretien; quelques livres propres à cette espèce d'éducation, et distribués à des enfans pauvres.

J'observe, en même tems, que presque par-tout il y a quelques fonds de fabrique qui peuvent suffire à ce genre de dépense.

Il est ensuite un genre de dépense, dont il appartenoit à notre constitution seule de se faire un devoir rigoureux. Elle ne doit pas se borner à procurer aux pauvres une éducation gratuite; elle doit encore les mettre en état de la recevoir. Envain ouvriroit-elle l'école civique à des enfans que leurs parens ne peuvent ni habiller ni nourrir;

que leurs parens sont réduits à faire travailler, avant l'âge du travail et dans celui de l'instruction. Ces enfans réclament des secours autant que des leçons; et la société leur doit l'un et l'autre.

Remarquons un droit bien important qui résulte pour elle de ce devoir. Elle peut ne plus regarder comme citoyens *actifs*, que ceux qui auront participé à sa juste sollicitude, à sa paternelle bienfaisance. Par-là ce droit sacré ne dépend plus de la fortune, mais de la capacité personnelle. Rien ne peut plus outrager l'homme, rien ne peut plus compromettre l'ordre social dans la condition à laquelle on l'attache.

Après l'époque d'oppression dont nous sortons, cette dépense peut être considérable.

Mais je remarque d'abord qu'elle tient à cette obligation générale de pourvoir au soulagement des pauvres, qui entre déjà dans la masse des impositions. Lorsqu'un ménage, dans la misère, aura reçu les secours qui lui sont dus; par cela même, il se trouvera en état d'envoyer ses enfans à l'école et de les soutenir. Ne sait-on pas d'ailleurs que la société a mille moyens de recouvrer ses sacrifices, par une administration où l'art de tout mettre à profit est un bienfait de plus. Qui empêche d'exiger de ces enfans, ainsi élevés aux frais de la chose publique, un travail proportionné à leurs forces et au tems que leur laissent leurs études?

ce travail ne pourroit-il pas couvrir, à peu près, cette dépense ?

Je remarque ensuite que si la société trouve ici une obligation à sa charge ; dans un autre point, elle a droit d'en imposer une à son soulagement. Je ne conçois pas comment on a cru jusqu'ici, qu'à cet égard, le riche devoit être traité comme le pauvre ; que la gratuité de l'éducation devoit être entière et absolue. C'est par cette erreur qu'on étoit parvenu, en dépensant beaucoup pour l'éducation publique, à ne la donner véritablement qu'à ceux qui auroient pu la payer. C'est le devoir de la société de pourvoir à ce que tous les citoyens puissent et acquérir des connoissances, et développer leurs facultés. Mais comme elle ne peut s'imposer ce soin, sans se constituer en dépenses, elle doit les redemander à ceux qui en profitent, à moins que leur pauvreté ne s'y refuse. Et alors ce qu'elle obtient des riches, elle peut le verser sur les pauvres. C'est ainsi que l'usage de son droit étend les fruits de sa bienfaisance.

Enfin notre école se subdivise naturellement en trois écoles, ou, pour employer une expression reçue dans cette espèce de choses, en trois classes.

Il en faut une pour le bas âge de l'un et de l'autre sexe.

Il

Il en faut deux autres, séparées, pour la jeunesse des deux sexes.

Ces écoles demandent des maîtres; c'est là réellement la dépense la plus embarrassante.

Cependant, des combinaisons faciles peuvent la réduire assez, pour qu'elle puisse être supportée, au moins dans un très-grand nombre de paroisses et de cantons.

Premièrement, nous trouvons ici un grand secours d'économie dans un principe que nous n'avons encore considéré que dans ses rapports avec un système d'éducation bien entendu. C'est à la jeunesse, avons-nous dit, qu'il faut confier l'enseignement de la jeunesse, en plaçant seulement la différence de quelques années entre ceux qui instruisent et ceux qui reçoivent l'instruction. C'est sur-tout ici que cette règle peut le mieux s'appliquer.

Un ou deux élèves qui ont fourni le cours de la seconde classe, sont très-propres à devenir des maîtres dans la première; et une bien foible rétribution leur suffira, si on observe d'attacher à ce service tous les signes d'intérêt et d'honneur dont il est susceptible, et qui sont si puissans sur cet âge. Je dirai tout à l'heure quelle est l'espèce de récompense qui conviendroit le mieux.

Les secondes classes demandent également des maîtres instruits dans une école supérieure, et ne seront jamais mieux enseignées que par des per-

sonnes qui ne dépassent pas de beaucoup l'âge mûr. Si nous y regardons bien, nous verrons que ces maîtres sont tout trouvés; qu'ils sont dans le lieu même; qu'ils sont déjà salariés pour une autre fonction, qui tient de trop près à celle-ci pour en être séparée; ce sont le vicaire et le curé pour l'école des hommes. Nous nous occuperons après de celle des filles.

Un vicaire est ordinairement un homme de 24 à 30 ans; il est encore assez jeune; il ne restera pas assez long-temps dans cette place, pour y dépasser l'âge de l'enseignement de la jeunesse.

Au-dessus de lui sera le curé, qui, communément plus âgé et occupé d'un autre genre de surveillance, est plus propre à la direction des écoles qu'à leur enseignement. Il en sera donc le chef.

Je sais combien l'abus que les prêtres ont fait de la religion, peut les faire redouter pour ce second ministère que je leur attribue. Si nous devions encore avoir les prêtres d'autrefois, l'idée que je propose me paroîtroit à moi-même du plus grand danger. Mais l'on a déjà beaucoup fait pour n'avoir plus dans les prêtres que des hommes vertueux, que d'excellens citoyens. Cessons de craindre ce qui n'est plus; ne nous occupons que d'améliorer nos propres institutions.

Ce n'est pas seulement un ministre des autels qu'il faut placer au milieu des peuples; c'est encore

un apôtre de morale, un distributeur des connoissances les plus utiles. Si la religion ne nous avoit pas donné le ministère des curés, la politique sage et vertueuse de notre temps l'établiroit.

Quand le prêtre devient-il dangereux ? C'est lorsqu'il ne peut s'occuper que de la religion, lorsqu'il ne peut tirer que d'elle et son bonheur et sa considération. Alors il la sépare de la société, dont il se voit isolé lui-même. Sa tête s'exalte dans de mystiques rêveries; il devient superstitieux ou fanatique. Son amour propre se révolte de n'avoir d'influence, d'autorité, de mérite, qu'aux pieds de ses autels. Alors il tire la religion de son temple; il en fait l'instrument de son ambition; et au nom du ciel, il trouble la terre. Voulez-vous qu'il soit vraiment religieux, que la religion dans son cœur et dans sa bouche ne soit jamais qu'utile et vénérable aux hommes; associez-le aux fonctions civiles; alors partageant tous les droits, tous les devoirs de la société, c'est dans eux sur-tout qu'il cherchera cette estime et ce respect, qu'on n'obtient que par des services. Le citoyen appartient à ce monde; le prêtre n'existe que pour l'autre. Il sera prêtre à l'église; citoyen dans l'administration publique. Nos prêtres ne s'étoient pas corrompus par les avantages que la société leur laissoit, mais par les droits qu'ils tiroient des anciennes superstitions. Les su-

perstitions, qu'ils mettoient à profit, sont détruites ; leurs droits de citoyens doivent leur rester.

Qui seroit plus appellé à la propagation de la morale civique ; qui s'en occuperoit avec plus de zèle ; qui seroit mieux placé pour y attacher toute sa considération, qu'un curé choisi par le peuple lui-même ?

Mais on ne peut déléguer une si importante fonction aux ecclésiastiques, qu'en faisant tout pour qu'elle soit aussi bien remplie par eux, qu'on a droit de l'espérer ; qu'en prenant la dernière précaution, et la plus efficace, pour qu'ils ne soient plus provoqués, par aucun intérêt, à trahir cette honorable confiance.

Le seul moyen qui puisse les en rendre dignes, c'est leur propre éducation. Il faut qu'ils ne puissent être reçus prêtres, qu'après les études *civiques* ; il faut qu'ils ne soient éligibles à un vicariat et à une cure, qu'après un examen sur les connoissances et les qualités nécessaires à leurs nouvelles fonctions civiles ; en un mot, il faut qu'ils soient citoyens par l'éducation, avant de pouvoir être prêtres par la consécration religieuse.

N'apperçoit-on pas encore un immense avantage pour la culture de la science humaine, dans cette disposition ? Toutes les places ecclésiastiques seront autant de places particulièrement vouées aux sa-

vans et aux gens de lettres. Les ministres des autels, déjà salariés pour la religion, seront la portion de la république des lettres la plus propre à ses continuels travaux.

Il est aussi des moyens de prévenir invinciblement tout abus de l'ascendant, que la religion peut leur donner.

Le premier est de séparer entiérement l'instruction religieuse de l'instruction civile. Celle-ci est une mission que les fonctionnaires ecclésiastiques tiennent de la société seule, et qu'ils ne peuvent pas confondre avec les devoirs que leur impose l'église. Ils doivent faire des citoyens pour l'une, des fidèles pour l'autre. Par la première mission, juif, chrétien, catholique, protestant, tout leur est égal; ils doivent à tous les mêmes soins, le même zèle. Dans la seconde mission, les hommes leur sont attachés par un lien particulier. Il doit donc être établi par une loi, que le prêtre ne pourra mêler la religion particulière, dont il est le ministre, à l'instruction sociale; et que l'instruction religieuse aura un tems et des formes différentes.

Un autre moyen, qui va encore plus sûrement au même but, c'est de ne plus refuser au prêtre ce qui fait l'honnête homme, le bon citoyen, l'homme heureux, le mariage. Je sais que cette question, si on peut voir une question dans un principe du

droit naturel et de l'ordre social, doit être traitée un jour à l'assemblée nationale. Je connois l'absurde opposition qu'elle éprouvera. Mais nos prêtres pressentent eux-mêmes que nous ne serons ni assez injustes, ni assez peu prévoyans, pour ne pas nous donner une garantie de leur fidélité à la constitution dans le rétablissement d'un de leurs droits; et sans doute, cette heureuse violence comblera plus leurs vœux secrets, qu'elle n'excitera leurs murmures publics.

Toute bonne loi conduit même à des avantages qu'on ne cherchoit pas. Celle-ci nous procurera des maîtres pour nos écoles des jeunes filles. La femme et les filles d'un curé se tourneront naturellement vers une fonction qui leur convient si bien. Elles trouveront, dans ce noble dévouement, un moyen de plus de soutenir leur médiocre fortune, et de mériter une considération aussi utile que flatteuse.

En proposant d'ajouter ce grand soin aux fonctions ecclésiastiques, je propose aussi qu'il soit une raison de plus d'augmenter leur traitement. Mais un traitement ajouté à un autre, doit et peut être très-modéré. C'est ainsi, qu'à peu de frais, nous pouvons acquérir les meilleurs instituteurs pour nos écoles civiques.

Ecoles civiques et libérales de district.

Ces écoles, placées dans une plus grande circonférence, doivent être un centre, où viennent s'étendre ces écoles primaires, dont nous venons de déterminer l'objet, et se réduire ces écoles scientifiques, que nous allons élever dans les départemens. Elles seront le canal par lequel les hautes connoissances descendront vers le peuple, et par lequel les besoins et les expériences de l'instruction populaire remonteront vers les études supérieures, pour leur porter de nouveaux faits à combiner, leur indiquer de nouveaux principes à fixer, ou de meilleures méthodes à tracer.

Elles doivent tenir des quatre divisions que nous avons données à la science humaine, mais ne les embrasser que parce qu'elles ont de plus simple, de plus utile, de plus pratique.

J'y voudrois donc un enseignement *civique* plus étendu, plus développé que celui qu'on recevra dans les premières écoles.

J'y joindrois ces parties de l'étude littéraire et cette partie de l'étude des beaux arts, qui forment depuis long-temps ce que nous appellons l'instruction libérale, et sans lesquelles un citoyen ne peut être au niveau des connoissances communes de son pays et de son siècle.

Mais je demanderois, sur-tout, un enseignement

pour toutes ces découvertes des sciences, pour toutes ces inventions des arts, qui président aux travaux des différentes classes de métiers. J'y voudrois des écoles, où, sans apprendre aucun métier, on apprît tout ce qui sert à simplifier les travaux, à diminuer les dépenses dans tous les métiers d'un même genre; tout ce qui conduit à y faire sans cesse des observations, tout ce qui aide à y faire des découvertes. Non seulement de telles écoles manquent à toutes les nations; mais les objets mêmes n'en sont pas créés et assortis. Cependant voilà le plus grand bienfait pour le peuple; et, en même-temps, le plus grand service pour la science. Avec ce secours, un simple artisan peut tirer de son métier tout le profit possible: par ce moyen, tout, dans la société, est le sujet continuel de l'application des principes fixés, à la recherche des principes à trouver; nul effet du hazard n'est perdu; nul talent, donné par la nature, ne reste dénué de l'instruction nécessaire au développement de ses conceptions; et cette instruction, on la rencontre par-tout, on la trouve à côté de soi.

Les écoles, essentiellement utiles, entraînent d'assez grandes dépenses; mais personne n'imaginera que la société puisse s'y refuser. Ces dépenses augmentent et diminuent en même temps par les principes de mon plan.

1°. Il faut des édifices propres à ces écoles; c'est

le moindre objet. Toutes les villes en ont déjà ; et des maisons religieuses, d'une défaite difficile, nous en offrent par-tout en abondance, et qui n'exigent plus qu'une disposition propre à cette destination.

2°. Ces écoles supposent des livres, des instrumens, des expériences à faire ou à suivre. Les anciens établissemens et les maisons religieuses viennent encore à notre secours sur ce point.

3°. Il faut, pour des écoles variées par leurs objets, plusieurs professeurs ; il faut ensuite, pour des écoles auxquelles aboutissent cette multitude d'écoles primaires, que nous répandons dans l'arrondissement, un conseil de direction, qui puisse les surveiller et y répandre les instructions qu'il recevra de ces académies de département, dont nous allons parler. Ces hommes, d'un mérite particulier et d'une activité continuelle, ont droit à un traitement convenable.

Rappellons-nous d'abord que nous n'adoptons pour professeurs que des jeunes gens distingués par leurs études, et destinés, par leurs talens et leurs services, à trouver bientôt dans des travaux plus relevés, des récompenses mesurées sur l'espèce de leurs travaux. Ainsi, leur traitement peut rester médiocre, parce que leur âge a moins de besoins, et que leur fonction actuelle n'est que le commencement de leur carrière.

4°. Enfin, nous avons posé en principe, que la société non-seulement devoit aux citoyens pauvres les moyens d'obtenir l'éducation civique, mais qu'elle devoit encore à ces enfans pauvres, quand ils avoient montré des dispositions particulières, des secours pour passer à des études plus relevées. Ce devoir de la société devient plus grand, quand déjà elle a employé ces jeunes gens au service du premier enseignement; ce que nous venons d'établir, comme une règle de notre établissement.

Nous avons donc à envoyer à une école de district tous ces jeunes gens qui nous ont servi de sous-professeurs dans les écoles primaires, ou ceux qui s'en étoient montrés dignes. Il faut récompenser leur zèle et leur mérite; et s'ils sont pauvres, il faut corriger, par une juste bienfaisance, l'erreur de la fortune à leur égard.

Voilà une charge assez considérable, qu'il faut joindre à celle qui résulte des traitemens de deux ou trois membres d'un conseil de direction, et de trois professeurs en chef.

Me bornant ici à chercher des sources de revenus immédiatement liées à ces causes de dépense, je n'en trouve qu'une sur ce point, qui, quoique considérable, me paroît insuffisante; c'est la contribution des élèves en état de la payer.

Par la nature de la chose, cette contribution doit être supérieure à celle des premières écoles;

mais elle doit pourtant rester modique, et telle qu'elle ne détourne aucun père, qui touche à l'aisance dans son état, d'envoyer ses enfans à une instruction si précieuse. Il faut même tendre à la rendre assez facile, pour que les campagnes possèdent un assez grand nombre de laboureurs et d'artisans, qui aient étendu jusques-là leur éducation. Alors on pourroit, sans injustice, décréter que ces hommes seroient seuls éligibles aux fonctions municipales et administratives; ce qui tempéreroit, dans l'organisation publique, la prépondérance toujours aussi funeste qu'inévitable des riches, par l'ascendant salutaire des hommes plus rapprochés des grands devoirs, plus capables du service public, par leur instruction.

On peut remarquer cependant, sur le produit de cette contribution, qu'elle est bien plus susceptible d'accroissement par sa multiplicité que par sa quotité. Cette instruction tenant à toutes les professions, concourant à toutes les ambitions, appelle des élèves de toutes parts; et on sait qu'une contribution ne peut s'élever un peu haut, qu'autant qu'elle atteint les classes les plus nombreuses.

Ecoles et académies de département.

Ces établissemens, qui correspondent à l'organisation politique du royaume, lui ressemblent encore

par l'espèce des devoirs qu'ils ont à remplir. Ils tiennent au centre de l'état, pour en recevoir le mouvement et le communiquer à toutes les sous-divisions qui aboutissent à eux. Ils obéissent d'une part, dirigent de l'autre; exécutent des choses réglées, préparent celles qui sont à régler.

Mais ils diffèrent des assemblées administratives par une autre division de fonctions, par une marche de travaux, déterminée d'après la différence des objets.

Comme les académies de la capitale, celles-ci enseignent la science, la conservent, l'épurent et l'étendent; mais elles embrassent l'enseignement et la culture de la science dans une moindre étendue, dans une moindre hauteur; cependant dans une étendue et une hauteur supérieure à ce qu'il est possible d'atteindre dans les écoles de district. Dans les deux objets qui les occupent, dans les deux sphères où elles agissent, elles ont besoin d'une correspondance avec les académies de la capitale, d'une direction sur les écoles de district. Ainsi, il entre dans leur organisation, d'avoir des professeurs recevant des traitemens, un conseil de direction, aussi salarié, et un nombre de savans, de gens de lettres et d'artistes concourant à des travaux établis, et recevant un prix de leur travail.

Je ne pourrois que répéter ce que je viens de dire dans le chapitre précédent.

C'est sur-tout dans les villes propres à recevoir ces écoles et ces académies, que l'on trouve des édifices, des bibliothéques, des cabinets, tout ce qui leur est nécessaire. Ainsi, cette portion de la dépense peut être réduite à des frais d'entretien.

La contribution des élèves offre encore une ressource digne d'attention : ce genre d'établissement recevant naturellement des élèves de tout le département, recevant pour éleves ceux à qui leur fortune permet de chercher des connoissances plus aprofondies et plus généralisées, peut en réunir un assez grand nombre, pour que leur contribution forme une recette importante ; et d'autant plus qu'il est permis ici, qu'il est sage même de rendre la contribution beaucoup plus forte que celle des écoles de district.

Lorsqu'il s'agit de répandre les connoissances usuelles, la société doit tout rapprocher des classes les plus nombreuses ; elle ne sauroit trop faire de sacrifices.

Lorsqu'il s'agit de pénétrer plus avant dans la science, la société doit encore tenir la barrière ouverte ; mais elle peut en laisser l'accès assez difficile, pour qu'on soit averti d'y réfléchir, avant d'y entrer ; pour que le zèle seul ait ce courage ; pour que la carrière même ne soit pas entravée par le trop grand nombre de ceux qui doivent la parcourir.

Cette considération conduit aussi à moins mul-

tiplier dans ces écoles les secours donnés à la pauvreté, et à faire acheter, par plus de mérite, les récompenses qu'on doit au talent.

Peut-être la contribution ici pourroit-elle égaler la dépense particulière à l'enseignement. Mais il est évident que toutes celles relatives à un travail établi sur les diverses parties de la science, demandent d'autres ressources.

Ecoles et académies de la capitale.

Ici se rassemblent, s'étendent, se multiplient tout à la fois les objets, les dépenses, et les ressources.

Pour les saisir et les comparer, il faut considérer ces académies dans la destination et l'organisation que nous leur avons données.

Toute la science humaine est partagée entre elles; chacune embrasse toutes les parties de son attribution, les cultive les unes avec les autres, les unes par les autres; elle les prend dans toute leur étendue, pour les conduire à toute leur hauteur; elle les rassemble, les achève, ou les prépare. Ne se bornant ni à son pays, ni à son siècle, c'est pour tous les tems, c'est pour toutes les nations qu'elle travaille. Considérées chacune à part, elles marchent isolément, comme quatre grands empires qui se suffisent à eux-mêmes. Considérées entre elles, elles sont quatre parties unies et fondues d'un même système. Elles se communiquent par des rapports et des services, qui tendent sans

cesse à se multiplier ; elles ont le même mouvement ; elles tendent au même but. Considérées relativement à la société, elles tiennent tout le royaume sous leur surveillance. Tout établissement, qui a l'instruction pour objet, aboutit à elles, soit pour leur apporter ses secours, soit pour recevoir leur direction. Répandant ainsi dans l'état entier l'esprit qui les meut, et réunissant ainsi, dans un point central, tous les travaux et toutes les richesses de la science, elles les mettent à la disposition de la société, et font que toute la science humaine peut être dirigée par cette volonté et suivant cet intérêt général, à qui la constitution a créé tant d'organes, tant d'instrumens ; mais des organes, des instrumens qui aboutissent à une seule expression, à un seul mouvement. Telle est la grande et vaste destination des établissemens de la science dans la capitale. Elle indique assez tous les secours qui leur sont nécessaires.

Ils enseignent la science dans toutes ses branches ; ils l'enseignent dans toute l'étendue de ses progrès ; ils l'enseignent, avec ces intentions généreuses et ce dessein élevé d'y appeller tous ceux qui paroissent destinés à la servir, même en achetant le temps qu'il en coûte pour les cultiver en grand. On conçoit combien ils ont de livres et de monumens à rassembler, d'encouragemens à répandre, de maîtres à récompenser.

Cette science qu'ils enseignent, ils l'améliorent par un travail continuel ; ils rassemblent ses richesses, pour les mieux ordonner ; en les ordonnant, ils les épurent ; ils en simplifient les principes, en perfectionnent les méthodes, pour en faciliter l'étude, en accroître les progrès. Ils luttent contre le temps qui détruit tout ; ils secondent le temps qui achève tout. Cette entreprise, qui ne pouvoit naître que d'une grande révolution, dans un grand peuple et le siècle le plus éclairé ; cette entreprise, qui étonne peut-être encore plus par sa hardiesse qu'elle n'effraie par ses difficultés, présente une de ces dépenses au-dessus de tout calcul, qui supposent le comble de la prospérité dans une grande nation. Elle demande le rassemblement de toutes les productions, de tous les instrumens de la science ; elle demande une foule d'hommes d'un mérite distingué, d'une application soutenue, continuellement dévoués à toute la diversité des plus longs travaux. Ces travaux ne sont pas renfermés dans nos académies ; tous les établissemens subordonnés doivent y participer ; nul homme, digne d'y contribuer, ne doit en être exclu ; les royaumes étrangers doivent, autant qu'il est possible, y être associés ; une vigilance active, une noble profusion doit par-tout lui trouver des collaborateurs. Des recherches lointaines, des expériences, où l'invraisemblance du succès peut seule

seule arrêter, des voyages, une correspondance immense ajoutent encore infiniment à tant de travaux, trop utiles, trop difficiles pour n'être pas récompensés convenablement.

Une direction savante et habile peut seule gouverner des sciences ainsi cultivées, ainsi enseignées. De si vastes travaux ont besoin d'être préparés, soutenus, surveillés. Les frais d'un gouvernement viennent donc encore augmenter toutes les dépenses d'une entreprise si étendue, si compliquée. Pour obtenir tout ce qu'elle cherche, pour s'assurer tout ce qui la sert, il faut qu'elle excite par ses promesses, qu'elle dédommage par ses secours, qu'elle acquitte le genre-humain envers le génie; que la science devienne une mère qui nourrit ses enfans, aussi bien qu'une reine qui appelle des sujets dans son empire. Nulle découverte ne doit lui être cachée; toute découverte doit être publiée par elle. Nul homme ne doit lui avoir sacrifié ses veilles, sans en recevoir une honorable subsistance; nul homme, resté étranger à ses travaux, ne peut avoir été, par ses créations particulières, utile à la société, sans être honoré de ses bienfaits. Telle est l'obligation qu'elle doit contracter dans l'état où elle est placée, qu'elle doit même étendre au-delà. Si les hommes de génie sont persécutés ailleurs, elle doit leur ouvrir un azile; s'ils sont méconnus et négligés, elle doit réparer cette ingratitude.

Voilà donc encore une foule de traitemens, de secours, de pensions, qui tombent à la charge de notre établissement.

Je n'ai rien exagéré, mais aussi je n'ai rien dissimulé dans ce tableau. On sent que c'est sur-tout ici que doivent s'appliquer ces ressources générales, que jusqu'ici j'ai tenues en réserve. Toutes fois il est deux ressources particulières, qui n'ont besoin que d'être approfondies, pour ranimer la confiance dans l'exécution de mon plan.

Il ne faut qu'y réfléchir pour appercevoir que les dépenses relatives à l'enseignement dans les académies de la capitale, peuvent être couvertes par les contributions modérées qu'il est permis d'exiger. C'est le faux système de la gratuité dans nos écoles, qui les a toujours rendues plus onéreuses qu'utiles. Celui qui paye pour s'instruire, recourt après son sacrifice, par son application même. Le gouvernement, qui met à profit ses écoles, en a plus de soin. Ce zèle de l'intérêt n'est jamais à négliger dans les institutions publiques. Ainsi, quand même les contributions ne seroient pas nécessaires à la fondation de notre établissement, il faudroit encore les admettre comme un ressort d'activité. Or, il n'est pas douteux qu'elles peuvent être considérables.

Il ne faut pas juger ce qui va être, sur ce qui a été. Il est douteux que le peuple eût consenti à

payer ce qu'on apprenoit dans nos colléges. Mais les connoissances humaines vont prendre d'autres combinaisons. Aucune ne doit être exceptée de l'enseignement. Les plus précieuses seront naturellement préférées ; elles s'attacheront sur-tout à ce qui fait des législateurs, des administrateurs, des savans, des artistes, des poëtes, des orateurs. Tous les talens acquérant plus de prix et d'honneur, seront plus recherchés. Il est permis aussi de faire un grand compte de cette activité nouvelle que la liberté, sous tous ces rapports, va nous donner ; de cette prospérité rapide qu'un régime tout nouveau va développer ; de cette division des fortunes, qui permettra moins pour les dépenses du faste, et accordera plus pour les dépenses vraiment honorables. Tout cela augmentera le goût de l'instruction, qui va devenir le besoin le plus pressant du peuple, parce qu'il est un des principaux mobiles de la constitution. Considérez d'ailleurs ce que les écoles, placées au milieu des plus grands établissemens d'une constitution, qui va devenir l'espérance des peuples, comme elle en fait déjà l'étonnement, doivent attirer d'étrangers par un intérêt non moins fécond ! Où les sciences et les arts auront-ils plus de majesté, et enfanteront-ils plus de prodiges ? Cet établissement ne fait-il pas de Paris, déjà riche de tant de monumens, de tant d'hommes célèbres, de tant d'objets de curiosité et d'instruction, la

métropole de la science humaine ? Tant de conviction soutient ici mes idées, que je ne sais pas répondre à qui ne les admettroit pas.

On sera plus étonné de me voir assurer que les travaux des académies de la capitale peuvent aussi suffire à toutes les dépenses qu'ils entraînent. Cela est plus difficile à concevoir ; mais cela peut être mis dans la même évidence.

Les sciences, les arts sont productifs de leur nature. Tout ce qu'ils créent a un prix. Les richesses de la nature se multiplient sous leurs mains ; ils leur donnent presque toujours leur plus grande valeur. L'industrie sociale s'alimente de leurs travaux ; ils sont la plus grande source du commerce entre les peuples ; la richesse propre de la société. Animez les sciences et les arts, vous augmenterez leurs productions ; administrez-les sans gêne, avec intelligence ; leur prix naturel viendra payer les soins qu'ils ont couté, les dépenses qu'ils ont entraînées. Pourquoi nos académies ne produisoient-elles aucun revenu ? c'est qu'on les avoit créées pour le repos, et non pour le travail. Celles que nous formons sont d'une toute autre nature. Elles ne se bornent pas à vérifier les découvertes, elles les publient ; elles ne se bornent pas à porter des jugemens ; elles rassemblent tout ce qui a été fait de bon et d'utile ; elles n'observent pas seulement le cours de la science ; elles la présentent sous

une meilleure forme ; en s'emparant de tous les talens par des secours, par des bienfaits, par des honneurs, elles en acquièrent tous les fruits, augmentent l'utilité et la valeur. Ne voyez-vous pas que toutes nos bibliothèques, tous nos cabinets ont besoin d'être abrégés ; que plusieurs de nos connoissances ont besoin d'être remises dans un nouvel ordre ; qu'il faut former d'autres collections plus utiles à nos études, plus abordables à toutes les fortunes ; qu'ainsi toutes les richesses de la science vont devenir le trésor toujours croissant de notre établissement ? le peuple le plus magnifique pourroit-il le doter d'un plus riche fond, que celui qu'il tire de lui-même ? c'est-là la vue qui m'a le plus rassuré sur mon plan.

Je me hâte cependant de faire une observation sur laquelle sans doute on m'a déjà prévenu. C'est que, dans mon établissement, les dépenses sont d'aujourd'hui, et que ces ressources sont nécessairement renvoyées à des époques éloignées. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que de trouver dans la chose même les moyens de la soutenir ? Peut-on avoir un meilleur encouragement pour des sacrifices qui peuvent un jour être récupérés, au moins qui n'auront qu'un tems ? Observons d'ailleurs qu'ici on ne dépense qu'en proportion de ce qu'on entreprend, et qu'on reçoit à mesure qu'on a entrepris. Mais avant de calculer les sacrifices, arrêtons-nous

sur d'autres moyens de les éviter, ou de les affoiblir; apprécions ces ressources déjà annoncées, qui s'appliquent à toutes les parties, à tous les objets de l'établissement.

Ressources générales.

Il en est qui naissent de ce qui est déjà appelé le domaine national, ou de ce qui doit y être compris; il en est qui ne résultent que des combinaisons que la société peut établir, pour tirer un plus grand produit des fruits de la science même.

Il n'est pas douteux qu'en formant un nouveau plan pour l'instruction publique et le développement des connoissances humaines, la nation n'ait le droit de disposer de tous les biens, qui avoient cette destination; qu'elle ne puisse faire sur cet objet ce qu'elle a fait pour le culte public. Un même état de choses commande une opération pareille; et le même principe conduit à la même conséquence.

Je ne suis pas à même d'apprécier ce que ces fonds ou ces capitaux peuvent valoir. Mais on sait qu'un grand nombre d'universités, de séminaires, de colléges sont dotés ou de biens-fonds ou de rentes perpétuelles; les académies mêmes tiennent plusieurs de leurs ressources, de fondations particulières. Quelques-uns des édifices qui appartenoient à ces corps, seroient dans le cas d'être

vendus à une grande valeur, et remplacés par d'autres édifices nationaux, moins précieux.

Il y a trop à gagner à aliéner ces biens, trop à perdre à les conserver en nature, pour qu'on ne s'y détermine pas.

Nous n'avons donc à consulter ici que sur l'emploi des capitaux qui naîtront de cette vente.

La nation les placera-t-elle dans l'emprunt perpétuel, qu'elle sera dans le cas de laisser ouvert, pour en appliquer le revenu aux charges de l'établissement à instituer; ou bien, en prendra-t-elle les charges à son compte, en employant les capitaux à sa libération ? Il paroît qu'on n'a à choisir qu'entre ces deux partis. De puissantes considérations me déterminent pour le dernier.

Premièrement, il est trop important à la prospérité publique de ne rien perdre de tout ce qui peut accélérer la libération de l'état. C'est par-là que l'on fera plutôt baisser le taux de l'intérêt, et qu'on renverra vers l'agriculture et le commerce, des fonds dont ils manquent depuis longtemps.

Secondement, une rente perpétuelle est autant une erreur d'économie pour celui qui la reçoit, qu'elle est une charge pesante pour celui qui en contracte l'obligation. Par la progression du numéraire elle ne tarde pas à tomber au dessous du revenu d'un fond d'une valeur égale. Ainsi, par cette dis-

position, la nation, dans 10 ans, ne recevroit plus en rente ce qu'elle tire aujourd'hui en produit territorial.

Troisièmement, pour fonder l'établissement en question, la nation a besoin aujourd'hui de grands capitaux; et dans un court période d'années, elle n'aura plus besoin de lui fournir de secours; ou bien, elle pourra les tirer des immenses améliorations qu'elle aura déjà amenées dans la richesse publique.

Quelle est la véritable difficulté de mon plan? C'est la grande dépense qu'il présente, pendant les premières années.

Dans les villages, il faut donner des secours aux enfans pauvres, fournir une augmentation aux traitemens des curés et vicaires, devenus instituteurs des écoles.

Dans les districts, il faut fonder un grand nombre d'écoles nouvelles, leur établir une correspondance avec les écoles inférieures et supérieures.

Dans les départemens, il faut, par un établissement étendu, rendre une nouvelle énergie à l'instruction, et ouvrir une plus large carrière à la science.

Dans la capitale, c'est un grand et superbe édifice à construire sur les débris des établissemens actuels.

N'est-il pas heureux qu'une masse considérable de capitaux s'offre pour le moment de ces pre-

miers sacrifices ? Lorsqu'il ne s'agira plus que de faire rouler une machine déjà montée, l'état se trouvera soulagé de l'énorme fardeau qui pèse encore sur lui, dans ce moment. De grands secours ne l'épuiseront plus ; et les secours iront toujours en s'amoindrissant.

Que dis-je ? A cette époque, l'établissement saura se suffire à lui-même, se soutenir par ses propres produits. Je ne crains pas d'affirmer que, dans dix ans, la contribution des écoles et la vente des collections dont il sera occupé, pourront déjà offrir un revenu égal à la majeure partie des dépenses. Les autres ressources dont j'ai encore à parler, ne seront pas dans une moindre activité, et proportionneront facilement tous les efforts à tous les besoins.

Non-seulement la science trouve dans l'ancien régime une *dot* que la société peut lui permettre, d'aliéner ; mais elle y trouve aussi un *douaire*, qui est attaché à son existence même. Ce douaire est la masse des choses qu'elle a produites et accumulées, tant qu'elles auront une valeur commerçable. Tous les anciens ouvrages, tous ceux qui sont affranchis de la récompense due à l'auteur, forment vraiment un domaine national.

Cette idée est contraire aux idées qu'on a eues jusqu'ici, sur ce genre de choses. On les a confondues avec les propriétés ordinaires. C'est une er-

reur, que la plus simple analyse manifeste aisément.

Qu'est-ce que la propriété ? C'est le droit de posséder, de conserver une chose, qui est tellement à un seul, qu'elle ne peut être en même temps à un autre ; que nous maintenons à nous, tant que nous l'occupons ; que nous perdons, dès que nous l'avons abandonnée, ou laissé envahir, depuis un certain nombre d'années.

Appliquons cette définition à une découverte, une invention, un ouvrage.

Ils appartiennent à leurs auteurs, en ce sens que personne ne peut s'en emparer, tant qu'ils ne veulent pas les publier.

Ils appartiennent encore à l'auteur, en ce sens que nul autre ne peut s'attribuer l'honneur de les avoir produits.

Mais dès qu'ils sont jettés dans la société, à qui appartiennent ils par la nature des choses ?

A la société seule ; car ils ont cessé d'être une chose particulière, pour devenir une chose publique.

L'auteur veut-il seul en tirer le profit ? Il faut pour cela que nul autre n'en use ; dès-lors elle n'est plus une chose publique.

Ne veut-il que soumettre celui qui en use à lui payer une contribution ? Il ne le peut par ses propres moyens.

Il faut donc qu'il invoque la force publique.

Pour lui procurer ainsi un profit exclusif d'une chose sociale, la société a besoin de moyens extraordinaires, de moyens coûteux, qu'elle ne pourroit employer long-temps sans un notable préjudice.

L'auteur ne peut ni lui demander un service extraordinaire, ni vouloir qu'une chose publique soit en même temps une chose particulière.

D'ailleurs, que veut-il essentiellement, quand il publie une découverte, une invention, un ouvrage? De l'honneur.

Il ne peut recevoir cette noble récompense, qu'en les laissant circuler. Or, qui veut la fin, doit vouloir les moyens.

Que fait-il par cette publication? Un don à la société. Or, le don exclud la réserve de la propriété.

Sous tous les aspects, la découverte, l'invention, l'ouvrage, ne peuvent être qu'une propriété commune.

Cependant n'est-il rien dû à l'auteur? n'a-t-il pas dû compter sur un avantage?

Sans doute. L'indemnité de son travail, la récompense de son talent, le prix de ses services lui sont dus. Telle est l'espèce de son droit.

Comment peut-on les lui assurer? En lui permettant de vendre seul sa production, pendant le temps présumé nécessaire pour lui fournir une récompense proportionnée au service, ou en acquérant son ouvrage par un prix convenable.

Dans les arts, cette dernière manière est plus utile à la société, plus favorable à l'auteur.

La première est plus simple pour les productions littéraires. La société doit donc employer sa protection pour que l'auteur seul puisse en tirer le bénéfice. Mais ce n'est pas là un devoir qui naisse de la garde générale des propriétés; c'est une récompense, que sa justice procure au mérite ou au savoir.

Cette garantie ne peut être éternelle; car la société seroit privée du don qui lui a été fait; et elle dépenseroit plus, qu'elle n'avoit de reconnoissance à acquitter.

Donc, après un certain tems, ces ouvrages sont dans le commerce général; et la société peut établir une contribution sur ce commerce. Il est juste même qu'il lui rapporte le prix des soins qu'elle a pris, en faveur de l'auteur.

Ce droit acquiert une plus grande justice, quand la société se charge d'ouvrir des travaux utiles, et de récompenser tous les talens. Alors elle a vraiment acquis le domaine de leurs ouvrages.

Voilà donc une grande source de revenus, que la société fécondera, en usant de son droit, avec modération.

Il ne faut pas qu'elle vende les ouvrages à un seul; il faut qu'elle permette cette vente à tous; mais qu'aucun ne puisse les imprimer, sans lui payer la contribution fixée.

Tous les objets de la société qui s'entretiennent des bienfaits de la science, doivent être aussi ses tributaires ; elle doit mettre à profit tout ce qui lui appartient ; ces objets doivent la servir, puisqu'ils sont servis par elle.

Les grandes académies de la capitale, les académies de département sont destinées à rassembler de superbes collections dans divers genres. Pourquoi l'entrée de ces monumens, toujours ouverte à ceux qui y font des études, ne seroit-elle pas soumise à une légère rétribution de la part de ceux qui n'y viennent que satisfaire leur curiosité ? Qui seroit choqué de concourir, par une offrande, à l'entretien de ces lieux où s'amassent, avec tant d'industrie et de dépense, de si nobles trésors ?

Cette économie est honorable, puisqu'elle est utile. Ne feroit-elle pas mieux ressortir la magnificence de la nation dans des jours solemnels, où le spectacle en seroit prodigué au peuple, qui viendroit y admirer sa propre grandeur ?

Une taxe sur tous les spectacles, dans tout le royaume, seroit un secours plus abondant, nullement onéreux, et d'une parfaite convenance. Loin de les faire tomber, ce seroit un motif de plus qui y appelleroit. On aimeroit à sentir dans leurs nombreuses assemblées, qu'elles sont composées d'hommes reconnoissants pour les arts, qui font leurs délices.

Autant l'idée d'une offrande pour les arts convient dans la contribution qu'on apporte à un spectacle, autant celle d'une aumône s'allie peu avec ce genre de dépense. N'est-ce-donc qu'en ennivrant les hommes de plaisirs, qu'on les amène au devoir de la commisération? Et qui peut se livrer au plaisir, lorsque le plaisir même atteste d'extrêmes misères autour de soi? Conservons aux secours pour les malheureux leur caractère de devoir, à la bienfaisance publique sa grave sollicitude; pourvoyons aux besoins avant tout; ensuite ne mêlons aucune pensée attristante dans les amusemens publics.

Une taxe sur les journaux doit être exigée avec plus de rigueur, et présente aussi un revenu digne de considération. Ces écrits sont utiles à l'esprit public; ils peuvent l'être aussi à la science. Mais ils sont si faciles à faire, qu'une imposition qui forceroit à les rendre meilleurs, seroit un service de plus qu'on en obtiendroit. Ces écrits de chaque jour recoivent d'ailleurs tant d'avantages de la société, qu'elle a des droits particuliers sur eux. Ils vivent de ses événemens, des productions continuelles des sciences et des arts; ils circulent par tous les moyens de communication qu'elle a ouverts; ils doivent tout à la grande liberté que les loix assurent. Quels ouvrages doivent, à plus de titres, consentir qu'elle prenne une part dans leurs produits?

Je n'ai pas besoin de prévenir que je n'entends

pas ici recréer l'absurde et tyrannique usage des priviléges. L'industrie des journaux ne doit pas plus être entravée qu'aucune autre ; mais tout journal doit être soumis à une taxe proportionnée au nombre de ses souscriptions, tel qu'il peut être vérifié à la poste.

Si ce sont-là des contributions, la science les lève sur elle-même. Mais la plus abondante de toutes doit être celle qui naîtra de l'intérêt naturel qui attache à ses progrès, à ses succès; du patriotisme qui voit dans elle un grand moyen d'augmenter le bonheur et la gloire de la nation ; de cet entousiasme avec lequel on voit commencer de grandes choses, avec lequel on veut les seconder. Faites de la science ce qu'elle doit être, un grand intérêt public ; et vous verrez tous les goûts, toutes les passions la prendre pour l'objet de leurs vœux, de leurs soins, de leur sacrifices.

Considérez ces réunions de citoyens, qui sont une des jouissances d'un peuple libre, un des appuis d'une constitution, un des moyens les plus efficaces d'une grande civilisation. Voyez ce qu'elles ont fait, chez ce peuple qui nous a donné tant d'exemples de tout ce qui appartient à la liberté politique ! voyez ce qu'elles ont produit chez nous, du moment qu'elles ont pu y naître : elles ont préparé la révolution qu'elles soutiennent ! Instrumens et organes de l'esprit public, il leur appartient de le diriger vers la

science, d'employer leur zèle servir, comme elles placent leur devoir à défendre la constitution.

Ce n'est que par l'instruction qu'elles peuvent veiller sur les droits du peuple, cultiver tous les intérêts de la société : ces associations sont dévouées à notre établissement par un attrait naturel.

Je ne vous proposerai pas de leur demander de riches offrandes ; de répéter vos demandes, à mesure que vos desseins s'étenderont. Ce seroit, en quelque sorte, leur vendre le droit d'exister ; ce seroit borner leur zèle à l'exécution d'un devoir, tandis que vous pouvez l'animer par la liberté de ses mouvemens, par le juste orgueil d'une utile influence. Ce n'est pas ainsi qu'il faut manier ces ressorts des grands effets.

Attachez-les à votre établissement ; qu'ils l'environnent ; qu'ils existent non dans lui, mais autour de lui ; qu'ils deviennent une de ses décorations. Il leur rendra tout ce qu'il en recevra. Il ennoblira leurs plaisirs ; entretiendra leur esprit public par un intérêt de plus ; préviendra ces chûtes rapides des sociétés qui ne tiennent à rien, ne font rien, ne servent à rien ; il leur donnera un appui, comme un mobile, dans les grands objets auxquels il les aura liés.

Je voudrois, pour encourager, pour soutenir ces associations volontaires, qu'elles fussent appellées à s'établir autour de nos académies, de nos écoles ; que

que ces associations, jusqu'ici connues seulement dans les grandes villes, fussent imitées dans les petites, adoptées même dans les villages. On n'en obtiendroit pas seulement un secours utile aux progrés de l'instruction publique; on auroit fondé une des meilleures institutions sociales.

Quel noble spectacle, quel puissant moyen d'émulation, elle offriroit! L'instruction publique seroit toujours environnée du zèle et de l'intérêt des citoyens; leur délassement même seroit une occupation utile. Témoins des travaux de la science, ils participeroient à ses bienfaisantes leçons. Amis zélés, juges éclairés des savans, des artistes qui habiteroient ce sanctuaire, ils les couvriroient sans cesse de leurs soins, de leurs égards; témoins des progrès des jeunes gens, ils les animeroient de tout le charme de la joie paternelle. Je ne sais quoi de moral et de civique me frappe dans ce genre de mœurs; il me semble que rien n'éleveroit plus les ames, n'étendroit plus les idées, ne détacheroit plus des frivoles distinctions que cherche la vanité, ne tourneroit davantage vers la gloire de dévouer sa fortune à la chose publique, et ne réaliseroit mieux ce grand but où doit tendre une constitution libre, placée au milieu de l'extrême civilisation.

Je quitte, malgré moi, ces attachantes idées, pour ne chercher dans ce projet que des ressources de finances. Et j'observe, d'abord, qu'il n'est peut-

être pas un meilleur moyen d'employer cette foule d'édifices publics, dont nous sommes surchargés.

Mais, de plus, ces associations borneroient leurs dépenses propres, et augmenteroient leurs contributions, pour en porter des portions considérables dans les établissemens de la science. Observant de plus près tous leurs besoins, elles s'imposeroient le devoir d'y satisfaire. Frappées d'une vue nouvelle, pour laquelle manquent les ressources, elles ne voudroient pas qu'un grand bien fût abandonné. Des efforts extraordinaires seroient souvent faits par elles; et ce qui passeroit leurs forces, seroit achevé par le zèle général, qu'elles provoqueroient, qu'elles entraîneroient. Il me semble qu'il n'est rien de grand, rien d'heureux, qu'on ne puisse attendre d'un moyen si facile, d'un moyen qui seroit en lui-même une précieuse amélioration de nos mœurs.

Il est une combinaison dans les dépenses de notre établissement, sans laquelle, avec les moyens les plus riches, et des secours toujours renaissans, il resteroit néanmoins impuissant à remplir toute sa destination. Les dépenses, comme les soins, doivent tenir à une administration unique, par qui tout s'unisse, tout s'enchaîne. Les produits et les dépenses de chaque partie de la science doivent se reverser sur toutes les autres. Les ressources générales doivent par-tout aller se joindre aux ressources particu-

lières. Celles d'un lieu doivent se partager entre tout l'arrondissement où il est placé. C'est faute de cette combinaison, qu'il y a eu tant d'inégalité entre les progrès des sciences, tant de différence entre l'instruction d'une province et celle d'une autre. On n'auroit rien fait pour mon plan, si on n'avoit pourvu à cet inconvénient.

J'établis donc une caisse générale pour l'établissement de l'instruction publique; elle est séparée de toutes les autres caisses.

Elle est à la disposition du corps législatif, et sous la responsabilité d'un agent du pouvoir exécutif.

Elle pourvoit d'abord aux dépenses des établissemens de la capitale, et garde un excédent à répartir entre les départemens.

Toutes les ressources générales lui appartiennent. Chaque département a une caisse particulière, sous la direction de la caisse générale. Elle reçoit, pour celle-ci, tout ce qui doit y être versé, et garde, pour son ressort, ce qui lui est affecté. Elle garde aussi un excédent pour les districts.

La caisse des districts a le même régime.

Celle des cantons, bornée à ses propres ressources, et à ses propres besoins, reçoit son contingent de celle des districts; mais n'a rien à lui fournir. Toutes les ressources et les dépenses du

canton sont partagées entre toutes les communes ou paroisses.

Avantages de la constitution et de l'établissement pour multiplier et répandre par-tout des hommes capables d'exécuter le plan proposé.

Un établissement, tel que celui que je propose, n'a pas seulement besoin de ressources immenses, pour suffire à des dépenses si multipliées ; il lui faut aussi des hommes capables d'en remplir le dessein, qui s'y dévouent avec ardeur, avec constance.

Il faut ici un grand nombre d'hommes habiles et laborieux ; il en faut de tous les genres de talent. Ce n'est pas dans un lieu seul qu'il faut les réunir ; il faut les trouver ou les répandre dans tout un empire. Comment les rassembler dans le nombre suffisant ? comment les placer dans tous les lieux où ils seront nécessaires ? c'est-là une dernière objection à laquelle je dois répondre.

Il ne sera pas inutile d'examiner cette espèce d'hommes, qui eut, dans tous les temps, une si grande influence sur le sort des nations ; qui, chez toutes les nations, a offert un spectacle singulièrement intéressant ; d'examiner ce qu'ils sont par la nature, ce qu'ils deviennent par la société ; de connaître comment il faut les conduire, ce qu'on peut en attendre.

L'homme est né pour éprouver le tourment de connoître. Mais il est encore plus enclin au repos. Après quelques élans, il retombe; après quelques découvertes, où le hasard a souvent plus fait que l'invention, les routines s'établissent, les préjugés commencent, les progrès s'arrêtent. Pendant des siècles entiers, on marcheroit dans les mêmes voyes, s'il ne se rencontroit quelques êtres plus faits pour réaliser les prodiges réservés à l'espèce humaine, que pour s'abandonner à ses penchans; qui se roidissant contre cette inertie qui subjugue les autres, font rebrousser vers des objets inconnus l'activité naturelle, qui tend trop à suivre un mouvement donné; luttent contre ce qui se fait, pour montrer ce que l'on doit faire; se fatiguent par leurs recherches, fatiguent leurs contemporains par l'offre des ressources qu'ils ont créées, par l'explication des découvertes qu'ils annoncent. Du sein de la première ignorance, ils ont tiré les premiers principes des sciences et des arts. Ils en ont rassemblé les élémens, les ont fondus dans les choses humaines, et sont parvenus à en faire les règles et les appuis de la société. Dans les sociétés policées, ils se nourrissent de toutes ces richesses des sciences et des arts; ils les travaillent, pour les mieux combiner, pour les accroître. Un instinct plus exquis les domine. Un attraît particulier les entraine. Séparés des autres hommes par des qualités éminentes, ils s'en séparent encore par

un dévouement à leur objet, qui semble leur avoir créé d'autres goûts, d'autres intérêts, d'autres mœurs, d'autres destinées. Tantôt, comme si la société n'existoit plus pour eux, ils s'enfoncent dans la contemplation de la nature, la poursuivent dans tout ce qu'elle a d'immense, dans tout ce qu'elle paroit avoir d'impénétrable. D'autres fois, comme si la société seule pouvoit les occuper, ils ne s'appliquent qu'à ses besoins, à ses plaisirs, et lui rapportent tout ce qu'ils ont dérobé à la nature; et c'est alors qu'ils sentent et font sentir combien ces deux études tiennent l'une à l'autre, se servent par leur commun concours, par leur mutuel échange.

Cependant, ils ne sont pas tellement absorbés par leurs études, qu'ils deviennent étrangers à l'attention des hommes. Au contraire, ces grandes idées qui les occupent, développent en eux la passion de la gloire. Embrassant par leurs pensées le passé, le présent et l'avenir, ils les unissent par leurs sentimens. Occupés de choses qui doivent durer et s'étendre, leur vue se porte vers les temps où ils ne seront plus, comme vers ceux où des hommes semblables à eux s'offrent à leur vénération. Non, je ne croirai pas que ce soient les dominateurs des peuples qui aient les premiers exalté leur ame jusqu'à se dévouer à la postérité. Ils satisfaisoient assez leur orgueil, pour s'absorber dans leur grandeur présente. Ce sont les créateurs des hautes pensées.

des riches découvertes, qui ont placé les premiers l'immortalité dans leur imagination ; qui ont subjugué ce sentiment de foiblesse qui les détournoit des longues entreprises, par cette jouissance anticipé qui paye des efforts, qui n'ont encore ni leur mérite ni leur prix. Cette gloire éloignée est beaucoup pour eux ; mais elle ne les laisse pas insensibles à des hommages contemporains. Ces hommages sont leur premier vœu, leur continuel besoin, leur grand, mobile. Soit dans les solitaires études du cabinet, soit dans les monumens qu'ils étalent, soit dans leurs recherches lointaines, soit dans leurs travaux journaliers ; ils ne se sentent pas des êtres ordinaires, et ils sont avides d'admiration ; ils sentent qu'ils font de grands sacrifices à l'estime des hommes ; et l'ingratitude des hommes les indigne davantage. Rien ne domine plus dans leurs passions, rien n'influe plus sur leurs efforts, ne modifie plus leur caractère, que cette ambition d'une longue gloire, ce besoin d'une considération actuelle.

Mais aussi, combien ce sentiment les rend faciles sur d'autres récompenses ! Avec de la gloire et de la considération, vous les portez à tout ce que le génie peut atteindre. Avec des richesses, vous ne parviendriez qu'à dégrader leurs travaux, et avilir leurs ames. Ils sont désintéressés par nature, comme les autres hommes le sont par vertu. Une foule d'avantages leur tiennent lieu de la ri-

chesse : une plus grande liberté dans leurs travaux ; l'indépendance de leurs pensées ; la jouissance habituelle de tout ce qu'il y a de beau et de grand ; la délicieuse satisfaction de se plaire à eux-mêmes par des choses qui les honorent ; la gloire, qui les dispense des soins ruineux d'une vaine ostentation ; la simplicité des goûts et la justesse des idées, qui les détrompent du luxe ; un profond recueillement sur de plus nobles objets ; tout les détourne de la fortune ; tout les en dédommage. Ce qui leur suffit, ce qui est le terme de leurs espérances, c'est la douce et simple médiocrité. Il n'y a que l'incertitude de l'obtenir, qui puisse les tourmenter, et les jetter hors de la pente de leurs mœurs naturelles. Heureux ! quand elle s'offre à leurs premiers efforts, quand elle récompense leurs services, ils l'embrassent avec sécurité, avec reconnoissance. Ils n'ont plus rien à désirer, quand on leur fait leur sort, sans demander leurs soins ; quand ils n'ont besoin que de mériter plus, pour obtenir moins. Ce qu'ils demandent par-dessus tout, c'est que leur fortune s'arrange, sans qu'ils aient à s'en méler.

Si la société persécute ces hommes si utiles, si intéressans ; elle peut les lasser, et les détourner de tout ce qu'ils savent entreprendre. Si elle les néglige, elle nuit peut-être encore davantage à leurs succès. Car l'oppression peut les irriter ; mais le mépris étouffe tout en eux.

Si on ne les attache pas à l'intérêt public, ils s'épuiseront dans les sciences futiles.

Si un despote s'empare d'eux, ils puniront la société de souffrir un maître, en embellissant son autorité. Ils seront courtisans par reconnoissance, ne pouvant être citoyens avec gloire.

Mais placez-les dans une constitution bien organisée; confiez-leur l'amélioration sociale; assurez leur sort; environnez-les d'honneurs; vous trouverez en eux les plus utiles enfans de la patrie. Plus près de la nature, ils conserveront des mœurs plus simples; vous aurez des sages. Absorbés par des goûts, des passions qui leur sont propres, ils orneront les mœurs générales de caractères singuliers; vos sages seront en même temps des originaux. Plus généreusement dévoués à la chose publique, ils l'enrichiront sans cesse des fruits de leur génie. Plus faits pour jouir de la liberté, ils la feront adorer par-tout. Se ressemblant en bien des points, ils se diviseront cependant en trois classes distinctes.

Les uns, doués à la fois de pénétration dans la science, et d'aptitude au gouvernement, mêleront ces deux études; perfectionneront l'art social, en répandant quelque chose de plus pratique dans sa théorie. Les autres, subjugués par une vocation unique, s'absorbant dans la science qu'ils cultivent, atteindront à ses plus grandes hauteurs, accompliront ses plus difficiles entreprises.

De troisièmes, marchant entre ceux-ci, sans être à leur élévation, acheveront dans la science et dans la société, ce que les autres ont commencé ou négligé. Tels sont ces hommes ; ainsi doivent-ils être traités et conduits.

Voyons maintenant ce que la constitution et notre établissement font pour eux ; et nous verrons tout ce qui peut les multiplier, les répandre, les mettre en valeur.

Je ne sais si l'illusion naturelle à la conception d'un plan m'abuse ; mais il me semble que celui-ci, sans recourir à des faveurs extraordinaires, sans traiter ces hommes avec une prédilection toujours voisine de quelqu'injustice, mais seulement en les appellant à des services plus réels, et en attachant, à ces services, des récompenses qui ont leur cause aussi bien que leur mesure dans ces services mêmes, leur accorde tout ce qui leur convient le mieux, tout ce qu'ils ont pû jamais desirer.

Cette perfection de leur sort se rélève encore par le contraste de l'état triste et pénible où ils vivoient parmi nous, au milieu du goût vif que nous avions pris pour leurs travaux, de l'intérêt que nous inspiroit leur commerce, des secours qu'une vanité adroite, ou une justice irrésistible conduisoit incessamment le gouvernement à leur distribuer.

Il étoit un droit aussi cher que sacré pour eux ;

c'étoit celui de trouver la juste indemnité de leurs longs travaux, l'indépendante récompense de leurs talens, dans le produit des ouvrages, qui faisoient les délices et l'honneur de leur siécle. Et bien, au lieu de ce droit, ils n'avoient que l'outrageante amertume de voir leurs productions créer des fortunes à des mercenaires, ou de les voir dilapidées par le brigandage que ceux-ci exerçoient entre eux. Cette odieuse transgression de tous les droits fera place à la généreuse protection de l'état. Il sera le seul propriétaire de tout ce qui sera donné par le travail ou le génie. Mais il n'acceptera leurs dons, que pour mieux acquitter sa reconnoissance. En veillant par ses défenses, par ses précautions, par les maximes de l'honneur, sur ses propres droits, il maintiendra ceux qu'il aura transférés aux écrivains. Ils sentiront combien l'état est soigneux de leurs intérêts, puisque la force publique et l'esprit national en seront les gardiens.

On ne produit pas tous les jours de beaux ouvrages ; et les beaux ouvrages n'obtiennent tout de suite, ni l'estime qui en devroit revenir à l'auteur, ni le succès qu'ils méritent. Cependant l'auteur attend sa subsistance d'un travail journalier. A quoi donc étoit-il réduit ? Un écrit destiné à rendre au talent tout l'honneur qui lui appartient, pourra-t-il rappeller ces secrets honteux de notre littérature ! Il falloit qu'il se mît aux gages d'un li-

braire ; que, sur l'idée de ce libraire et à sa discrétion, il s'avilît dans les plus plates productions, dans ces productions qui caressoient le mauvais goût, le pédantisme paresseux, l'oisiveté et les mauvaises mœurs d'une multitude étrangère aux vrais travaux de l'esprit humain. Aujourd'hui les savans, les artistes, les gens de lettres ne seront pas affranchis de la loi commune de travailler pour vivre ; mais ils viendront prendre part à un travail régénérateur de la science. Leur travail sera de leur choix ; il sera un digne emploi de leurs talens ; un complétement de leur instruction ; et toujours convenablement salarié, il ne sera jamais perdu pour leur gloire.

Après de bons ouvrages, après d'utiles services, les récompenses, pour eux, se joindront à la rétribution de leurs travaux : elles ne seront plus livrées aux caprices de la faveur. L'intrigante médiocrité ne les enlèvera plus au génie ; le génie n'aura plus à s'abaisser pour les obtenir ; l'odieuse partialité ne pourra pas même faire éprouver ici ses injustices. Des règles présideront à ces distributions. Elles seront faites, à la face de toute la nation, par de dignes appréciateurs, dont une libre adoption écartera toute inimitié, toute rivalité, toute prévention.

S'il falloit encore prouver combien le gouvernement que nous venons d'abolir, étoit profondément

ficié, je trouverois cette preuve dans mon sujet même. Ce gouvernement tout entier étoit fondé sur le mépris de l'instruction. Les distributeurs des emplois publics ne s'étoient-ils pas transmis, comme une maxime de leur expérience, que les savans n'étoient bons que pour l'académie? Rendons-leur plus de justice : cet insolent dédain n'étoit, de leur part, qu'une crainte prudente. Qu'auroient-ils paru auprès des hommes que de grandes méditations avoient formés, que d'illustres travaux couvroient de gloire? Hommes supérieurs, rentrez dans vos droits. Ecartez à votre tour vos vils rivaux. Tout vous est ouvert. Tout est digne de vous. Vous sentiez encore plus l'affront d'être repoussés des fonctions publiques, que vous n'en regrettiez la perte. Pouviez-vous porter vos idées nobles et grandes dans ce dédale des vieilles routines; les justes procédés de l'esprit au milieu de tant de préjugés; exercer vos talens, dans des carrières si retrécies? Maintenant les fonctions publiques ont besoin de tout ce que vous ne pouviez y placer. Il en est une que vous acquérez toute entière, hommes sages, hommes laborieux. Il faudra vos qualités pour y entrer; c'est celle des mœurs pures, de la bienfaisance journalière, de la considération toujours croissante. Vous étudierez la science, pour la communiquer aux hommes, dont elle étend le plus les ressources et le bonheur. Vous

l'associerez à la religion, qui a besoin de tenir à toutes les vérités physiques et morales, pour se dégager de toutes les erreurs, qui en ont fait jusqu'ici le plus terrible fléau des peuples; qui a besoin de tenir à tous les principes de la sociabilité, pour perfectionner le sentiment des devoirs dans la conscience de l'homme. Vous donnerez un nouveau lustre à une profession révérée, et vous lui porterez un juste accroissement des médiocres salaires que la nation, dans les jours de ses détresses, n'a pu proportionner aux travaux et aux services.

Voilà les grands avantages que le nouvel ordre de choses réserve aux savants, aux artistes, aux gens-de-lettres. Voilà ce qu'il fait pour environner leur vie de sécurité, d'intérêt et de gloire. Il ne fait pas moins, pour élever leur génie, pour passionner leur sensibilité par des jouissances encore plus nobles, encore plus dignes d'eux. Il place la science humaine au milieu de la société, comme une divinité tutélaire; et les fait les prêtres de cette divinité. Mais ce culte, fondé sur les vrais principes sociaux, ni dans ses loix, ni dans ses rites, n'a rien de commun avec ceux qu'ont infecté le charlatanisme des mystères, l'orgueil des sectes, la domination des chefs. C'est par la liberté seule qu'on entretient les travaux continuels, les glorieux services de ces enfans de la science. Aucun enga-

gèment ne les contraint, ne les enchaîne. Soit qu'ils entrent dans un travail où tout les appelle, soit qu'ils obéissent à leur propre génie, on leur tient compte de tout ce qu'ils font; on sait tout mettre à profit; on ne les dirige que par leurs propres inclinations. Appliqués à un vaste objet, ils forment une société particulière, sans rien perdre, sans rien usurper dans les droits de la société générale. Ils ont un régime; c'est celui qu'il se sont fait eux-mêmes. Dépositaires de la science pour l'appliquer à l'utilité sociale, à la gloire nationale, cette délégation des loix se remplit sous la surveillance des loix. Mais ils sont les arbitres de la science, en même-temps qu'ils doivent compte de ses travaux, de ses succès, de ses progrès. Enfin, placés entre la société qu'ils instruisent, et l'autorité publique, dont ils sont un des instrumens dans le plan de l'amélioration de l'espèce humaine, ils sont un nouveau lien entre ceux qui obéissent et ceux qui commandent; un centre où s'épure l'autorité, où s'annoblit l'obéissance.

Notre établissement n'a pas moins de ressources pour faire naître les talens, que pour les développer; pour les multiplier, que pour les répandre. Il veille sur eux dans tous les âges, dans toutes les conditions. Dès la jeunesse, il leur demande un service qui les féconde. Cultivant la science dans tout l'empire, nulle part un talent ne peut lui échap-

per. Nulle part, il ne reste sans activité et sans récompense. Par un mouvement, il les appelle au centre de l'empire ; par un autre mouvement, il les distribue dans toute la circonférence. En même temps qu'il destine à chacun le travail qui lui est propre, il veut que chacun soit capable de celui qu'il entreprend. Par de rigoureuses exclusions, il sépare ce nombre d'hommes choisis, d'une foule importune et parasite, que réclament des emplois moins difficiles ; pour qui ne sont pas faites ces récompenses extraordinaires.

Des précautions nécessaires pour l'entière exécution de ce plan.

De toutes les parties de la constitution, l'instruction publique n'est pas la moins essentielle à détruire et à recréer. Mais c'est celle où cette grande opération peut se différer avec le moins d'inconvéniens. C'est encore celle où l'on gagnera le plus à procéder par de sages préparations. L'assemblée nationale semble avoir adopté cette vue, en ordonnant que toutes les écoles continueroient leurs études cette année, et en conservant provisoirement toutes les institutions scientifiques ou littéraires. Cet état de choses permet de donner au nouveau plan la maturité nécessaire.

Celui que je propose, offre trois classes d'établissemens

blissemens d'une importance différente, et qui pourroient être séparées par une adoption successive : les écoles primaires ; les grandes écoles de district, les académies secondaires de département, et les académies principales de la capitale.

Mais, en décomposant un grand ensemble, on en brise trop les parties, pour pouvoir jamais les rejoindre. C'est tout entier qu'il faut admettre un système. C'est d'un seul coup qu'il faut l'établir.

En le développant, je n'ai pu qu'en poser les principes, en tracer l'organisation, expliquer les moyens de son exécution. J'ai été forcé d'y laisser indécis plusieurs objets : son appropriation à tous les lieux où il doit s'étendre, la division de ses parties, et les règles de détail qui doivent en former le régime.

La première de ces opérations ne peut être faite que par les corps administratifs et municipaux.

La seconde et la troisième doivent être renvoyées à des conférences de savans, de gens de lettres, et d'artistes réunis.

Le corps constituant ne pourroit aujourd'hui que prendre connoissance du plan que j'ose lui soumettre. S'il en adoptoit l'ensemble, voici la marche qu'il auroit à suivre, pour en préparer l'exécution. Dans cette marche, que je vais indiquer, je me conforme au peu de temps qui lui reste pour achever sa mémorable entreprise.

Il pourroit se borner à décréter les dispositions préliminaires, d'où le reste du plan découleroit par une conséquence nécessaire, et renvoyer tous les détails à la première session du premier corps législatif.

Sans beaucoup de peine et de temps, il pourroit faire davantage ; adopter tout le système du plan, et n'en renvoyer que l'exécution à l'assemblée qui lui succédera.

Mais d'avance, il la préparera par les deux dispositions que je viens d'indiquer.

D'une part, il chargeroit le pouvoir exécutif de dresser un tableau indicatif des ressources et des dépenses générales, qui seroient nécessaires pour mettre sur pied l'établissement de l'instruction publique. Il chargeroit en même temps les administrations de département, de lui faire connoître leurs moyens particuliers, pour toutes les parties de l'établissement qui les concernent.

D'une autre part, il prieroit le roi de former des comités de savans, d'artistes, de gens de lettres, pour dresser un projet de la division des connoissances humaines, et un régime propre à réunir et à faire marcher de front toutes les parties de ce vaste ensemble.

Ce ne seroit pas trop d'une année pour recueillir tant de renseignemens, ordonner tant de dispositions, rédiger tant de travaux. Alors tout seroit prêt,

tout seroit mûr ; et l'année d'après pourroit voir s'élever, sans aucun embarras, ce grand édifice de la science humaine, et de l'éducation nationale.

J'ai été obligé de faire un long ouvrage pour le développement de mes vues. Il est temps de les offrir dans un ordre qui permette d'en embrasser la réunion, de les apprécier par un seul jugement. Le plan qu'on va lire développe assez mes idées, pour les soumettre à un examen méthodique. Je dois pourtant prévenir que je le présente plutôt comme une esquisse, que comme un tableau complet et fini. Il faudroit un second travail, appuyé sur des connoissances positives, que je n'ai pu me procurer, et éclairé par les observations de toutes les espèces de savans, secours plus important encore, pour en former une organisation régulière. J'indique plutôt les objets, que je ne les termine. Je combine plutôt des vues, que je n'arrange les choses. Mais j'ose croire qu'il ne seroit pas difficile de donner à ce plan l'exactitude et la précision qui lui seroient nécessaires, pour devenir une loi.

PLAN
DE L'ÉTABLISSEMENT DES CONNOISSANCES HUMAINES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Principes fondamentaux sur l'instruction publique.

ARTICLE PREMIER.

La conservation et le perfectionnement des connoissances humaines sont un des intérêts les plus précieux des sociétés bien ordonnées, et doivent être un des soins assidus de la puissance publique.

II.

Toute société doit à ses membres de leur procurer le moyen, par une éducation conforme aux principes et aux sentimens de la nature humaine, de connoître tous leurs devoirs moraux et politiques, et d'obtenir tout le développement de leurs facultés physiques et intellectuelles.

III.

L'instruction publique doit être constituée de manière que l'homme, peu doué de la nature, ne reste pas privé des secours qui peuvent l'élever au-dessus de lui-même; que le pauvre y trouve un remède à sa mauvaise fortune; que le riche y apprenne à servir et à honorer sa patrie, par un noble emploi de ses avantages; que l'homme né pour de belles actions, ou de grandes pensées, reçoive d'elle tous les moyens de remplir sa haute destination; que toutes les connoissances acquises, tous les talens développés concourent au bien-être privé de chacun, et à l'utilité générale de la nation.

IV.

Toutes les sciences, tous les arts se tiennent par des rapports plus ou moins connus, et se prêtent des secours mutuels. Ils doivent être unis et rapprochés, autant qu'il est possible, par un même système de direction.

V.

C'est des plus grands progrès de chaque science, de chaque art, que découlent les meilleurs principes, les meilleures méthodes pour son enseignement. Il importe donc que les règles de l'instruction soient intimement liées au plan du perfectionnement des sciences et des arts.

VII.

L'éducation doit avoir pour principal objet l'ordre de la société, le maintien de la constitution, l'amélioration morale de chaque individu. Une éducation civique, graduée suivant les besoins et les facultés des classes diverses, répandue dans toutes les parties de l'empire, doit donc être le but de tout ce que l'esprit humain acquiert de justesse et de perfection, et la base de l'enseignement.

VIII.

La religion étant un rapport particulier de l'homme à la divinité, qui se forme par l'assentiment libre de la conscience de chacun, qui se modifie suivant les objets différens, ou les dégrés divers de la foi de chacun, ne peut et ne doit être soumise, quant à la croyance et aux formes du culte, aux loix de la société.

D'où il suit qu'elle ne peut, ni ne doit être mêlée à l'éducation sociale et civique que l'état doit également à tous ses membres, quelle que soit leur croyance individuelle, et sans gêner, pour aucun, la liberté de cette croyance individuelle.

IX.

La société ne peut exclure de la culture des sciences et des arts, aucune des personnes à qui la nature a permis de s'y distinguer. Où elle trouve le mérite, elle doit accorder les récompenses et les

honneurs. Il est évident que les femmes partagent avec les hommes la gloire des succès dans les sciences, dans les arts. L'exercice honorable des divers genres de connoissances, des divers genres de talens, ne peut leur être interdit, sans injustice.

IX.

La nature différente de leurs droits, de leurs devoirs dans la société, demande que l'éducation commune se particularise, pour elles, par des modifications relatives à leurs qualités et à leurs devoirs. Il leur appartient de les mieux connoître. La direction et l'exercice de l'éducation qui leur est propre, doit leur être abandonnée.

X.

La liberté est l'ame du génie, comme elle est un de ses droits. La société peut le diriger à un grand but; mais elle doit lui conserver toute son indépendance. Rien ne doit ressembler à la contrainte dans le régime que l'on donne aux sciences et aux arts.

XI.

L'éducation publique doit s'aider de l'enseignement particulier, et non l'exclure; le surveiller, et non le gêner. Elle ne doit le diriger qu'en l'éclairant; le subordonner que par les avantages qu'elle obtient sur lui, que par les secours qu'elle lui offre.

XII.

Le perfectionnement de toutes les connoissances, leur dissémination dans la société par une instruction publique, exigent des associations graduelles et variées de tous ceux qui peuvent les servir, les étendre et les enseigner. Mais ces associations ne pourroient, sans danger pour l'état, sans danger pour la science, devenir des corps politiques. Leur régime doit unir leurs études, sans leur créer ni des intérêts, ni des droits séparés : aucun soin d'administration ne doit les distraire; aucune autre autorité ne doit leur appartenir, qu'une autorité de surveillance et de direction sur leurs travaux.

XIII.

L'établissement de l'instruction publique et de l'éducation nationale, pour convenir à un empire constitué par la volonté souveraine du peuple, doit être approprié à tout le système de la constitution. Chaque pouvoir doit y exercer les fonctions qui lui sont départies; et ses ramifications doivent correspondre à toutes les ramifications de l'organisation politique.

XIV.

En faisant de la grande dépense de cet établissement une charge publique, la société peut la

diminuer par plusieurs moyens : par l'application de toutes les fondations publiques et particulières qui avoient le même objet ; par la destination des fonctionnaires déjà salariés, qui peuvent y être employés, à l'avantage et à la gloire de leur première mission ; par une direction des travaux de l'établissement qui les rende productifs, en proportion de leur utilité même ; par une rémunération sagement graduée, obtenue de ceux qui en retirent de plus grandes ressources pour leur fortune et leur gloire ; par les secours et les dons des citoyens particulièrement affectionnés à ce grand point de l'amélioration sociale ; dons et secours qui peuvent être sans cesse provoqués par les témoignages de la reconnoissance publique.

Ce n'est qu'après l'épuisement de toutes ces ressources, qu'une contribution peut et doit être établie pour cet objet.

XV.

La culture des sciences et des arts, et sur-tout l'éducation nationale, intéresse plus particulièrement chaque portion de l'empire, mais aussi l'empire entier. La contribution nécessaire à cet établissement doit donc être particulière à chacune des grandes sections de l'empire. Mais si la contribution particulière ne suffisoit pas, le supplément devroit être fourni par le trésor de la nation ; car c'est

son devoir, que l'éducation soit par-tout aussi bonne et aussi facile qu'il est possible ; et il importe au progrès des sciences et des arts, que par-tout ils trouvent des canaux pour se répandre, et des instrumens pour les servir.

XVI.

En s'emparant du génie, et des veilles des savans, des artistes, des gens de lettres, la société contracte l'obligation d'acquitter les services qu'elle leur demande. Mais le bon emploi de ses récompenses peut en devenir l'économie. Tout ce qu'elle fait pour les talens rares, pour les grands travaux, pour les talens les plus nobles, pour les travaux les plus utiles, suppose, dans la distribution de ses soins et de ses secours, la réprobation de la médiocrité, des foibles efforts, des occupations futiles.

XVII.

La garantie de leurs propres droits fournira seule aux talens une ample indemnité, un puissant encouragement. Toute la surveillance publique doit donc être employée à les faire jouir du produit de leurs ouvrages.

XVIII.

Mais l'exercice de ce droit a ses bornes. En donnant un ouvrage au public, un auteur cherche sa

récompense. Dès que la récompense est en proportion avec le service, l'aliénation qui résulte du don s'accomplit. Au moment où le droit particulier cesse, la propriété de la nation commence. Ce principe reçoit une application plus rigoureuse dans un régime où la société s'est engagée à ne jamais laisser un talent utile sans récompense.

XIX.

A plus forte raison, a-t-elle le droit de se composer un domaine de tous les travaux qu'elle a ordonnés, protégés, salariés.

XX.

La société doit à tous les citoyens les moyens de s'instruire dans toutes les parties de la science humaine. Mais ce n'est pas à tous qu'elle doit l'instruction gratuite. Le citoyen riche ou aisé doit acquitter le bienfait qu'il reçoit. Par-là, la société se met à même, non-seulement d'ouvrir ses écoles au pauvre, mais encore de le faire vivre, pendant qu'il s'instruit; ce qui est souvent l'unique moyen pour lui de participer à l'éducation publique.

XXI.

Il est une instruction simple et facile, sans laquelle un homme n'est pas digne des droits de ci-

toyen dans une constitution, qui exige de tous la connoissance et l'amour des loix. Mais il est des connoissances plus étendues, et plus difficiles, que peu de personnes peuvent acquérir utilement. Autant la société doit faire de sacrifices, pour communiquer à tous ses membres la première instruction, autant elle doit réserver la seconde à ceux pour qui elle convient.

XXII.

Cependant le mérite pauvre, le mérite denué de protection, ne doit pas être condamné à l'obscurité par les injustices de la fortune. C'est à la munificence d'une nation généreuse de les réparer.

Un fonds d'encouragement doit donc être accordé pour ce cas; mais pour ce cas seulement.

XXIII.

En accordant ce bienfait, la société peut exiger le plus précieux des services; réserver ces secours extraordinaires qu'elle accorde pour l'étude des hautes sciences, à ceux qui ont bien mérité d'elle par l'enseignement populaire.

XXIV.

Une nation, dont la constitution dérive des principes sacrés de la liberté, et de l'égalité des hommes, doit chercher l'amélioration de ses mœurs

dans la connoissance et la pratique de toutes les vertus sociales, et le perfectionnement de ses loix dans l'accroissement des lumières publiques.

Une nation juste et sage doit se lier d'intérêt et d'affection à toutes les autres, et adopter tous les moyens de leur communiquer son propre bonheur.

Une grande et puissante nation doit placer sa gloire dans la recherche de toute l'amélioration sociale par toute la perfectibilité humaine, et faire du plus actif développement des sciences, des lettres et des arts, l'instrument de sa grandeur et l'emploi de sa prospérité.

XXV.

Les principes ci-dessus feront une partie intégrante de la constitution française, et devront présider à toutes les loix ou réglemens sur l'instruction publique.

ARTICLES PRÉLIMINAIRES.

ARTICLE PREMIER.

TOUTES les connoissances humaines, sciences et arts, seront réunies dans un régime général, mises sous la protection nationale, et dirigées par la puissance publique.

II.

Le développement de toutes les parties de la science humaine est à jamais lié à leur enseignement; ils tiendront aux mêmes principes, et procéderont par les mêmes établissemens.

III.

La base de l'enseignement public sera une éducation *civique*, mise à la portée de toutes les classes de citoyens.

IV.

Il y aura une éducation particulière pour les filles, dont les femmes seules auront l'enseignement et la direction.

V.

Des associations entretenues par l'état, seront

chargées de cultiver les sciences et les arts dans toute l'étendue et la variété de leurs objets, et de diriger et surveiller les diverses parties de l'enseignement public dans tout l'empire.

VI.

Des associations, ou des établissemens du même genre, formés ou élevés par des particuliers, ne seront soumis qu'à l'obligation de faire connoître leur régime, de rendre compte de leurs travaux; ils auront le droit de correspondre avec les parties de l'organisation publique, qui auront les mêmes objets et le même but.

VII.

Les associations de l'établissement public n'auront ni jurisdiction, ni administration. Toute leur autorité se bornera à la direction de leurs travaux, et à la surveillance de leurs fonctions.

VIII.

Tous les établissemens actuellement subsistans, relatifs aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'enseignement public, de quelque nature que ce soit, de fondation publique ou particulière, cesseront, pour être remplacés, ainsi qu'il va être réglé.

IX.

Les biens attachés à ces établissemens, univer-

sités, séminaires, colléges, académies, écoles, seront compris dans les domaines nationaux, vendus dans les mêmes formes.

X.

Le produit de ces ventes, ou une somme annuelle votée par le corps législatif, qui en sera le remplacement, sera versé dans une caisse particulière, qui sera appellée *caisse de l'instruction publique.*

XI.

Tous les traitemens, pensions, récompenses, affectés sur les établissemens ci-dessus supprimés, seront continués. Toutes les personnes attachées à ces établissemens seront admises, de préférence, dans les nouveaux, ou recevront la pension de retraite, dont elles avoient l'espérance.

XII.

Toute production dans les sciences, les lettres et les arts, sera regardée comme une propriété de l'auteur pour lui ou ses héritiers, pendant dix ans, à dater du jour de la publication de l'ouvrage.

XIII.

Après ce terme, toute production de ce genre appartiendra à la nation; toute personne aura le droit de les réimprimer ou de les vendre, mais à la

la charge d'une taxe au profit de la caisse de l'instruction publique, dont le tarif sera fixé par un réglement particulier.

XV.

Il en sera de même de toutes les productions dans les sciences, les lettres, ou les arts, sur lesquelles le droit ci-dessus réservé aux auteurs sera expiré.

XVI.

Toutes les productions publiées par les associations salariées par la caisse de l'instruction, appartiendront à cette caisse.

XVII.

Il sera fait un réglement pour prévenir et punir les contre-façons de toutes les espèces, pour l'exécution duquel toute la surveillance publique est ordonnée.

XVIII.

Nul ne pourra être élu vicaire, curé, évêque, s'il n'a fait les cours d'études, qui seront déclarés ci-après nécessaires, pour être admis à professer les parties de l'instruction publique, ci-après déterminées.

XIX.

Chaque élève payera une contribution, pour chaque cours qu'il suivra.

XX.

Les pauvres seront exempts de la contribution, dans les écoles civiques.

XXI.

Une somme annuelle sera distribuée en pensions d'encouragement, dans chaque district, pour les divers genres d'études.

XXII.

Pour subvenir à l'insuffisance de ces fonds, relativement à tous les frais de l'instruction publique, telle qu'elle va être réglée, la législature fera verser, tous les ans, tant que ce secours sera nécessaire, une somme de supplément dans la caisse de l'instruction publique.

XXIII.

Cette somme sera distribuée par la législature, entre tous les départemens, d'après les besoins et l'état des sciences, des arts et de l'enseignement dans chaque département, et sur le compte qui sera

rendu par le conseil national de l'instruction publique, dont il sera parlé ci-après.

XXIV.

Chaque département sera autorisé à lever sur lui-même une contribution, pour étendre ou perfectionner ses établissemens d'instruction publique ou d'éducation nationale.

XXV.

L'établissement de l'instruction publique pour tout le royaume sera formé, ainsi qu'il suit :

XXVI.

La science humaine sera partagée en quatre objets de travail et d'enseignement :

1°. Etude civique, politique et morale.

2°. Etude des sciences naturelles et des arts pratiques.

3°. Etude des beaux arts.

4°. Etude des lettres et des langues.

XXVII.

La science humaine, ainsi divisée, sera cultivée et enseignée :

1°. Par quatre grandes académies, ayant chacune un de ces objets, séantes dans la capitale.

2°. Par des académies secondaires dans chaque département, unies ou séparées, embrassant ces objets dans une moindre latitude.

3°. Par trois grandes écoles dans chaque district, aussi réunies ou séparées, soumises à la direction de ces académies, et enseignant les parties de chacune de ces sciences, les plus universellement utiles.

4°. Par de petites écoles primaires ou municipales, dans chaque section des villes, ou dans chaque village ayant une cure, dépendantes, quant à l'enseignement, des écoles de district, et bornées aux objets qui composeront l'éducation civique, telle qu'elle sera expliquée ci-après.

XXVIII.

Dans la capitale, il y aura une académie; dans les départemens, une école principale; dans les districts, une grande école; pour administrer, surveiller et diriger l'enseignement particulier des femmes, lequel aura une école dans chaque section primaire ou municipale.

XXIX.

Les écoles primaires ou municipales auront un directeur par canton.

Les écoles de district auront un comité de direction, qui correspondra avec les académies de département, et avec le corps administratif du district.

Les académies de département auront pareillement un conseil de direction, qui correspondra avec les académies de la capitale, et avec le corps administratif du département.

Chaque académie de la capitale aura une section de direction, qui correspondra avec les académies de département.

Les académies de la capitale réunies auront un conseil général de direction, qui correspondra avec l'assemblée nationale et le roi.

Ces diverses académies, conseils, écoles, auront l'organisation expliquée dans le titre suivant.

XXX.

Les fonds de la caisse générale de l'instruction publique seront :

1°. Le prix de la vente des immeubles appartenans aux établissemens ci-dessus supprimés, ou tel autre remplacement que le corps législatif jugera convenable.

2°. Les rentes qui appartenoient à ces établissemens, ou les capitaux de ces rentes, en cas de remboursement.

3°. La taxe qui sera établie sur la réimpression et la vente des ouvrages, dont les auteurs ne subsistent plus.

4°. La vente des ouvrages, ou travaux publiés

par tous les corps de l'instruction publique, salariés par la nation.

5°. Toutes les taxes qui seront établies, soit sur les spectacles, soit sur les journaux, soit sur d'autres objets tenant aux sciences, aux lettres, ou aux arts.

6°. Les contributions des élèves dans les écoles académiques de la capitale.

7°. La somme annuelle de supplément que la législature jugera à propos d'y faire verser.

8°. Les dons des sociétés particulières, ou des citoyens.

Les charges de cette caisse seront :

1°. L'entretien des lieux occupés par les écoles et les académies de la capitale, et le conseil général de l'instruction publique.

2°. Tous les traitemens, pensions, gratifications, indemnités, encouragemens, retraites, dont l'état sera fixé par un décret du corps législatif.

3°. Les sommes à répartir entre les départemens, telles qu'elles seront réglées par le corps législatif.

XXXI.

L'administration de cette caisse sera organisée par un réglement particulier.

TITRE SECOND.

Des Académies nationales.

ARTICLE PREMIER.

LES académies de la capitale appartiendront au royaume entier, et porteront le nom *d'académies nationales.*

II.

Elles seront partagées en quatre divisions, savoir :
Académie civique, politique et morale.
Académie des sciences et des arts.
Académie des beaux arts.
Académie des lettres et des langues.

III.

Elles aboutiront et seront subordonnées à un conseil général de direction qui sera appellé : *conseil national de l'instruction publique.*

IV.

L'académie particulière destinée à surveiller et à diriger l'éducation des femmes, dans tout l'empire, aura une organisation qui lui sera propre.

V.

La destination générale de ces académies est d'être la source de l'enseignement, le dépôt de toutes les connoissances, et le moyen toujours actif de leur simplification et de leur perfectionnement.

V I.

Elles seront sous la protection immédiate de la nation, soumises aux décrets du corps législatif, pour leur régime et l'ordre de leurs travaux.

V I I.

Le roi en sera le directeur suprême; l'exécution de toutes les loix qui les concernent lui appartient.

V I I I.

Ces académies correspondront avec toutes les sociétés qui cultivent les sciences, les lettres, et les arts.

Les membres résidans dans la capitale, porteront le nom d'*Académiciens.*

Ceux résidans dans les départemens, d'*Académiciens associés.*

Ceux qui seront citoyens d'autres états, d'*Académiciens étrangers.*

IX.

Pour être reçu académicien, il faudra, au jugement d'un certain nombre de ses pairs, sur lesquels la récusation pourra être exercée, ou avoir publié un ouvrage annonçant des talens, ou des connoissances; ou s'être distingué d'une manière particulière dans les écoles, ou avoir obtenu deux prix mis au concours; ou avoir professé avec distinction dans les académies de département, ou y avoir rempli un emploi supérieur, ou une mission importante; enfin, avoir fait preuve de mérite dans l'art ou la science.

X.

Il sera dressé, tous les ans, un tableau des membres de ces associations, lequel restera affiché dans le lieu le plus solemnel de l'académie.

XI.

On ne pourra être rayé de ce tableau, que pour les mêmes causes qui font perdre le titre et les droits de citoyen actif ou éligible; et cette radiation ne pourra avoir lieu que par suite du jugement qui aura prononcé cette déchéance.

XII.

Ces associations ne pourront acquérir, ni rece-

voir aucune propriété, ni aucune jouissance usufruitière. Elles n'auront aucun maniement de fonds; les fonds nécessaires à chacune, seront déterminés, toutes les années, avec les autres dépenses de l'état. Les pensions, traitemens, gratifications, indemnités seront payées à chaque individu par la caisse générale de l'instruction publique, suivant l'état qui y sera déposé.

XIII.

Elles ne pourront rien statuer, rien ordonner, même quant aux sciences, aux lettres, aux arts et à l'éducation. A ces égards, elles ne pourront que proposer des plans, faire des demandes; exécuter purement et simplement, les décrets de la puissance législative; requérir l'intervention du pouvoir exécutif. A ces égards, elles n'auront qu'une autorité de surveillance, de correspondance et de direction.

XIV.

Il sera dressé, pour les académies, un régime général; et pour chacune, un régime approprié aux convenances particulières. L'un et l'autre régime n'aura force de loi, qu'après avoir été ratifié par le corps législatif et sanctionné par le roi. Tous les changemens qui devront y être faits, seront proposés par le conseil national de l'instruction publique.

XV.

Le droit de nommer aux places, aux chaires, aux commissions, qui seront établies dans leur sein, est délégué à ces associations. Mais les choix devront être ratifiés par le conseil national de l'instruction publique; et en cas de refus de sa part, il sera procédé à de nouvelles élections.

Les nominations ne seront faites que pour deux ans; mais pourront être continuées.

XVI.

Les membres des académies seront pleinement indépendans dans leurs travaux, et ne seront astreints qu'aux fonctions et occupations qu'ils auront volontairement acceptées.

XVII.

Mais les académiciens, qui auroient été constamment absens pendant le cours de l'année, sans justifier d'une cause d'absence utile au public, ou qui n'auroient participé à aucun des travaux de l'académie, seroient privés de la voix active dans les délibérations et les élections, pendant le cours de l'année suivante; et ainsi, d'année en année.

XVIII.

Il n'y aura de traitemens fixes que pour les officiers et les professeurs en exercice.

Les travaux seront récompensés par des gratifications, qui finiront avec ces travaux.

Des indemnités seront accordées pour des voyages et des dépenses personnelles.

Les pensions seront réservées à ceux qui auront bien mérité de la nation par des ouvrages du premier ordre, ou par de longs travaux.

XIX.

Relativement à la destination générale des académies nationales, chacune sera partagée en trois sections.

L'une, sera la section de *l'enseignement*.

L'autre, la section *du travail*.

La troisième, la section *de direction*.

Section d'enseignement.

ARTICLE PREMIER.

La section d'enseignement sera composée des professeurs dans les diverses parties de la science.

II.

Dans chaque académie, il y aura autant de cours séparés, qu'il y a de parties distinctes dans l'art ou la science.

III.

Dans les académies nationales, les diverses par-

ties de l'art ou de la science seront enseignées dans leur plus grande étendue ; et le tems de chaque cours sera déterminé par la nature de ses objets.

I V.

S'il arrivoit des plaintes graves contre les professeurs sur des objets relatifs à leurs fonctions, leur conduite seroit examinée par un *jury* de membres de l'académie ; ensuite du jugement de ce jury, le roi ordonneroit leur destitution.

V.

Pour former des élèves à l'art de l'enseignement public, il sera fait une liste des élèves qui auront déjà fait, avec distinction, le cours qu'ils desireront recommencer ; un certain nombre d'entre eux, seront nommés à la majorité des voix par les élèves inscrits, et après trois mois du cours commencé, pour être les adjoints du professeur ; et ces adjoints seront tenus de continuer leurs fonctions, pendant les trois premiers mois du cours nouveau.

V I.

Ces adjoints seront chargés d'aider le professeur dans ses leçons publiques, et plus spécialement de mettre en état d'en mieux profiter, par des

leçons particulières, ceux des élèves qui se trouveront en arrière des connoissances préliminaires.

VII.

L'exercice de cette fonction leur procurera, de droit, l'inscription sur le tableau des académiciens.

VIII.

Le régime général des académies portera quelques règles de police pour les écoles.

Une discipline plus étendue pourra être établie, dans chaque école, de concert entre les professeurs et les élèves; à la charge néanmoins de l'approbation du conseil de direction.

IX.

Il y aura, chaque année, une distribution solemnelle de prix, pour les écoles de toutes les académies.

X.

Ces prix seront donnés pour des preuves signalées et soutenues de talens et de connoissances; ils seront adjugés par un nombre, à déterminer, de membres de l'académie, dont la liste devra auparavant être acceptée par un nombre, aussi à déterminer, d'élèves de chaque cours nommés par la to-

talité des élèves de chaque cours ; et les prix ne seront adjugés qu'en présence de ces élèves députés.

XI.

Les prix seront une feuille de laurier avec un présent de livres ou d'instrumens relatifs à l'objet de leurs études.

XII.

Les professeurs seront libres dans leurs méthodes d'enseigner. Mais ils seront tenus d'en rendre compte à la section de direction, dont il va être parlé, de recevoir ses avis et instructions ; et ils seront soumis à ses examens.

XIII.

Les professeurs n'auront aucun droit particulier, ne formeront point une classe séparée des autres académiciens. Ils pourront être membres actifs des autres sections.

Section de travail.

ARTICLE PREMIER.

Tous les membres de l'académie seront attachés à celle-ci, même ceux qui seront occupés dans les deux autres sections.

II.

Trois espèces d'occupations feront son partage :

1°. Celles qui naissent de l'organisation de l'académie.

2°. Celles qui tiennent au service public.

3°. Celles qui concernent la conservation ou l'amélioration de la science ou de l'art.

III.

C'est dans cette section que se rassembleront les deux autres, pour toutes les délibérations relatives au régime intérieur ; aux demandes qui pourront être faites par les professeurs ; aux propositions de la section de direction ; aux modes des travaux et de la surveillance qui appartiennent à l'académie ; au compte annuel que chaque académie devra rendre au conseil national de l'instruction publique ; aux observations, pétitions, réquisitions, qu'il sera de l'intérêt de la science ou de l'art de présenter, soit au corps municipal de Paris, soit à l'administration de ce département, soit au roi, soit au corps législatif.

IV.

C'est dans elle que se feront les élections, et que se prendront ces *jury*, établis par les articles précédens, soit pour vérifier les titres d'admission des nouveaux

nouveaux académiciens, soit pour adjuger des prix, soit pour connoître du fait de l'infraction de quelques règles du régime intérieur, et pour prononcer sur tous autres objets pareils.

V.

C'est à cette section que seront renvoyés, pour y être exécutés, tous les travaux qui intéressent le service public ; soit des livres élémentaires pour les écoles, soit d'autres ouvrages utiles à l'enseignement; soit des projets à examiner ou à diriger relativement à quelques travaux de la législation et de l'administration ; soit des recherches, des mémoires, des expériences, des vérifications demandées ou ordonnées par quelques-uns des pouvoirs politiques.

Suivant l'importance et l'étendue de ces travaux, des missions seront données par la section de direction, et de l'avis du conseil national, à un ou plusieurs académiciens, qui consentiront à s'en charger ; ou des comités seront établis et nommés par l'académie entière, et de l'avis du conseil national.

V I.

L'objet le plus étendu de cette section se rapportera à la science ou à l'art cultivé, enseigné et dirigé par l'académie.

Ce travail portera sur trois bases : la conservation des richesses de l'art ou de la science ; l'épurement et la simplification de ses principes et de ses méthodes : l'accélération et la propagation de ses nouveaux progrès.

VII.

Toutes les bibliothèques publiques de la capitale seront réparties entre les quatre académies, relativement à la division des objets de la science humaine établie entre celles-ci.

Chaque académie aura la garde de la portion de ces bibliothèques relative aux sciences et aux arts que cette académie embrasse.

Elle la tiendra ouverte au public de la manière la plus libre, la plus commode, et avec la police la plus sûre.

Elle en dressera des catalogues indicatifs et méthodiques qui fassent arriver, sans peine, au livre qu'on veut consulter, à la portion du livre sur laquelle on veut s'arrêter.

Elle en soignera le complément, en s'attachant moins aux ouvrages qui ne sont que rares, qu'à ceux qui sont utiles.

Elle fera successivement l'examen et l'appréciation de tous ces livres, fera la séparation de ceux à conserver dans les études, et de ceux à abandonner ; et dans chaque livre, la séparation des

parties encore précieuses, et de celles devenues inutiles ; veillera aux nouvelles éditions, où cette distinction sera observée ; préparera des collections, où tout ce qu'il y a de meilleur dans chaque science, soit rassemblé dans le meilleur ordre ; publiera des listes des ouvrages précieux à lire et de ceux bons à consulter ; s'efforcera de débarrasser les sciences et les arts de tout ce qui les surcharge, d'en rendre l'étude la moins pénible et la moins dispendieuse, qu'il est possible.

VIII.

Sous le rapport de la simplification de la science, chaque académie sera continuellement occupée :

1°. A en présenter tous les développemens dans une histoire soigneusement tracée et sans cesse corrigée ;

2°. A en rassembler tous les principes dans un corps de doctrine bien lié, à les réduire à la plus grande clarté et la plus grande simplicité dans de bons livres élémentaires ;

3°. A ranger autour du corps de la science, tous les bons ouvrages qui en sont le développement, à les faire entrer dans son système, à mettre en évidence les vérités et les erreurs qui y sont répandues, en les enrichissant de notes, de commentaires, et par une critique qui apprenne à la fois à en profiter et à les juger.

IX.

Sous le rapport du perfectionnement de l'art ou de la science, l'académie devra :

1°. En observer les progrès et les développemens dans toute l'Europe.

2°. Recueillir les découvertes, les nouveaux principes, les nouvelles méthodes, les nouveaux systêmes; en constater la vérité ou l'utilité; juger des changemens qu'ils apportent au corps de l'art ou de la science; corriger ou étendre, d'après eux, les livres d'enseignement.

3°. Veiller à ce que la doctrine imparfaite, diffuse, embarrassée des livres anciens, s'épure dans des ouvrages conçus dans un meilleur plan, exécutés avec le secours des méthodes les plus perfectionnées, et plus rapprochés de l'intelligence et du goût des lecteurs par un style plus simple et plus agréable.

4°. Porter des jugemens sur les ouvrages les plus estimés, en évitant néanmoins de parler de ceux qui ont paru depuis moins de 25 ans.

X.

Le plan du travail présenté dans les articles ci-dessus, est plutôt une indication générale du but où l'on doit tendre, qu'une régle absolue.

Il appartiendra aux académies, lorsqu'elles

seront formées, d'y proposer les corrections et additions, qu'elles jugeront convenables.

XI.

Tous les ans, il sera arrêté un ordre de travail d'après ce but, et sur ces bases.

XII.

Pour l'exécuter, l'académie se divisera en autant de comités, qu'il sera nécessaire.

XIII.

Ces travaux seront rémunérés par des gratifications annuelles, dont l'état sera dressé.

XIV.

Les académies de département pourront concourir à ces travaux.

XV.

Les savans, artistes, gens de lettres étrangers, pourront aussi y être admis et appellés.

Section de direction.

ARTICLE PREMIER.

La mission de cette section sera de surveiller l'enseignement, de diriger les travaux, de maintenir

le régime établi, de porter les demandes, de recevoir les ordres, de présider à tout.

Sous le rapport de la surveillance sur l'enseignement, elle fera en corps, ou par commissaires, des visites dans les écoles de l'académie; prendra connoissance du mérite des élèves; fera ses observations aux professeurs, exercera sur eux son autorité de surveillance et de direction; se fera rendre compte des procédés, des méthodes, des succès dans les écoles de département, et, par l'intermédiaire des académies de département, des mêmes objets dans les écoles de district et les écoles primaires; distribuera des encouragemens, des avis, des censures; fera passer ses instructions par-tout où elles seront utiles, et se mettra en état de rendre, à cet égard, un compte détaillé, tous les ans.

Sous le rapport de la direction des travaux, elle préparera les plans qui devront être discutés dans l'assemblée générale de l'académie; veillera à l'exécution de ceux qui auront été arrêtés; surveillera, à cet égard, les comités de l'académie, les comités des académies de département, les engagemens pris par les étrangers; fera marcher, d'un pas égal, autant qu'il se pourra, toutes les parties; animera le zèle, préviendra le relâchement; rendera un compte solemnel, tous les ans, au conseil général de l'instruction publique; lui fera connoître l'état des travaux, toutes les fois qu'elle en

sera réquise. Elle veillera particulièrement à la prompte exécution des travaux ordonnés par la puissance politique.

Sous le rapport du maintien du régime établi, elle convoquera les assemblées générales; nommera les *jurys* qui devront procéder aux admissions, adjuger des prix, décider des points de fait; expédiera des brevets à ces égards; sommera chacun de remplir ses devoirs ou ses engagemens; dénoncera les contraventions, les erreurs, les abus; provoquera des réformes; tiendra registre de tout, et se tiendra toujours en état de rendre un compte.

II.

Elle sera composée d'un nombre, à déterminer, de membres de l'académie nommés pour quatre ans.

III.

Pour être éligible dans cette section, il faudra être admis depuis cinq ans dans l'académie, s'y être rendu recommandable par un travail important, ou y avoir professé.

IV.

Des appointemens convenables seront attachés à cette fonction.

V.

Cette section aura trois officiers, dont les appointemens seront plus considérables, un président, un secrétaire, un procureur-syndic, lequel y exercera les fonctions de cet office dans les corps administratifs.

Destination particulière de chaque académie.

Académie civique, politique, morale.

ARTICLE PREMIER.

Elle comprendra :

1°. Le droit naturel, le droit politique, l'économie sociale, l'histoire.

2°. Toutes les parties de la constitution et de la législation française.

3°. Toutes les parties de la morale, considérée comme la science de connoître l'homme, et de perfectionner ses affections, ses habitudes, ses mœurs.

Académie des sciences et des arts.

ARTICLE PREMIER.

Elle comprendra :

1°. Les sciences appellées exactes, c'est-à-dire, toutes les parties des mathématiques.

2°. Les sciences naturelles, comme histoire na-

turelle, astronomie, géographie, agriculture, chymie, anatomie, médecine, chirurgie, &c.

3°. Les arts généraux, comme méchanique, marine, artillerie, génie, &c.; les principes et les procédés propres aux diverses classes de métiers.

II.

Il sera donné une attention particulière à ce que l'étude des sciences et des arts soit tournée vers la perfection des métiers; à ce que leur enseignement soit combiné de manière à multiplier, dans tous les atteliers, les hommes capables d'inventer de nouveaux instrumens, des procédés plus simples; et à ce que les découvertes de ce genre soient promptement répandues et facilement adoptées.

Académie des langues et des lettres.

Elle comprendra :

1°. La connoissance approfondie des langues, appellées savantes.

2°. La connoissance approfondie des langues anciennes.

Le travail correlatif de cette étude sera la garde des ouvrages écrits en ces langues; le soin des éditions; l'explication de leurs difficultés; les éclaircissemens historiques nécessaires à leur intelligence; de meilleures traductions; des traductions sans cesse perfectionnées.

Le rassemblement, la traduction des monumens de ces langues, les éclaircissemens historiques dont ils sont susceptibles, seront un autre travail corrélatif de cette étude.

3°. La connoissance approfondie et la fidèle prononciation des langues étrangères.

Le travail correlatif sera le rassemblement et la classification des ouvrages de ces langues ; leurs traductions ; la correction des traductions de nos bons ouvrages dans ces langues ; une correspondande scientifique et littéraire avec les pays où notre langue est le moins connue.

4°. L'explication des principes du goût et de la critique dans tous les genres d'ouvrages, développés par des exemples des langues et des nations diverses.

Le travail correlatif sera le rassemblement et l'épurement de tous nos ouvrages littéraires, de toutes les bonnes traductions des ouvrages anciens ou étrangers; des jugemens critiques sur les meilleurs ouvrages.

Académie des beaux arts.

Elle comprendra l'architecture, la peinture, la musique, la déclamation, les exercices militaires, la danse, l'équitation, quelques autres exercices du corps.

Le travail corrélatif sera de rassembler tous les écrits propres à ces arts, d'en publier des collections, d'en faire la critique:

De garder les plans des monumens les plus célèbres; de former des collections des chef-d'œuvres que les fonds destinés à cet emploi permettront d'acquérir; de connoître et de faire connoître tous les beaux ouvrages de quelques-uns de ces arts, en France et dans toute l'Europe; d'en faire un tableau indicatif pour les voyageurs; d'être en correspondance avec les artistes dans tous les pays.

Grande Ecole de l'éducation des filles.

Cette école sera en même-temps académie.

Comme école, on y enseignera dans la plus grande étendue, les connoissances morales, politiques, littéraires, appropriées à la destination des femmes.

On y enseignera les principes des arts et métiers qui sont particulièrement propres aux femmes.

Comme académie, elle surveillera les écoles de la même nature, qui seront établies dans les départemens, les districts et les municipalités.

Elle rassemblera tous les ouvrages qui ont cet objet; en composera de nouveaux; proposera des vues pour l'amélioration de cette partie de l'éducation nationale.

Cette académie aura, en un seul point, une organisation particulière.

Des femmes seules y seront admises à l'enseignement et à la direction; des filles et des femmes à l'éducation.

Cette académie aura le droit d'envoyer des députés au conseil national de l'instruction publique; ces députés y auront voix délibérative sur tout ce qui intéressera l'éducation des femmes.

Conseil national de l'instruction publique.

Il sera composé d'un nombre de députés de toutes les académies, qui sera déterminé.

Les membres en seront renouvellés, par moitié, tous les deux ans.

Les mêmes personnes pourront être réélues, sans intervalle, pendant quatre ans.

Il aura pour objet de surveiller tout l'empire de l'instruction publique et de l'éducation nationale;

Pour but, de les conduire à leur plus grande perfection.

Il correspondra, sans intermédiaire, avec l'assemblée nationale et le roi.

Il recevra, sans discussion ni examen, les décrets du corps législatif et les ordres du roi; les transmettra et en surveillera l'exécution dans toutes les parties de l'établissement qu'il préside.

Il n'exercera jamais qu'une autorité de surveillance, de censure et de direction.

Il présentera, tous les ans, un tableau de l'état de l'instruction publique.

Il sera consulté sur tous les objets qui intéressent les sciences, les lettres, les arts et l'éducation.

Il fera toutes les demandes relatives au maintien et aux progrès de cette partie de la constitution.

Le roi se choisira tous les quatre ans, parmi les membres du conseil national de l'instruction publique, un commissaire, pour y être entendu sur toutes les délibérations, faire toutes les réquisitions qu'il jugera convenables; veiller à l'exacte observation des loix et des règles; dénoncer, soit au corps législatif, soit au pouvoir exécutif, toutes les contraventions ou abus, et pourvoir à l'exécution de toutes les délibérations légalement arrêtées.

Les académies pourront aussi faire leurs demandes directes; mais l'avis du conseil national sera demandé avant qu'il y soit statué.

Les discussions qui pourroient s'élever entre ce conseil et les académies, seront portées à l'assemblée nationale, et le décret accepté ou sanctionné par le roi.

Le conseil national présentera, tous les ans, un compte général de l'instruction publique au corps législatif

Son organisation sera pareille à celle de la section de direction dans les académies.

TITRE TROISIEME.

Académies de Département.

ARTICLE PREMIER.

LA destination des académies de département est de seconder les académies nationales par des travaux et l'enseignement dans le développement et la propagation des connoissances humaines, de surveiller et diriger, à cet égard, les écoles de district, comme elles sont elles-mêmes surveillées et dirigées par les académies nationales. Elles recevront les instructions de celles-ci, pour les transmettre à celles-là.

Elles seront appellées *académies secondaires de département.*

II.

Elles auront la même organisation que les académies nationales, aux exceptions suivantes :

III.

Il n'est pas nécessaire que chaque département réunisse les quatre espèces d'académies.

Mais chaque département aura une académie civique, politique et morale; une académie des sciences et des arts; une école civique et libérale pour l'éducation des femmes.

Ces académies et écoles réunies auront un conseil commun de direction, qui sera composé des officiers principaux des académies, c'est-à-dire, du président, du secrétaire et du procureur-syndic de chaque académie. Les chefs de l'école civique et libérale des femmes y seront appellés dans les choses qui concerneront particulièrement cette école.

IV.

Lorsque les autres espèces d'académies ne pourront pas avoir lieu, les parties les plus utiles de leurs études seront réunies à celles des académies existantes.

V.

Ces académies n'embrasseront dans chaque genre de travaux et d'enseignement, que les objets d'une utilité générale, ou d'une convenance locale. Ces établissemens s'étendront ou se resserreront, suivant les fonds du département.

VI.

Ces académies recevront les ordres du pou-

voir exécutif par l'administration du département, et à cet égard, seront sous son inspection.

VII.

Les membres des sections de direction et les professeurs seront présentés par l'académie, et acceptés par le corps administratif.

VIII.

Les diverses académies ne seront pas nécessairement rassemblées dans la même ville. Elles seront distribuées, ainsi qu'il sera décidé par le corps administratif.

IX.

Les écoles de département tiendront lieu des écoles de district, dont il va être parlé, dans les villes où elles seront placées.

X.

Les fonds de ces établissemens seront :

1°. La rétribution payée par chaque élève, telle qu'elle sera fixée par l'administration.

2°. La contribution particulière pour cet objet, que le département sera autorisé à imposer.

3°. Le contingent fourni au département dans la somme que l'assemblée nationale aura destinée à l'instruction générale du royaume.

4°. Les

4°. Les secours qui pourroient être donnés, à cet égard, par les particuliers.

XI.

La somme de ces dons ainsi que le nom de leurs auteurs, seront inscrits sur un tableau à côté de celui des académiciens, dans le lieu des assemblées publiques.

Si des immeubles étoient donnés avec cette destination, ils seroient vendus par le corps administratif et convertis en capitaux.

XII.

La désignation du donateur pour un objet particulier d'enseignement ou de travail, ne sera pas changée pendant sa vie, que de son consentement. Mais une somme équivalente des fonds fournis par le département pour le même objet, pourra, dans ce cas, en être distraite pour un autre emploi.

XIII.

Les donateurs ne pourront imposer des conditions opposées à l'organisation des académies; on n'y aura aucun égard.

XIV.

Des lettres d'étude, ou l'inscription sur le tableau des académies de département, seront nécessaires

pour être éligibles à plusieurs sortes de professions ou fonctions publiques, savoir :

Des lettres d'études de l'académie civique, politique et morale, pour concourir aux fonctions du barreau.

Pour être juge de paix.

Pour être curé ou vicaire.

Pour être maire ou procureur de la commune, dans les municipalités de moins de dix mille ames.

Des lettres d'études dans les cours de l'académie des sciences, relatifs à ces professions, seront nécessaires,

Pour exercer la médecine.

Pour être directeur des travaux publics d'un district.

Pour concourir dans les emplois militaires.

L'inscription au tableau de l'académie civique sera nécessaire,

Pour être juge de district.

Pour exercer les fonctions du ministère public dans les tribunaux de district.

Pour être maire, procureur de la commune, dans les municipalités de plus de dix mille ames.

Pour entrer dans le directoire du département.

Pour être curé dans les villes de plus de dix mille ames.

Dans ce dernier cas, il faudra, de plus, avoir professé dans l'une des académies.

Ces deux conditions seront aussi nécessaires pour être évêque.

XV.

Ces lettres, ou cette inscription, dans un département, serviront dans un autre.

XVI.

Pour obtenir ces lettres, il ne sera pas nécessaire d'avoir suivi les cours de l'académie.

XVII.

On les obtiendra, après un examen public, et au jugement d'au moins six membres de l'académie, et sur la réquisition du procureur-syndic de l'académie.

XVIII.

Les officiers de la section de direction de chaque académie, et les professeurs recevront seuls des appointemens.

Des gratifications seront accordées aux autres membres relativement à leurs services et à leurs travaux annuels.

XIX.

A ces exceptions près, les académies de dé-

partement auront l'organisation et le régime des académies nationales.

X X.

Dans toutes les écoles de département, il y aura des exercices militaires, dirigés par un chef principal et des élèves adjoints. Les chefs des exercices militaires seront soumis au conseil de direction de l'école où ils seront placés.

X X I.

Les maisons particulières d'éducation ou pensionats seront libres et indépendants des académies, quant à leur enseignement et à leur regime. Mais elles seront tenues de leur en donner connoissance, comme elles auront le droit de participer à leurs instructions et à leurs secours.

Digitized by Google

TITRE QUATRIEME.

Ecoles de District.

ARTICLE PREMIER.

L'INSTRUCTION publique, dans les districts, est uniquement destinée à l'enseignement, et à un enseignement moins étendu.

II.

L'établissement de l'instruction publique, dans les districts, sera composé de trois écoles : d'une école appellée *civique* et *liberale* pour les garçons ; d'une école pareille pour les filles ; d'une école des *arts et métiers*.

L'étude civique et libérale sera composée :

1°. Des principes de la logique, et de la grammaire françoise.

2°. Des élémens des mathématiques et des notions générales de la phisique.

3°. Des principes fondamentaux du droit naturel, et des principes élémentaires de l'économie sociale.

4°. D'une explication approfondie du livre civique, dont il va être parlé.

5°. De quelques principes de goût pour connoitre les beautés et les défauts dans l'éloquence et la poésie françoise.

Un livre classique, renfermant et unissant ces divers élémens de plusieurs sciences, sera composé par l'académie *civique nationale*.

III.

L'école des filles comprendra:

1°. Les principes de cette étude civique et libérale, particulièrement appliqués aux devoirs et aux qualités de leur sexe.

2°. Les principes et les pratiques des arts et des métiers qui leur conviennent particulièrement.

Il y aura aussi un livre classique sur cet objet.

IV.

L'étude des arts et métiers sera composée:

1°. Des principes et des pratiques les plus utiles de l'économie rurale.

2°. De la théorie des arts qui aident à perfectionner les métiers les plus importans, comme le dessin, le toisé, &c.

3°. Des notions fondamentales des sciences qui s'appliquent à ces arts, comme la méchanique, la géométrie, &c.

Cette étude sera plus particulièrement dirigée

ou vers l'agriculture, ou vers les métiers, selon que le pays sera plus agricole ou plus manufacturier.

Il y aura en outre des écoles de navigation dans les provinces maritimes.

V.

Il y aura, tous les dimanches, une conférence générale sur l'instruction civique et libérale, où se réuniront toutes les écoles de l'un et l'autre sexe.

Lorsque le nombre des élèves l'exigera, cette conférence se divisera en autant de sections qu'il sera jugé convenable. Le soir, il y aura entre tous les élèves, des exercices militaires, et des jeux propres à développer la force et l'adresse du corps.

V I.

Les écoles se tiendront à des jours différens, et de manière que les élèves puissent les suivre concurremment.

V I I.

Chaque district, selon ses besoins et ses facultés, étendra et resserrera, à son gré, les objets et les moyens d'enseignement dans chacune de ces écoles.

V I I I.

Ces écoles pourront être placées dans des villes

différentes, selon la plus grande utilité ou la plus grande convenance.

IX.

Cependant, il y aura une étude civique pour les garçons, et une pour les filles dans chaque ville qui en sera susceptible par sa population; mais alors elle sera école municipale.

X.

Ces écoles de district tiendront lieu de la seconde classe de l'école municipale, dont il va être parlé, dans les lieux où elles seront établies.

XI.

Les professeurs y seront multipliés, en raison du nombre des élèves.

XII.

Les autres sciences ou arts n'auront pas dans les districts, des établissemens publics.

Mais l'administration du district est invitée à encourager les écoles différentes, qui pourront s'élever par l'émulation et les soins des citoyens éclairés.

XIII.

Les sujets formés dans ces écoles particulières,

auront droit de concourir aux pensions de secours fondées pour les écoles de département.

XIV.

Chaque école aura un directeur, élu par le corps électoral du district, parmi les personnes inscrites sur le tableau de l'académie de département, correspondante à cette école.

XV.

Le directeur aura, pour adjoints, quatre citoyens aussi inscrits sûr le tableau académique, ou suffisament recommandables par leurs lumières.

XVI.

Ces adjoints seront présentés par le directeur et admis par le conseil du district.

XVII.

Les élections du directeur et des adjoints seront renouvellées tous les quatre ans.

XVIII.

Le directeur seul aura des appointemens.

XIX.

Les fonctions du directeur et de ses adjoints seront :

1°. De surveiller la discipline et l'enseignement, tant dans les écoles de district que dans les écoles municipales et primaires.

2°. De répandre, à ces deux égards, leurs instructions et leurs remontrances, et porter leurs demandes et leurs plaintes à l'administration du district.

3°. De correspondre avec l'académie de département, pour lui exposer l'état des écoles, lui en faire connoître les principes, les méthodes, les succès; de se tenir toujours au niveau des progrès de l'art et de la science; d'y conformer l'enseignement, et de concourir à le perfectionner.

4°. D'examiner toutes les personnes qui se présenteront pour recevoir des *lettres d'étude*.

5°. De rédiger des mémoires, donner des avis, procéder à des expériences, diriger des travaux sur des projets examinés ou admis par l'administration du district.

XX.

Les professeurs seront pris parmi les jeunes gens d'un caractère sage et de bonnes mœurs, qui auront fait avec distinction, les cours d'études corrélatifs dans l'académie de département.

XXI.

Ils seront présentés par le directeur, et acceptés par le conseil général du district.

XXII.

Il seront pleinement subordonnés au directeur ; et il pourra pour des fautes graves, demander leur destitution.

XXIII.

Ils recevront de médiocres honoraires. Mais la meilleure recommandation pour un jeune homme sera d'avoir rempli honorablement cette fonction. Les années de leur professorat leur seront comptées pour des années d'exercice dans la carrière des diverses professions publiques ; ils seront éligibles à toutes les places, à toutes les fonctions, indépendamment de leur âge, ou de la quotité de leurs impositions ; et il leur sera délivré, par le directoire du district, un acte de l'estime et de la reconnoissance publique.

XXIV.

Le mérite des professeurs sera apprécié, non en raison de leurs talens personnels, mais des succès de l'école qu'ils auront dirigée.

XXV.

Ce qui a été dit, dans les titres précédens, sur les élèves adjoints du professeur ; sur la police des écoles, sur les exercices militaires, s'applique encore plus essentiellement aux écoles de district.

XXVI.

L'âge, pour être admis à ces écoles, sera de 12 à 18 ans.

Quelques exceptions pourront cependant être accordées par le directeur et ses adjoints.

XXVII.

Dans les écoles, les peines ne pourront être que l'exclusion des jeux, une place humiliante, une réprimande publique, une détention de quelques jours dans un lieu de sûreté.

XXVIII.

Les élèves jugeront eux-mêmes le fait de leurs délits d'indiscipline, suivant les principes et les formes du jury.

XXIX.

L'école sera rangée, suivant l'ordre d'une assemblée municipale.

Les places seront distribuées, suivant la conduite et les travaux de chaque semaine.

XXX.

Les délits, qui excéderont les peines qui appartiennent à la police de l'école, seront renvoyés au juge de paix.

XXXI.

Le conseil général du district déterminera, tous les ans, le nombre de pensions de secours qu'il peut accorder pour les élèves des écoles primaires, qui ont mérité de faire les cours des écoles de district, aux frais de la patrie.

XXXII.

Excepté les sujets ci-dessus, tous les élèves qui se feront inscrire dans les écoles, payeront une contribution.

XXXIII.

Ces pensions de secours seront distribuées, sur l'indication du directeur des écoles, par cinq commissaires nommés par l'administration du district.

Les jeunes gens qui auront reçu ces pensions de secours, devront, s'ils en sont requis, faire le service de régents ou d'adjoints dans les écoles municipales; pendant ce service, la pension leur sera continuée; et après ce service, ils auront droit à la pension de secours dans une école supérieure.

XXXIV.

L'étude de la religion sera enseignée séparément par le curé et le vicaire de chaque paroisse.

XXXV.

Tous les mois, il y aura un examen des études et de la conduite, dans chaque école, par le directeur, un ou deux adjoints, et en présence de quatre membres du corps administratif.

Il en sera dressé procès-verbal.

XXXVI.

Tous les ans, il y aura une distribution solemnelle de prix dans le chef-lieu du district, pour toutes les écoles.

XXXVII.

Ces prix seront donnés tout ensemble à la bonne conduite et aux meilleures études.

XXXVIII.

Pour les adjuger, les élèves de chaque école indiqueront, par un scrutin, ceux qu'ils estiment les avoir le mieux mérités.

Leurs indications seront rapprochées des examens de chaque mois.

La décision pour les prix sera portée par le directeur et les adjoints, en présence de six membres de l'administration, et au milieu d'un nombre égal d'élèves de chaque école.

Les dispositions ci-dessus sont communes aux écoles des deux sexes.

XXXIX.

Les fonds pour l'entretien de ces écoles, seront formés :

1°. Du contingent du district dans le secours général réparti entre les départemens.

2°. Du contingent du district dans l'imposition particulière du département.

3°. Des contributions fournies par chaque élève, telles qu'elles seront réglées par l'administration du district, sous l'autorisation du directoire du département.

4°. Des secours et des libéralités qui seront fournis par le zèle et le patriotisme des citoyens du district.

TITRE CINQUIEME.

Ecoles primaires et municipales.

ARTICLE PREMIER.

LA destination de ces écoles est de répandre dans les écoles les plus nombreuses, dans les classes réservées aux travaux journaliers de la culture et de l'industrie, la connoissance des droits et des devoirs du citoyen; de les préparer aux mœurs qui maintiennent la vertu et donnent le bonheur; de leur fournir les moyens de concilier, dans l'obscurité de leur vie, la dignité de l'homme libre avec la dépendance inévitable du pauvre; et de porter dans les travaux les plus communs, une intelligence et une activité qui en adoucissent le poids et en augmentent le prix.

II.

Chaque section dans les villes, chaque commune de cent feux dans les campagnes, aura une école qui s'appellera *école municipale* dans les villes, *école primaire* dans les campagnes. L'enseignement qu'on y récevra sera nommé enseignement *civique*.

III.

III.

Chacune de ces écoles sera divisée en trois classes, marquées par la différence des âges où l'on y sera reçu.

L'âge de la première sera de 6 à 8 ans.
Celui de la seconde, de 8 à 12.
Celui de la troisième, de 12 à 16.

IV.

Dans la première classe, on apprendra uniquement à parler, lire, et écrire dans la langue française; les premières notions de la géographie; la division nouvelle de la France; la nomenclature des fonctions publiques établies par la constitution; quelques principes de la morale la plus simple.

Il sera fait un court catéchisme sur ces objets, et dans cet esprit.

Des exercices du corps convenables à la foiblesse de cet âge et utiles à la santé, seront les jeux de cette école. Ils seront regardés comme une partie essentielle de cette première éducation.

On s'y attachera sur-tout à corriger les défauts et développer les bonnes qualités des enfans.

V.

Dans la seconde classe, les mêmes études seront continuées.

On y ajoutera quelques principes de dessin, d'arpentage, de mécanique, d'agriculture, de commerce, d'économie domestique.

Un catéchisme renfermant ces notions très-élémentaires, sera composé pour cette classe.

Le principal objet d'études sera le *livre civique*.

Ce livre développera, de la manière la plus simple et la plus élémentaire, les premiers principes de religion naturelle, de la morale, de la constitution française.

Il renfermera en outre :

1°. Un précis des loix civiles et criminelles.

2°. Un tableau abrégé des devoirs qu'un citoyen actif a à remplir, ainsi que des fonctions ordinaires où il peut être élevé, avec une notice des qualités que chacune exige.

3°. Une explication sommaire de l'état de la France avant la révolution, et un précis historique des événemens, des vertus, des crimes, des erreurs, des malheurs, qui l'ont signalée.

Un ouvrage, ainsi conçu, sera déclaré par l'assemblée nationale, le *livre civique*, et devra aussi être revêtu de l'approbation du roi.

Il sera refait chaque fois qu'une assemblée constituante aura revisé la constitution.

Des jeux plus analogues à l'accroissement des forces auront lieu dans cette école.

Une plus sévère vigilance, pour former les élèves aux bonnes mœurs, est recommandée.

VI.

Les enfans de l'un et l'autre sexe seront confondus dans ces deux écoles.

VII.

Pour les filles de 10 à 15 ans, il y aura une école particulière, où l'on apprendra l'économie domestique avec plus d'étendue, les élémens de la musique vocale, les travaux propres aux femmes, un livre particulier sur leurs devoirs, leurs fonctions, leurs qualités.

VIII.

La troisième classe n'aura lieu que le dimanche, et un autre jour de la semaine.

Les élèves des deux sexes y seront réunis.

Dans l'autre jour choisi de la semaine, on fera une répétition des mêmes études.

Le dimanche, le matin, il y aura, entre les jeunes gens des deux sexes, une conférence publique sur les diverses parties du livre civique.

Le soir, on apprendra les exercices militaires et d'autres exercices du corps, comme monter à cheval, nager, &c. ou l'on s'exercera à des jeux qui seront réglés.

IX.

Il sera dressé un régime de police et de discipline plus détaillé pour les écoles primaires, où seront comprises les règles portées dans les titres ci-dessus.

X.

Comme dans les villes où sera établie l'académie *civique, politique et morale de département*, il n'y aura pas d'*école civique et libérale du district ;* de même dans ces villes, l'école municipale sera formée sur le pied d'une école *civique et libérale.*

XI.

Dans les villes où sera établie l'école civique et libérale du district, cette école tiendra lieu de la seconde et de la troisième classes de l'école municipale, et sera organisée de manière à en remplir la destination.

XII.

Le lieu du canton, où l'école *primaire* pourra le plus s'approcher de l'école *libérale*, sera le chef-lieu de l'éducation du canton.

XIII.

Dans chaque commune, les fonctions de l'éducation étant unies aux fonctions du ministère ecclé-

siastique, les curés et les vicaires seront choisis par les habitans, relativement à ces deux fonctions.

En conséquence, ils seront présentés par le directeur de l'école du district à l'assemblée électorale du canton.

Le curé sera le chef des écoles dans la paroisse.

Le vicaire en sera le régent principal.

Ils auront pour adjoints, quant à la seconde et à la troisième classes, des jeunes gens qui auront reçu des lettres d'études dans les écoles de district.

Des jeunes gens qui se seront distingués par leur sagesse et leur capacité dans la seconde classe, seront adjoints dans la première.

Ces jeunes gens seront présentés par le curé et acceptés par la section dans les villes, ou le conseil de la commune dans les campagnes.

Un officier de la garde nationale; et des jeunes gens qui lui seront adjoints, dirigeront les exercices militaires et autres exercices.

Ils seront, à cet égard, sous les ordres du chef de l'école.

XIV.

Chaque canton nommera un directeur principal des écoles primaires de l'arrondissement.

Ce directeur principal maintiendra la police et la discipline; inspectera les maîtres et les élèves; visitera, une fois par mois, les diverses écoles; sera accompagné, dans cette visite, de quatre notables

de la commune ; dressera procès-verbal de ce qui méritera d'être remarqué ; correspondra avec tous les chefs d'école pour recevoir leurs plaintes et y pourvoir ; avec le directeur des écoles de district, pour recevoir ses instructions, lui rendre compte de tout ce qui concerne l'enseignement ; et avec le procureur-sindic du district, pour lui faire part de tout ce que l'administration peut réformer ou améliorer, et recevoir des ordres à cet égard.

Ce directeur sera choisi parmi les curés chefs d'écoles.

XV.

Le curé, directeur principal des écoles primaires ;

Les curés, chefs des écoles de leurs paroisses ;

Les vicaires, régents de ces écoles, recevront, pour cette nouvelle fonction, une augmentation proportionnelle à leur traitement ecclésiastique.

XVI.

Les élèves adjoints ne pourront recevoir un traitement au dessus de la pension de secours.

Mais leurs noms seront inscrits sur le tableau civique du canton, à la tête de ceux des jeunes gens de ce canton.

Après deux cours consécutifs, ils auront droit aux pensions de secours pour les écoles de département.

XVII.

Les écoles *civiques* des filles seront fondées sur les mêmes principes, et gouvernées par le même régime, à l'exception seulement que le chef de l'école sera nécessairement une femme; les élèves adjoints, des filles.

L'une aura des appointemens; les autres auront droit à la pension de secours.

Ces écoles releveront de l'école du même genre établie pour tout le district.

Une dame du canton en sera la directrice principale.

XVIII.

La distribution des prix se fera dans la commune de l'école principale.

Toutes les règles prescrites à ce sujet, pour les écoles supérieures, y seront observées.

XIX.

Le même jour, seront proclamés ceux qui ont mérité d'être envoyés aux écoles de district.

Pour être admis à la pension de secours, il faudra que les pauvres justifient de leur pauvreté.

Les prix seront adjugés dans les formes établies ci-dessus.

Les pensions, par des commissaires réunis de toutes les municipalités du canton.

XX.

Chaque village aura une petite bibliothèque composée de livres particulièrement utiles aux habitans des campagnes. Y seront nécessairement le livre de la constitution, le recueil de toutes les loix générales depuis la révolution, et celui des loix, proclamations, ou arrêtés des corps administratifs relatifs au département; une gazette du département, une gazette de l'assemblée nationale.

XXI.

Les fonds de ces écoles seront fournis, ainsi qu'il suit: sur l'imposition générale, pour cet objet, faite dans chaque département, chaque district ne recevra sa part, qu'en proportion de ses besoins justifiés.

La même règle aura lieu pour la distribution entre les cantons.

Les pères, mères, tuteurs, ou parens, dont les impositions, soit sur leurs biens, soit sur ceux de leurs pupilles, excéderont un taux à déterminer, payeront une contribution réglée par l'administration du district, pour chaque enfant qu'ils enverront à l'école.

Ceux qui auront à la fois trois enfans de l'un ou l'autre sexe à l'école, ne contribueront que pour un seul, à moins que leurs impositions n'excèdent un taux à fixer.

Tous les autres citoyens, c'est-à-dire, tous ceux au dessous de l'aisance, ne payeront rien.

Ceux qui ne peuvent pas même habiller et nourrir leurs enfans, recevront un secours proportionné à leurs besoins.

Un père, qui, après avoir reçu le secours ci-dessus, n'enverroit pas ses enfans à l'école, seroit condamné, après le premier avertissement, à une amende; après le second, l'avertiſſement seroit public. S'il persévéroit, l'enfant seroit confié, sur l'avis de la famille, à un autre parent pour le loger, le vêtir et le nourrir.

Tout autre père qui tiendroit la même conduite, sans pourvoir d'une autre manière à l'éducation de ses enfans, subiroit la même loi; et sera condamné de plus à payer la pension de l'enfant.

Il sera fait, tous les ans, par le directoire du district, un relevé de ces premières ressources, et le calcul de ce qui manque pour faire participer tous les enfans au bienfait de l'éducation civique.

Cette somme vérifiée et déclarée, il sera demandé, dans chaque canton, une contribution volontaire égale à cette somme.

Les contributions de chacun seront affichées à la porte de l'église.

Si elles ne suffisoient pas pour completter la somme nécessaire, le surplus sera avancé par la caisse du district; et la caisse du département lui en tiendra compte.

L'année d'après, cette avance faite par le dé-

partement à tous les districts sera répartie en augmentation sur l'inposition d'éducation.

XXII.

Après dix ans du présent établissement de l'instruction publique, nul homme de 18 ans, né françois, ne pourra être inscrit sur le tableau civique, s'il ne produit des lettres d'études civiques.

XXIII.

Après le même terme nul homme, né en pays étranger, ne pourra être admis aux droits de citoyen actif, sans avoir subi un examen sur le livre civique, s'il sait lire et écrire; ou, s'il ne sait pas lire ni écrire, sans l'admission de la majorité de la commune ou de la section de commune où il est domicilié, et sans la recommandation de dix citoyens actifs; sauf son droit de recours, en cas de rejection, par devant qui il apartiendra.

FIN.

055547